



République Islamique de Mauritanie
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sixième rapport national à la Convention sur la Diversité Biologique



Elaboré par : Ali FERCHICHI et Ethmane MONANE

Février 2018



Sommaire

Introduction	5
1. Approche méthodologique de l'établissement du rapport.....	6
1.1. Les concertations	6
1.2. Entretiens et réunions avec les partenaires	8
1.3. Consultations et analyse de rapports	9
2. Présentation sommaire de la Mauritanie	11
2.1. Localisation du pays.....	11
2.2. Profil démographique	11
2.3. Profil économique	12
2.4. Profil écologique et environnemental	12
2.5. Profil de biodiversité de la Mauritanie	18
3. Section I. Renseignements sur les objectifs visés au niveau national.....	35
3.1. Objectifs nationaux pour la biodiversité en accord avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les OAB	35
3.2. OAB auquel l'objectif national est partiellement ou totalement lié.....	40
3.3. OAB auquel l'objectif national est indirectement lié.....	43
3.4. Choix, pertinence et motivation des objectifs nationaux pour la biodiversité.....	46
3.5. Niveau gouvernemental de l'application des ONB.	50
3.6. Autres informations pertinentes.....	51
4. Section II. Mesures de mise en œuvre prises, évaluation de leur efficacité	57
4.1. Mesures prises et leurs efficacités	57
4.2. Informations pertinentes afin d'illustrer les résultats obtenus qui contribuent à la mise en œuvre du SPANB.	68
5. Section III. Évaluation du progrès en vue de réaliser chaque Objectif national.....	80
5.1. Niveau de progrès des objectifs nationaux.....	80
5.2. Note sur la Création de La Garde Côtes Mauritanienne	88
6. Section IV. Contribution nationale en vue de la réalisation de chaque OAB mondial....	94
6.1. Contribution de la Mauritanie dans la réalisation des Objectifs d'Aichi	94
7. Section V. Contribution nationale en vue de la réalisation des Objectifs de la SNCP....	106
7.1. Liens entre les objectifs nationaux et ceux de la SMCP	106
7.2. Contribution de la Mauritanie à la réalisation des objectifs de la SMCP	107
8. Section VII. Profils de la biodiversité de la Mauritanie mis à jour	114
8. 1. Faits sur la biodiversité	114
8. 2. Mesures visant à améliorer la mise en œuvre de la Convention.....	116
Conclusion.....	120
Références bibliographiques	122

Liste des tableaux

- Tableau 1.** Activités économiques de la Mauritanie
Tableau 2. Zones écologiques de la Mauritanie (compilation de diverses sources,)
Tableau 3. Principales ressources fauniques observées et/ou signalées en Mauritanie
Tableau 4. Principales espèces et races animales élevées en Mauritanie (MEDD, 2014)
Tableau 5. Diversité floristique ligneuses et herbacée (MEDD, 2013)
Tableau 6. Forêts classées de Mauritanie, localisation et superficies
Tableau 7. Faune du littoral mauritanien
Tableau 8. Espèces menacées d'anémones et de coraux en Mauritanie (UICN, website)
Tableau 9. Espèces de poissons vertébrés menacées en Mauritanie UICN, website)
Tableau 10. Espèces de poissons cartilagineux menacées en Mauritanie (UICN, website)
Tableau 11. Espèces de poissons menacées en Mauritanie (Froese et Pauly, 2004)
Tableau 12. Mammifères marins menacés en Mauritanie (UICN, website)
Tableau 13. Tortues marines menacées en Mauritanie (UICN, website)
Tableau 14. Liens directs entre OAB et ONB
Tableau 15. Liens indirects entre OAB et ONB
Tableau 16. Niveau gouvernemental d'application des objectifs nationaux
Tableau 17. Mesures prises pour la mise en œuvre de la SPANB, efficacité, résultats obtenus et éventuels obstacles
Tableau 18. Niveau de progrès des objectifs nationaux
Tableau 19. Contribution de la Mauritanie dans la réalisation des objectifs d'Aichi
Tableau 20. Liens entre les Objectifs nationaux et les Objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP)
Tableau 21. Contribution de la Mauritanie à la réalisation des objectifs de la SMCP

Liste des figures

- Figure 1.** Représentation schématique de l'approche méthodologique entreprise lors de l'élaboration du 6^{ème} rapport national sur la diversité biologique
Figure 2. Carte de densité de la population en Mauritanie
Figure 3. Carte géologique de la Mauritanie
Figure 4 . Carte des isohyètes en Mauritanie
Figure 5. Carte des éco-régions de la Mauritanie
Figure 6. Carte d'occupation des sols en Mauritanie
Figure 7. Carte des zones humides de la Mauritanie
Figure 8. Carte des écorégions marine
Figure 9. Carte de richesse en espèces menacées
Figure 10. Carte de pollution marine
Figure 11. Efficacités des mesures entreprises
Figure 12 . Carte des zones naturelles sylvages présentes en 1993 et perdues en 2009
Figure 13. Carte d'intégrité de la biodiversité
Figure 14. Carte d'endémisme des espèces de mammifères,, amphibiens et oiseaux
Figure 15. Carte d'impact cumulatif sur l'océan
Figure 16. Carte des activités pétrolières en rapport avec la biodiversité marine
Figure 17. Carte de présence de tortues vertes
Figure. 18 Réalisation des objectifs nationaux

- Figure 19.** Carte du taux de couverture des aires protégées en Mauritanie
- Figure 20.** Carte de la dynamique du changement du sol
- Figure 21.** Carte du taux de richesse en espèces marines
- Figure 22.** Carte de densité de l'élevage ovin
- Figure 23.** Carte de stockage de carbone dans les différents milieux
- Figure 24.** Carte de stockage de carbone dans les aires protégées
- Figure 25.** Carte de séquestration potentielle de carbone
- Figure 26.** Carte de protection des éco-régions en 2018
- Figure 27.** Carte de couverture des aires protégées
- Figure 28.** Carte de dégradation au niveau des éco-régions
- Figure 29.** Carte de protection des éco-régions marines
- Figure 30.** Carte des aires de protection de la biodiversité
- Figure 31.** Carte de richesse en espèces
- Figure 32.** Carte du taux d'espèces potentiellement menacées
- Figure.33.** Carte de changement du recouvrement des éco-régions entre 2016 et 2018

Liste des abréviations et acronymes

- **CBD** : Convention sur la diversité biologique
- **CCC** : Convention Cadre sur le changement climatique
- **CITES** : Convention sur le commerce international sur les espèces de faune et flore sauvages
- **CLCD** : Convention de lutte contre la désertification
- **CNED** : Conseil national de l'environnement et du développement
- **CNERV** : Centre National d'Elevage et Recherche Vétérinaire
- **CNRADA** : Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole
- **CSLP** : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
- **CTED** : Comité Technique Environnement et Développement
- **DPN** : Direction de la Protection de la Nature
- **EI E** : Etude d'Impact Environnemental
- **ENFVA** : Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricoles
- **FAO** : Organisation des nation- unies pour l'alimentation et l'agriculture
- **FEM** : Fonds pour l'Environnement Mondial
- **GES** : Gaz à effet de serre
- **IMROP** : Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et de Pêche
- **ISSET** : Institut Supérieur d'Enseignement Technologique de Rosso
- **MEDD** : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- **MPEM** : Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
- **OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **ONISPA** : Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
- **ONS** : Office National des Statistiques
- **PAN/LCD** : Plan d'action national de lutte contre la désertification
- **PANE** : Plan d'Action National pour l'Environnement
- **PBGP** : Programme Biodiversité, Gaz, Pétrole
- **PDDO** : Projet de développement durable des Oasis
- **PDRC** : Programme de développement rural intégré
- **PGRRF** : Projet de gestion rationnelle des ressources forestières
- **PNBA** : Parc National du Banc d'Arguin
- **PND** : Parc national du Diawling
- **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- **PoWPA** : Programme de Travail sur les Aires Protégées
- **PRCM** : Programme Régional pour la Conservation de la zone Marine
- **Ramsar** : Convention de Ramsar sur les zones humides
- **RAPPAM** : Evaluation Rapide et Priorisation de la Gestion des Aires Protégées
- **SNEDD** : Stratégie nationale de l'environnement et de développement durable
- **SPANB** : Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité
- **UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- **ZEE** : Zone Economique Exclusive

Introduction

La Mauritanie a adhéré et ratifié respectivement en 1992 et 1996 la Convention internationale sur la diversité biologique (CBD) qui contraint les états adhérents à produire, tous les quatre ans, un rapport mettant en exergue l'état de sa mise en œuvre. C'est sous cette optique que la Mauritanie, avec l'appui de ses partenaires au développement représentés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a entrepris à l'élaboration de son sixième rapport national sur la CBD conformément à l'esprit et aux exigences méthodologiques cités dans le manuel des ressources. Ce manuel des ressources exige l'adoption d'un processus de préparation basé sur une large consultation de l'ensemble des acteurs des sphères économiques, politiques et sociales du pays concernés par les questions de la biodiversité.

A la lumière de ces éléments d'exigence méthodologique, il a été estimé nécessaire, voir fondamental, de mettre sur pied un sentier d'élaboration du sixième rapport national mettant à profit toutes les potentialités productives d'idées dans le domaine, et ce à travers la tenue de journées de concertation, de réunions avec des structures relevant de l'administration du pays, de la société civile et des partenaires au développement, d'une part, et la recherche et l'exploitation de la documentation traitant les questions de biodiversité en général et de la Mauritanie en particulier, d'autre part.

La réalisation de ce travail a été possible grâce au dévouement indéniable du point focal de la Convention de la Diversité Biologique au Ministère de l'environnement et du développement durable de la Mauritanie, d'une part, et au concours sans faille et continu des responsables en charge du dossier au niveau du bureau du PNUD en Mauritanie, d'autre part.

Le présent document, validé le 31 janvier 2019, comporte 8 sections

- i. Approche méthodologique
- ii. Présentation sommaire de la Mauritanie
- iii. Information sur les objectifs poursuivis au niveau national
- iv. Mise en œuvre des mesures prises, évaluation de leur efficacité, des obstacles et besoins scientifiques et techniques associés afin d'atteindre les objectifs nationaux
- v. Évaluation du progrès en vue de réaliser chaque objectif national
- vi. Description de la contribution nationale en vue de la réalisation de chaque OAB au niveau mondial
- vii. Description de la contribution nationale en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes
- viii. Profils de la biodiversité de la Mauritanie mis à jour

1. Approche méthodologique

Le présent document est le fruit d'un processus participatif qui a mobilisé l'essentiel des acteurs concernés par la question de la biodiversité en Mauritanie. Ces acteurs ont été mis à profit dans le cadre de :

- journées de concertation ;
- Entretiens et réunions
- Consultation et analyse des rapports

1.1. Les concertations

Zonage des concertations

- **Concertation centralisée ou Atelier de Nouakchott.** Cet atelier de concertation a été organisé dans la capitale du pays le 09 octobre 2018. Il a concerné l'ensemble des acteurs étatiques, de la société civile et les partenaires au développement.
- **Concertations décentralisées des principales zones maritimes ou atelier de concertation de Nouadhibou (Wilaya de Dakhlet-Nouadhibou).** L'atelier de cette zone maritime tenu le 29 octobre 2018 a concerné les zones dites maritimes relevant des Wilayas du Trarza (Parc Diawling), et celle de Dakhlet-Nouadhibou.
- **Concertations décentralisées des zones agro-sylvo-pastorales ou atelier de Boghé (Wilaya du Brakna).** Organisé au cours de la journée du 1^{er} novembre, cet atelier a vu la participation des zones agro-sylvo-pastorales des Wilayas du HodhEchargui, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, du Trarza, de l'Adrar, du Taguant et enfin du Guidimakha.

Public cible mis à contribution au cours des différents ateliers de concertation

Au niveau de l'atelier de Nouakchott. Le public qui fut convié à cette journée de concertation comprend les entités citées dans le cadre des trois groupes suivants :

Groupe 1 : Environnement, élevage, agriculture et secteur maritime qui comprend :

- Le Ministère de l'Environnement et du développement durable à travers ses départements dont nous pouvons cibler :
 - ✓ Direction des aires protégées et du littoral ;
 - ✓ La Direction de la protection de la nature ;
 - ✓ La Direction du Contrôle Environnemental ;
 - ✓ La Direction de la Programmation, de la Coordination Intersectorielle et des Données ;
 - ✓ Le Parc national du Diawling ;
 - ✓ Le Parc national du Banc d'Arguin ;
 - ✓ L'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte
- Le Ministère chargé de l'Agriculture :
 - ✓ Direction de la Production Végétale ;
 - ✓ Centre national de recherches agronomiques et de développement agricole ;
 - ✓ Direction de la Planification, de la Coopération et du Suivi-évaluation
- Le Ministère chargé de l'Elevage :
 - ✓ Centre de recherche en matière d'élevage ;
 - ✓ Direction de la Planification, de la Coopération et du Suivi-évaluation
- Le Ministère des pêches et de l'économie maritime :
 - ✓ IMROP;

Groupe2 : Elus, société civile, secteur privé qui comprend les représentants suivants :

- Elus (Parlement, Maires)
- Les organisations communautaires locales ;
- Le secteur privé ;
- Les organisations non gouvernementales,
- Les organisations de femmes et des jeunes ;
- Les agences de développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

Groupe3 : Autres acteurs de développement :

- Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des Technologies de l'Information et des Communications ;
- Les établissements de recherche universitaire ;
- Le Ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
- Le Ministère des mines, du pétrole et de l'énergie ;
- Le Ministère de l'équipement et des transports ;
- Le Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement ;
- Le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Les partenaires au développement.

Au niveau de l'atelier des zones maritimes

Le public de cet atelier concernait les acteurs suivants :

- La Zone Franche de Naouadhibou
- Les administrations décentralisées de l'Etat ;
- Les élus locaux (Députés, Maires, Conseils régionaux) ;
- Les organisations exclusivement féminines dynamiques dans les questions de biodiversité ;
- Les organisations communautaires de bases ;
- Les organisations non gouvernementales nationales et internationales travaillant sur le terrain dans des secteurs ayant un certain lien avec la biodiversité ;
- Les organisations internationales de développement représentées au niveau local;
- les représentants du Parc National de Diawling (Wilayas du Trarza).
-

Au niveau de l'atelier des zones agro-sylvo-pastorales

Au sein de cet atelier la participation concernait principalement :

- Les administrations décentralisées de l'Etat ;
- Les élus locaux (Députés, Maires, Conseils régionaux) ;
- Les organisations exclusivement féminines dynamiques dans les questions de biodiversité ;
- Les organisations communautaires de bases ;
- Les organisations non gouvernementales nationales et internationales travaillant sur le terrain dans des secteurs ayant un certain lien avec la biodiversité ;
- Les organisations internationales de développement représentées au niveau local.

Thématiques de travail

Thématique introductive de sensibilisation des participants

Il s'agit d'un exposé axé sur :

- une présentation de la convention et des attentes en ce qui concerne l'établissement du sixième rapport national ;

- une présentation des objectifs nationaux contenus dans la SPANB et des objectifs d'Aichi.

Thématique de cadrage du travail menée au cours des différents ateliers

Cette thématique concerne l'explication du contenu des fiches questionnaires et des modalités pratiques pour leur traitement.

Dénominations des fiches

Les fiches exposées aux participants aux trois ateliers sont au nombre de quatre. Il s'agit des :

- Fiche1 : Evaluation des progrès réalisés dans la poursuite de chaque objectif national de la diversité biologique.
- Fiche2 : Mesures de mise en œuvre prises, l'évaluation de leur efficacité, des obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux de la diversité biologique.
- Fiche3 : Evaluation du niveau de contribution de la Mauritanie à la réalisation des objectifs d'Aichi.
- Fiche4 : Evaluation de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

Modalité de traitement des fiches

Au niveau du volet relatif à l'évaluation des progrès réalisés dans la poursuite de chaque objectif national de la diversité biologique, nous avons comme préoccupation la présentation d'indicateurs s'y rapportant, la pertinence de l'information basée sur la surveillance (pertinente, partielle, inexistante) et enfin la précision du système de surveillance mis en place.

En ce qui concerne les mesures de mise en œuvre prises, de l'évaluation de leur efficacité, des obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux de la diversité biologique, les types d'exigence pour y répondre sont :

- Une appréciation du niveau d'efficacité de la mesure prise (bonne, moyenne, peu efficace, non efficace) ;
- Une présentation objective des outils utilisés pour réaliser l'évaluation ;
- Une bonne précision de ou des information(s) pertinente(s) illustrant les résultats obtenus, ainsi que les résultats qui contribuent à la mise en œuvre la SPANB ;
- Une bonne description des obstacles rencontrés ainsi que les besoins scientifiques et techniques nécessaires pour les surmonter.

Quant à l'évaluation du rôle joué par la Mauritanie dans la réalisation des vingt objectifs d'Aichi, il est demandé en pratique de décrire la manière dont la Mauritanie a contribué à la réalisation des objectifs d'Aichi. Une description d'autres activités éventuelles susceptibles de contribuer à la réalisation de l'objectif au niveau mondial est aussi recommandée.

Dans le cadre de la description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes, il est demandé de décrire comment et dans quelle mesure la Mauritanie a contribué à la réalisation des objectifs mondiaux de conservation des plantes.

1.2. Entretiens et réunions avec les parties prenantes

Différentes réunions et entretiens ont été entrepris avec les responsables des institutions impliquées dans le domaine de la biodiversité au niveau des Ministères de :

- Environnement et Développement Durable
- Agriculture
- Elevage
- Pêche et Economie Marine
- GIZ
- UICN
- PNUD
- Société Civile

1.3. Consultations et analyse de rapports

Une analyse bibliographique de différents rapports et étude a été entreprise et a concerné

- Les rapports nationaux sur la Convention internationale sur la diversité biologique et plus particulièrement le quatrième et le cinquième ;
- La Stratégie et plan d'action nationale sur la biodiversité 2011-2020 ;
- Le programme de travail sur les aires protégées ;
- La monographie nationale sur la biodiversité ;
- La stratégie nationale sur l'Environnement et le développement durable (SNEDD) et son plan d'action national pour l'environnement (PANE) ;
- Le rapport national sur la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières en Mauritanie ;
- La stratégie nationale pour l'établissement et la gestion d'un réseau représentatif des aires marines et côtières ;
- Le plan directeur d'aménagement du littoral mauritanien ;
- La loi portant sur l'environnement en Mauritanie ;
- La stratégie nationale sur les zones humides et son plan d'action ;
- Différents rapports de projets relatifs à la biodiversité ;
- Différents rapports de projets relatifs à la biodiversité ;
- Les études de caractérisation de la biodiversité ;
- Les stratégies et plans d'action sur les changements climatiques ;
- Les stratégies et plans d'action sur la lutte contre la désertification ;
- Stratégie de la pêche et économie maritimes.

Ainsi et à la lumière de cette documentation, ce rapport intégré d'une manière aussi exhaustive que possible :

- Les rapports préparés par le ministère de l'Environnement et d'autres ministères et autorités infranationales
- Les études ou évaluations nationales de la biodiversité
- Les examens de la mise en œuvre de la Convention et des SPANB
- Les évaluations nationales des valeurs de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes et les fonctions écosystémiques qui les impliquent
- Les rapports soumis à d'autres conventions relatives à la biodiversité, aux conventions de Rio et aux AME pertinents.
- Les rapports et évaluations de la biodiversité régionale

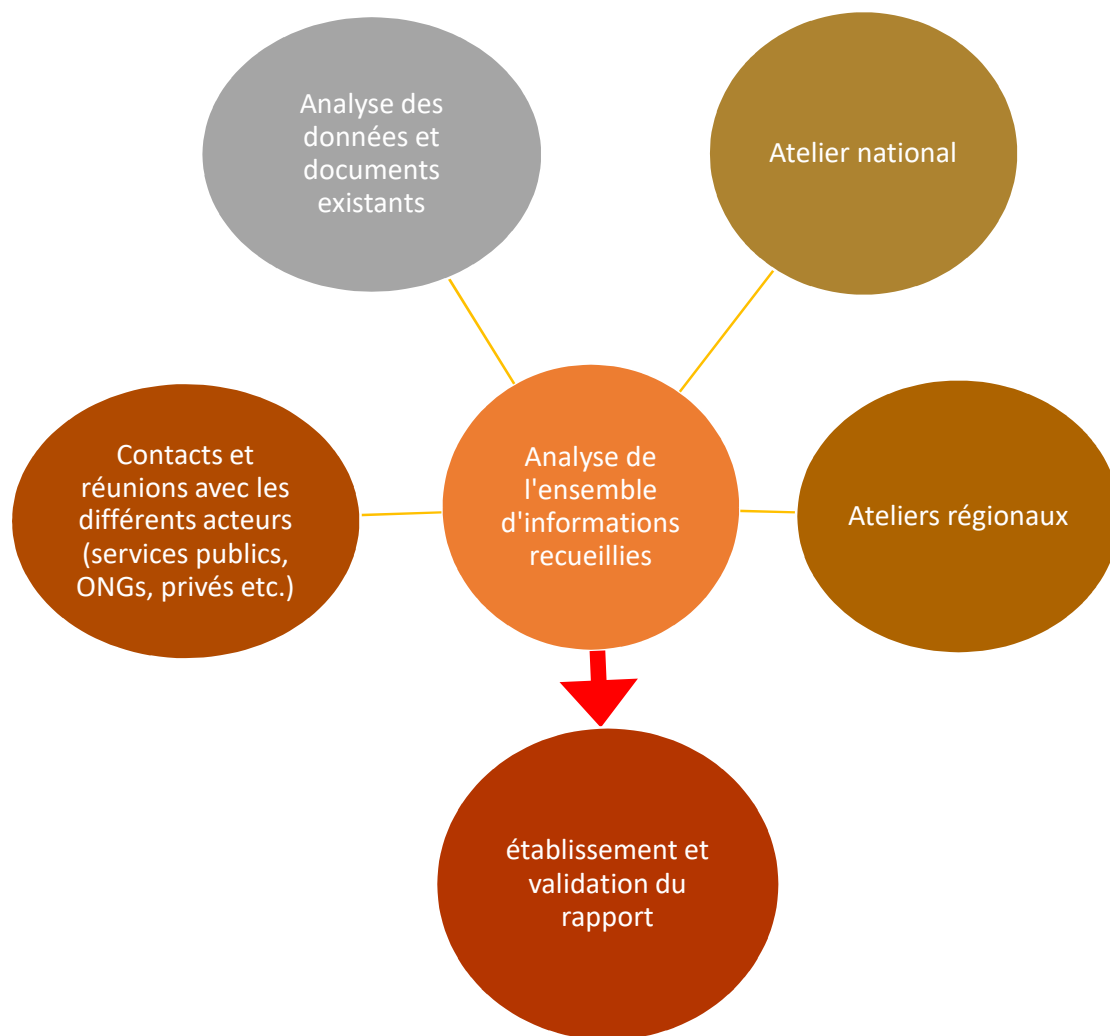


Figure 1. Représentation schématique de l'approche méthodologique entreprise lors de l'élaboration du 6^{ème} rapport national sur la diversité biologique

2. Présentation sommaire de la Mauritanie

2.1. Localisation du pays et découpage administratif

La Mauritanie est située entre le 15^{ème} et le 27^{ème} parallèle Nord et couvre une superficie de 1.030.700 km²

Au plan administratif, le pays est divisé en 15 Wilayas (région), subdivisées à leur tour en 55 Moughataas (Départements) et 218 Communes. Chaque Wilaya est placée sous l'autorité d'un Wali (Gouverneur), tandis que les Moughataas sont dirigés par des Hakems (Préfets). Les communes sont gérées par les Maires élus au suffrage universel.

2.2. Profil démographique

Selon les estimations de 2016 (ONS, 2017), les caractéristiques démographiques de la Mauritanie se présente ainsi :

- Population : 3.677.293 habitants
- Taux de croissance démographique : 2,2%
- Taux de natalité : 30,9 naissances/1.000 habitants
- Taux de mortalité : 8,1 décès/1.000 habitants
- Taux de migration nette : -0,8 immigrant(s)/1.000 habitants
- Taux de mortalité infantile : 53,3 décès/1.000 naissances normales
- Espérance de vie à la naissance : 63 ans
- Indicateur fécondité 3,93 naissance(s)/femme

Environ 60 % de la population vit dans les villes le long du littoral. L'habitat précaire a baissé et l'habitat social progresse dans les principales villes.

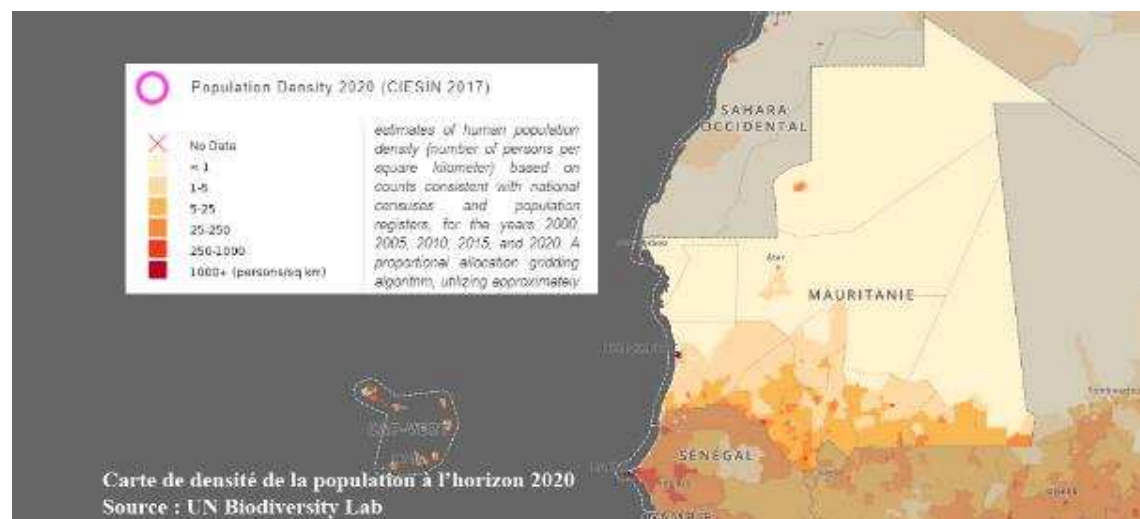


Figure 2. Carte de densité de la population en Mauritanie à l'horizon 2020 (Source : UN BiodiversityLab)

2.3. Profil économique

L'économie de la Mauritanie, qui connaît actuellement de profondes transformations, est dominée par l'exploitation des ressources naturelles et l'agriculture.

Le secteur agricole représente 27% du PIB et emploie plus de 40% de la population active. La Mauritanie produit du millet, du sorgho, des dattes et du riz, mais sa production est dominée par le minerai de fer et la pêche industrielle. L'élevage, secteur traditionnel de l'économie mauritanienne pratiqué essentiellement par les nomades, représente également un domaine d'activité important. Le pays dispose de ressources minières et pétrolières, qui constituent un marché émergent en plein développement. L'industrie contribue à 30% du PIB du pays et emploie moins de 10% de la population (MEDD, 2014 ; MEDD, 2011 ; Euronet/CE, 2013)

Le secteur tertiaire (notamment transports et télécommunications), quant à lui, représente plus de 42% du PIB et emploie environ 50% de la population active.

Tableau 1. Activités économiques de la Mauritanie (MEDD, 2014 ; MEDD, 2011 ; Euronet/CE, 2013)

Répartition de l'activité économique par secteur	Agriculture	Industrie	Services
Emploi par secteur (en % de l'emploi total)	40	10	50
Valeur ajoutée (en % du PIB)	27,4	30	42,6
Valeur ajoutée (croissance annuelle en %)	3,2	3,4	7,4

Source : Banque Mondiale.

2.4. Profil écologique et environnemental

Le territoire de la Mauritanie est dominé par des étendues désertiques (La principale étendue désertique est la Majabat-El -Koubra au Nord, désert dominé par les dunes vives), des plaines et des massifs montagneux (Tagant, de l'Adrar, de l'Assaba et de l'Affolé) dont les altitudes varient de 400 à 800 mètres.

Quatre ensembles géologiques principaux sont observés :

- Un socle cristallin précambrien au Nord du pays,
- Un bassin paléozoïque primaire à l'Est,
- Une chaîne hercynienne,
- Les Mauritanides, qui sont riches en ressources minérales (béryllium, chalcopryrite, chrome, cuivre, diamant, fer, galène, hydrocarbures, lithium, or, phosphate, plomb, pyrite, sel, titane, tourbe, tungstène, uranium et zinc).

A ceci s'ajoute, deux bassins cénozoïques superposés : Le bassin Sénégal - mauritanien tourné vers l'Océan Atlantique et le bassin qui le surmonte à l'Est

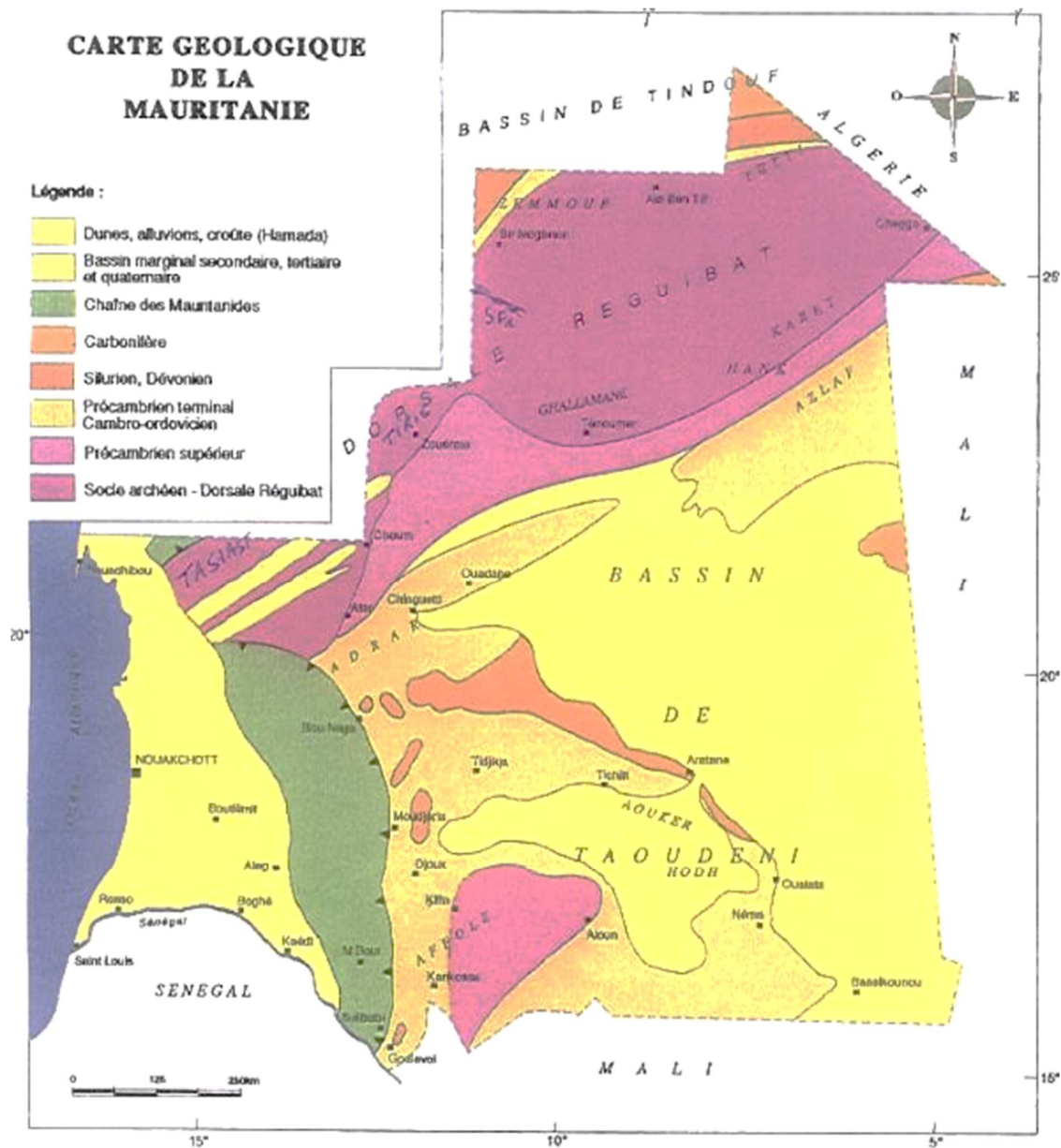


Figure 3. Carte géologique de la Mauritanie (Source MEDDD, 2014 b)

La Mauritanie est caractérisée par un climat généralement chaud et sec, saharien au nord, et sahélien au sud. Il est doux en bordure de la côte Atlantique. Les températures sont variables avec des maxima qui oscillent entre 44° et 47° C en mai et juin et des minima de 19 à 10° C en janvier et février.

On distingue en Mauritanie :

- Un climat tropical sec de type sahélo-soudanais caractérisé par huit mois secs dans l'extrême sud du pays (pluviométrie supérieure ou égale à 400 mm) ;
- Un climat subdésertique de type sahélo-saharien au centre caractérisé par une forte amplitude thermique et une pluviosité comprise entre 200 et 300 mm ;

Durant les vingt-cinq (25) dernières années, trois grandes sécheresses ont été enregistrées, entre 1984-85, 1991-92 et 2009-2010.

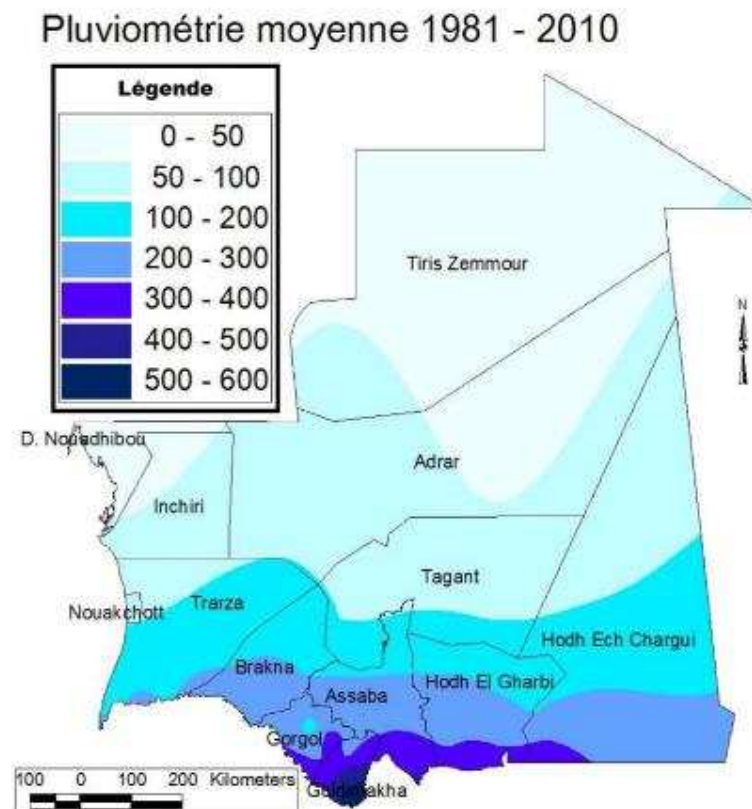


Figure4 . Carte des isohyètes en Mauritanie (MEDD, 2014b)

Les émissions totales de GES proviennent de i) l'agriculture avec 68,6 % de l'émission globale répartie entre le méthane (70 %) et l'hémioxyde d'azote (27 %), ii) l'affectation des terres et la foresterie avec 16 %, iii) l'énergie avec 14,2 % de l'émission globale dont 68 % pour l'industrie et le transport.

L'évolution climatique d'ici 2080 se caractérise par un réchauffement global de l'atmosphère de plus de 3,5 °C, et une baisse significative des précipitations de 5 à 20 %. Les impacts négatifs seront :

- érosion progressive des sols,
- réduction des parcours,
- diminution de la surface agricole utile
- dégradation de la plaine côtière,
- fluctuation des stocks halieutiques liée à la fluctuation du front thermique.
- la dégradation du système oasien
- la disparition des pâturages sahéliens,

- le tarissement progressif du fleuve Sénégal.

Sur le plan écologique la Mauritanie est subdivisée en cinq zones, appartenant aux écozones paléarctique et l'afro-tropical :

- la zone aride,
- la zone Sahélienne Ouest qui s'étend entre la limite Sud de la Zone aride et la limite Nord de la zone du Fleuve,
- la zone sahélienne Est s'étend de la limite Sud de la zone aride jusqu'à la frontière avec le Mali,
- la zone du fleuve,
- la façade maritime qui s'étend sur une bande de 50km de profondeur en moyenne, entre Nouadhibou et le Département de Keur - Macène au Sud.

Tableau 2. Zones écologiques de la Mauritanie (compilation de diverses sources,)

Zones écologiques	Territoires Concernés	Superficie		Population		Densité
		Km ²	%	Habitants	%	
Aride	TirisZemmour, Adrar, Tagant, Oualata, MagtaLahjar, Boumdeid, Boutilimitt.	810 000	78	300 000	13	0,4
Sahel Ouest	Assaba plus une partie des régions du Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha.	75 000	7	440 000	19	6
Sahel Est	Les deux Hodhs moins le département de Oualata.	100 000	10	420 000	18	4
Fleuve	Quelques départements des régions du Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha.	22 000	2	450 000	19	20
Façade maritime	Littoral de Nouadhibou à KeurMacène.	25 000	3	700 000	31	28

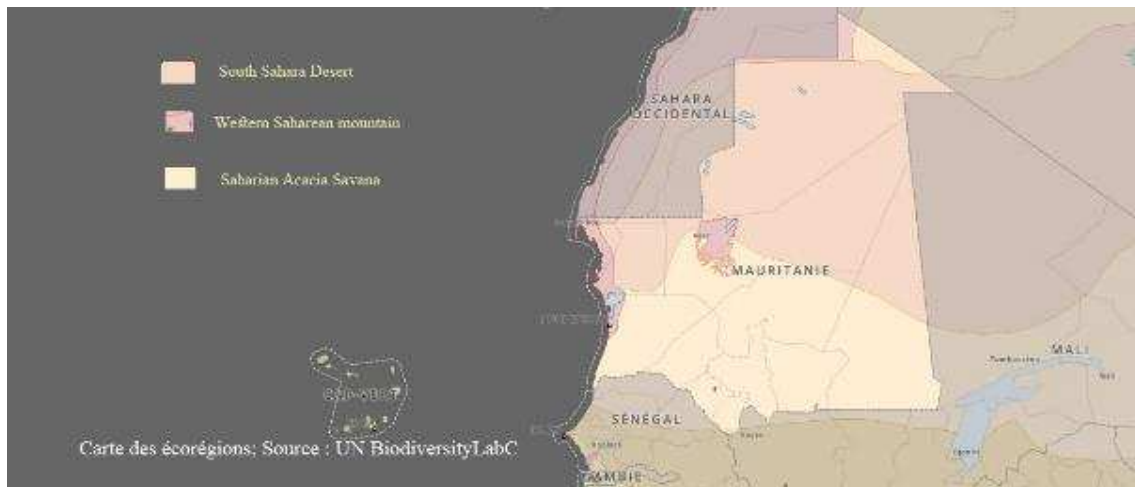


Figure 5. Carte des éco-régions de la Mauritanie(Source : UN BiodiversityLab)

La ressource en eau est inégalement répartie sur le territoire. Les eaux renouvelables souterraines sont estimées à 0,3 km³/an et les eaux de surface renouvelables totales à 11,1 km³/an dont 0,1 km³/an est généré à l'intérieur du pays. Ces dernières proviennent du fleuve Sénégal et affluents, des lacs et mares pérennes et des barrages. Le régime d'écoulement des eaux est permanent pour le fleuve Sénégal. La qualité des eaux s'est dégradée.

Les usages de l'eau sont destinés pour 88 % à l'agriculture (dont 5 % pour l'élevage), pour 9 % aux usages domestiques et pour 3 % aux mines et à l'industrie.

Les prélèvements d'eau souterraine sont effectués sur l'ensemble du pays et les prélèvements d'eau de surface concernent, principalement, les populations urbaines de Nouakchott et de Rosso. Le taux d'accès à l'eau potable s'élève à 62% de la population totale

Le pays est caractérisé par un réseau hydrogéologique quasi nul à l'exception de la vallée du fleuve Sénégal au Sud. Des cours d'eau saisonniers sont localisés dans les régions montagneuses de l'Adrar qui alimentent les nappes souterraines. Un barrage a été construit sur le Gorgol, principal affluent du Fleuve Sénégal. Des affluents du Fleuve Sénégal remplissent des lacs tels que celui de R'kiz (MEDD, 2014 ; MEDD, 2011 ; Euronet/CE, 2013).

Le couvert végétal forestier est de 242.000 ha et pour les terres boisées de 3.060.000 ha. Les volumes forestiers sont de 20 m³/ha pour les forêts et de 10 m³/ha pour les terres boisées (FAO, 2010). Il existe 30 forêts classées dont seulement 3 disposent d'un plan d'aménagement.

Le potentiel forestier le plus important du point de vue densité se trouve dans la vallée du Fleuve Sénégal et le long de ses affluents. Il est estimé à 138.000 ha de forêts protégées et 48.000 ha de forêts classées.

L'exploitation forestière entraîne une déforestation de 5.000 ha/an pour les forêts et de 10.000 ha/an pour les autres terres boisées (FAO, 2010). Il y a collecte de produits forestiers non ligneux tels la gomme arabique et les fruits comestibles. La gestion des forêts classées ne concerne que 3 forêts sur 30 et les feux de brousse peuvent être destructeurs. Il existe un braconnage de gazelles, d'oiseaux, de lièvres et d'œufs de tortue. Le pays a introduit une dizaine d'espèces exogènes.

Les pâturages couvrent 14 % de la superficie du pays et connaissent des dégradations. Les terres-sols cultivables représentent moins de 1 %. La superficie des terres arables est de 502.000 ha mais l'utilisation du sol arable annuellement s'élève entre 50.000 et 220.000 ha. La dégradation des sols est de 220.000 ha (MEDD, 2010) et il existe des cas de salinisation au niveau du fleuve Sénégal et surtout un problème majeur de désertification (Euronet/CE, 2013).

Dans le Sud, il apparaît des tensions, notamment avec les agriculteurs, pour l'accès à l'eau de surface. Au Nord, le surpâturage devient plus important.

L'agriculture, essentiellement itinérante, connaît une extension des terres cultivées, notamment au niveau des spéculations maraichères et arboricoles. A l'inverse, la superficie consacrée aux cultures pluviales a été réduite suite aux pluviométries aléatoires. Il en est de même pour celles des bas fonds qui connaissent un ensablement et une période d'inondation réduite (Euronet/CE, 2013).

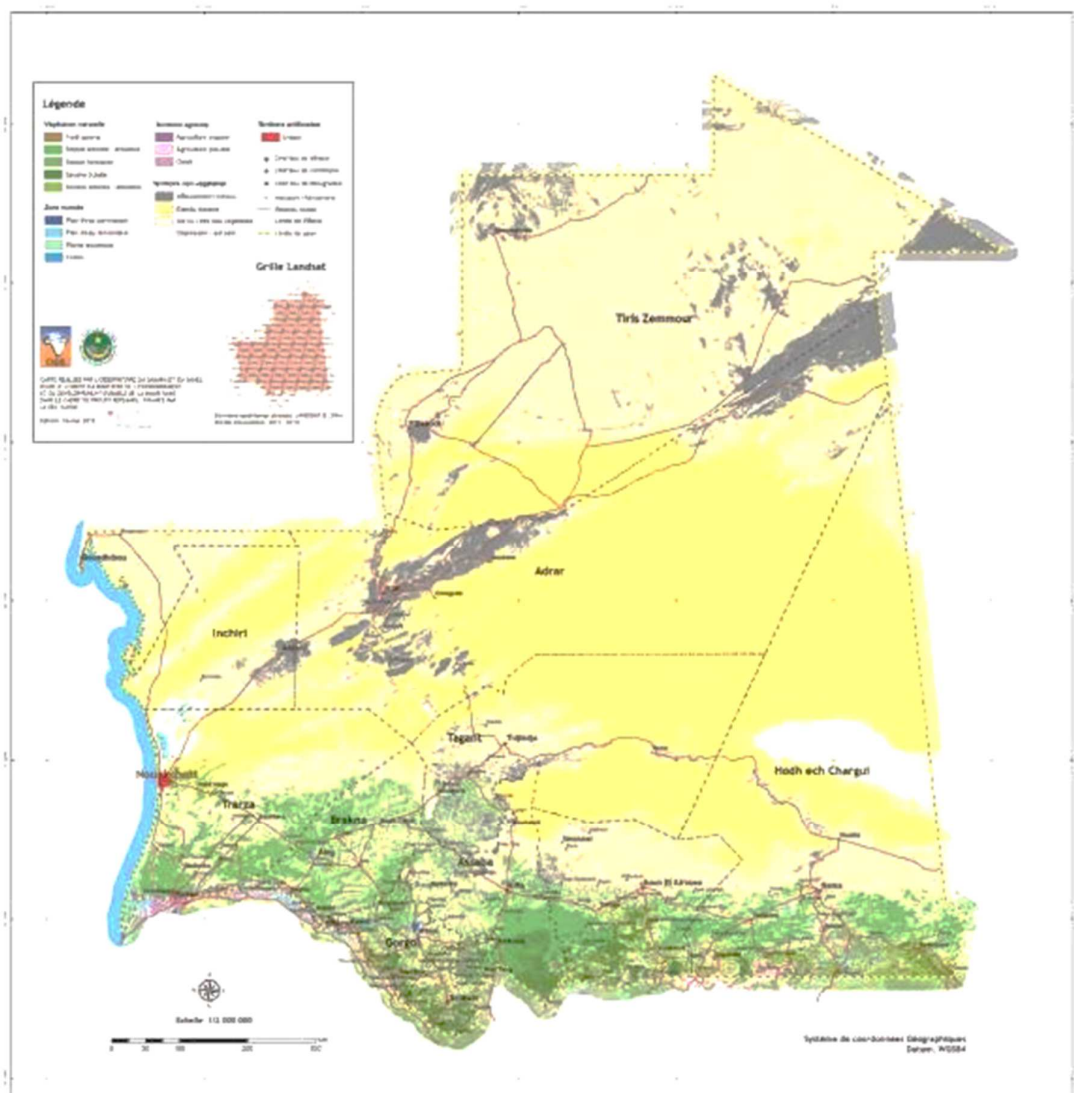


Figure 6. Carte d'occupation des sols en Mauritanie (Source ; OSS, 217)

L'élevage est très important dans l'économie nationale puisqu'il représente 80 % du PIB du secteur agricole. Le secteur de l'élevage compte plus de 1.700.000 bovins, 1.350. 000 camelins, 8.300.000 ovins et 5.500.000 caprins¹, 3.4 millions de volailles locales, 250.000 asins et 63.000 équins. Ces effectifs, en augmentation régulière, donnent un total de 3.532.640 d'unités de bétail tropical (UBT), soit environ 1,4 UBT2 par habitant. Le taux de croissance est de 1,4% pour les bovins, 0,7% pour les camelins, 5,1% pour les petits ruminants³. L'élevage des ovins, bovins, camelins est pratiqué par les ménages riches et moyens, tandis que celui des caprins est l'apanage des ménages pauvres avec de petits effectifs d'une dizaine de têtes. L'élevage présente une bonne mobilité et se caractérise par l'utilisation optimale des ressources naturelles. Toutefois, en cas de mauvaise année pluviométrique, le déficit fourrager est comblé par les formations forestières. La gestion des parcours dépend du maillage des points d'eau et donc d'une hydraulique pastorale optimale.

La Mauritanie possède l'une des façades maritimes les plus poissonneuses du monde, on estime la production annuelle à 100.000 tonnes de poissons de fonds divers et 550.000 tonnes d'espèces pélagiques. Le Fleuve Sénégal est une source importante de poissons d'eau douce; avant les années de sécheresse, il produisait environ 30.000 tonnes de poissons par an.

2.5. Profil de biodiversité de la Mauritanie

2.5.1. Biodiversité spécifique

Biodiversité animale

La biodiversité animale (inventaires approximatif) est constituée de :

- 103 espèces de mammifères terrestres,
- le dauphin à bosse qui est très rare,
- le phoque moine qui est menacé de disparition,
- 541 espèces d'oiseaux, une centaine d'espèces d'eau douce ;
- 289 espèces de poissons marins,
- 50 espèces de sélaciens dont une vingtaine de requins,
- 6 espèces de tortues marines,
- une cinquantaine d'espèces de crustacés,
- plusieurs espèces de mollusques,
- une centaine d'espèces de spongiaires.
- Le crocodile et le lamantin ont presque disparu du fleuve et l'hippopotame est menacé.
- Près de 170 espèces sont commercialisables dont 7 de mollusques et 8 de crustacés.

Concernant la vulnérabilité :

- 3 espèces de mammifères sont gravement menacés (phoque moine de la Méditerranée, gazelle dama et addax, ii)
- 9 espèces considérées vulnérables (éléphant, guépard, lion, hippopotame,
- Une des espèces (*Scimitar oryx*) est considérée éteinte.

Tableau 3. Principales ressources fauniques observées et/ou signalées en Mauritanie (MEDD, 2014b)

Groupe	Famille	Espèces
Oiseaux	80	541
Mammifères	31	103
Reptiles	23	110
Poissons	18	289
Total	152	1043

Tableau 4. Principales espèces et races animales élevées en Mauritanie (MEDD, 2014b)

Espèce	Race	Localisation principale	Aptitudes prédominantes
Camelins	Dromadaire de l'Aftout	Centre	Lait, viande, transport
	Dromadaire du Sahel	Nord et Nord Est	Lait, viande, transport
Bovins	Zébu maure	Centre et Est	Lait (viande)
	Zébu peul (Gobra)	Sud et Sud Est	Viande (lait)
Ovins	Mouton maure à poils ras	Sud et Sud Est	Viande
	Mouton maure à poils longs	Sud et Sud Est	Viande et poils
	Mouton peul	Sud et Sud Est	Viande
Caprins	Chèvre du Sahel	Tout le pays	Lait et viande
	Chèvre naine de l'Est	Sud et Sud Est	Lait (viande)
	Gouéra	Agglomérations	Lait
Asins	Âne commun d'Afrique	Tout le pays	Travail
Equins	Cheval Arabe	Centre et Sud Est	Transport
	Cheval Barbe	Sud	Transport
Volailles	Poule locale	Tout le pays	Viande (œufs)

Biodiversité végétale

La biodiversité végétale se compose de :

- 72 espèces ligneuses
- 166 espèces d'herbacées.
- 22 espèces végétales autochtones menacées de disparition ont été intégralement protégées. Le pays connaît une espèce exotique envahissante *Prosopis juliflora* et est marqué par plusieurs espèces ayant une valeur particulière dont la plus connue est *Acacia senegal* pour la gomme arabique.

Tableau 5.Diversité floristique ligneuses et herbacée (MEDD, 2013)

	Familles	Nombre d'espèces	%
Espèces ligneuses			
1.	Mimosacées	12 espèces	16,5
2.	Combrétacées	7 espèces	10
3.	Caesalpiniacées	6 espèces	8
4.	Capparidacées	4 espèces	6,5
5.	Tiliacées	4 espèces	5,5
6.	Rhamnacées	4 espèces	5,5
7.	Moracées	4 espèces	5,5
Espèces herbacées			
1.	Poacées	17 espèces	20,5
2.	Fabacées	8 espèces	10,25
3.	Cyperacées	11 espèces	6,5
4.	Chenopodiacees	8 espèces	3,5
5.	Zygophyllacées	6 espèces	5,5

Tableau 6. Forêts classées de Mauritanie, localisation et superficies

Wilaya	Superficie wilaya	Forêts	Superficie forestière	% par rapport à la superficie de la wilaya
Trarza	1.000.000	Bouhajra, Keur Mour Mbarwadji ; Djoli ; Koundi Gani	8553	0,8
Brakna	1.300.000	Tessem, Mboya, Dar El Barka, Olologo, Silbé, Afnia, Lopel, Ganki	8.363	0,6
Gorgol	1.100.000	Diorbivol, Dindi, Dao, YameNdiaye, Ngouye	4.462	0,4
Guidimakha	700.000	Melgue ; Seydou, Bouli, Kalinioro, OuldJrid	2.251	0,3
Assaba	:2.500.000	Nehame, MaraiSder	16.105	0,6
Tagant	700.000	El Mechra, Legdeim, Tintane	5.995	0,8
Hodh Gharbi	3.000.000	TamourtTamchekett	1.650	0,1

2.5.2. Biodiversité écosystémique

Biodiversité des écosystèmes continentaux terrestres

Sur le plan taxonomique, le milieu continental, renferme plus de 1200 espèces végétales réparties en cent quinze familles dont huit familles (Poacées, Cypéracées, stéracées, A Euphorbiacées, Convolvulacées, Malvacées et Crucifères) réunissent à elles seules plus de 50% des espèces. Les autres familles sont souvent mono-génériques, voire mono-pécifiques. (MEDD, 2014)

L'agro-biodiversité est basée essentiellement sur les céréales avec les espèces comme le riz, le maïs, le sorgho, le blé, l'orge et les cultures maraîchères en irrigué tandis qu'en pluvial les principales spéculations sont le mil, le niébé et la pastèquepopulations (MEDD, 2014).

Des formations arbustives ou arborées sont reparties sur environ 4,25 % du territoire mauritanien

En matière de ressources forestières, la Mauritanie dispose de 30 forêts classées (Loi n°2007-055 abrogeant et remplaçant la loi n°97-007 du 20 Janvier 1997 portant Code Forestier), d'une superficie globale de 48.000 ha environ. A ceci s'ajoutent les mangroves de la zone du bas delta et du Parc national du banc d'Arguin. Les zones humides renferment diverses ressources ligneuses et non ligneuses qui sont exploitées par les populations locales: plantes médicinales, roseaux (utilisées dans la construction des cases), le *Sporobolusrobustus*(destiné à la confection des nattes), l'*Acacia nilotica* (dont les gousses sont utilisées dans le tannage des peaux), graines et bulbes de *Nymphaea*(comme apport alimentaire), henné (produit cosmétique), etc. Par l'importance de ses peuplements d'*Acacia senegal*, la Mauritanie était jadis classée comme deuxième producteur mondial de gomme arabique, avec une production annuelle moyenne de 5.700 tonnes entre1968 et 1972. À l'heure actuelle, cette production est de moins de 500 tonnes par an, malgré un débutde régénération favorisé par une amélioration récente de la pluviométrie (MEDD, 2014).

L'espace pastoral couvre une superficie de 13 848 000 ha soit environ 14 % de la superficie totale du pays.

Biodiversité côtière et marine

La façade maritime de la Mauritanie s'étend, entre l'embouchure du fleuve Sénégal au sud au Cap Blanc au nord, sur plus de 720 km (900 km si l'on ajoute les nombreux îlots et îles). Cette zone héberge une biodiversité considérable. Deux aires protégées sont présentes dans cet espace. Il s'agit du Parc National du Banc d'Arguin, au Nord et du Parc National du Diawling, au Sud. Ces deux Parcs ainsi que la Réserve de Chat Tboul sont classées zones humides d'importance internationale (site Ramsar). Il existe un travail régulier de suivi l'avifaune au niveau de ces aires protégées, la Baie de l'Etoile et l'Aftout.

La diversité spécifique dans le milieu côtier est riche. Ce milieu constitue une voie de migration de plusieurs espèces d'oiseaux et les plages sont fréquentées par plusieurs espèces de tortues qui y remontent pour pondre.

Zostères et bas-fonds intertidaux du Parc national du Banc d'Arguin: Ces vastes prairies de 412 km² de zostères constituent le site de la plus grande concentration d'échassiers du monde en hiver (plus de 2 millions). Les herbiers (*Zosteranoltii*, *Cymodoceanodosa*, *Halodulewrightii*) forment des structures physiques complexes et sont très productifs qui contribuent à la stabilisation des substrats meubles sur lesquels poussent la plupart des espèces de vertébrés

et d'invertébrés principalement à travers un système racinaire feutré et dense assez résilient pour résister aux tempêtes et ouragans violents.

Les zostères fournissent des sites de fixation aux petits macro-algues et organismes épiphytes comme les éponges, les bryozoaires, les forams et autres taxa qui utilisent les zostères comme habitat. De nombreuses espèces ciblées comme les sardinelles, les mullets, les maigres, les crevettes, etc., passent une partie du cycle de leur vie dans ces zostères. En dehors des zostères, cette zone abrite la population de mangrove la plus septentrionale, reliques d'un ancien delta du fleuve. Cette végétation est composée exclusivement d'*Avicennia germinans* et la surface totale est estimée à 500 ha. *Spartina maritima*, une poacée d'origine tempérée, se trouve à la limite méridionale de son aire de répartition au niveau du PNBA et occupe une surface de 28 km².

Le PNBA est particulièrement remarquable pour l'avifaune tout au long de l'année, de nombreux oiseaux d'eau se reproduisent dans le parc notamment sur les îlots de la partie sud. Le PNBA abrite aussi plusieurs espèces de mammifères et de tortues marines qui y trouvent refuge et nourriture. Il abrite également une population de gazelles dorcas. Le PNBA est aussi connu pour son rôle dans le renouvellement du stock halieutique du pays et la diversité de ses ressources benthiques. Le PNBA est classé site Ramsar (zone humide d'importance internationale en 1982), patrimoine mondial en 1989 et don à la terre en 2000.

L'estuaire de l'embouchure du Fleuve Sénégal et la Parc National du Diawling : Le bassin inférieur du Fleuve Sénégal était un estuaire naturel complexe riche en végétation et ressources halieutiques et où prospère la mangrove et les oiseaux aquatiques.

Le Parc National du Diawling est reconnu comme le lieu de croissance des mullets et de nombreuses espèces de crevettes. Les mangroves sont diverses et denses. *Rhizophora racemosa* et *Avicennia germinans* font partie des principales espèces d'arbres.

C'est aussi un site très important pour la migration des oiseaux migrateurs du paléarctique tropical et afro tropicaux.

D'importantes colonies reproductrices de hérons, d'aigrettes et de cormorans nidifient au niveau des peuplements de Tamarix. Parmi les groupes importants d'oiseaux fréquentant ce site figurent les aigrettes, les canards afrotropicaux, les canards migrateurs du paléarctique, les limicoles, les laridés, etc.

Le site accueille aussi une faune ichthyologique importante inféodée à ce milieu. Il est le lieu de reproduction et de nurseries de près de 100 espèces marines, estuariennes et d'eau douce d'intérêt commercial.

La Réserve Satellite du Cap Blanc: Cette réserve a été créée en 1986 par le Décret 86-060 pour protéger la population de Phoques moines (*Monachus monachus*), espèces parmi les plus menacées du monde.

La Baie de l'Etoile : C'est une nurserie importante pour plusieurs espèces de poissons et de crustacés d'intérêt commercial, notamment certains sparidés (famille des dorades). Les résultats des recherches effectués sur le site révèlent la présence d'espèces reliques (périophtalmes) inféodées aux milieux estuariens et des marais salés.

Une étude réalisée par l'ONISPA a permis de classer la Baie de l'Etoile en zone A sur l'élevage des huîtres.

Spartinamaritima est bien présente dans ce milieu

L'Aftout et la Réserve de Chat Tbou. Cette zone abrite une biodiversité importante notamment une colonie de flamants roses et nains qui y nidifient. Les dépressions d'Aftout et le Chabboul accueillent également des milliers d'oiseaux d'eau migrateurs du paléarctique occidental notamment des limicoles et des canards. Le Chabboul a été classé site Ramsar (zone humide d'importance internationale) le 10/11/ 2000.

La faune du littoral mauritanien. Elle est très riche et diversifiée dans l'ensemble et est représentée par des suidés, bovidés, félidés, canidés, léporidés etc.

Tableau 7. Faune du littoral mauritanien

Les suidés	<i>Phacochoerus africanus</i> beaucoup plus présent dans le bas delta où l'on observe régulièrement des groupes de plusieurs individus ;
Les bovidés	<i>Gazella dorcas</i> au niveau de l'île Tidra au Parc National de Banc d'Arguin. Il s'agit d'une population de quelques dizaines d'individus
Les félidés	<i>Caracal</i> et <i>Leptailurus serval</i> qui se rencontre surtout au niveau du bas delta
Les Canidés	<i>Canis aureus</i> , <i>Canis adustus</i> , <i>Fennecus zerda</i> et <i>Vulpes pallida</i> ,
Les Musitidés	<i>Mellivora capensis</i>
Les viverridés	<i>Civettacivetta</i> et <i>Genettagenetta</i> que l'on rencontre surtout au bas-delta
Les léporidés	présentés sur tout le littoral avec une espèce bien connue <i>Lepus capensis</i>
Les sciuridés	<i>Euxeruserytropys</i>
Les érinacéidés	<i>Atelerix albiventris</i> qui est un mammifère insectivore
Les muridés, les dipodidés et les soricidés	<i>Gerbillus nanus</i> , <i>Gerbillus gerbillus</i> , <i>Gerbillus niger</i> , <i>Gerbillus riggenbachi</i> , <i>Mastomys huberti</i> , <i>Aethiopus niloticus</i> , <i>Nannomys</i> sp., <i>Jaculus jaculus</i> et <i>Crocidura lusitania</i>
Les muridés, les dipodidés et les soricidés	constituent l'une des principales proies de certaines espèces de rapaces, de tytonidés (effraie) et de strigidés (hibou)

Les reptiles en Mauritanie sont représentés (MEDD, 2014) par:

- *Acanthodactylus aureus*, *A. boskianus* qui sont observés sur le long du cordon dunaire du littoral;
- *Varanus niloticus*, *Python sebae* et *Crocodylus suchus*: Ces trois espèces sont présentes au bas delta au niveau du fleuve Sénégal ;
- *Geochelone sulcata* qui est une espèce menacée de disparition. Des individus de cette espèce en captivité sont souvent observés dans les cours de maison à Nouakchott et plusieurs villes de Mauritanie. Une population relique sauvage de cette espèce est

signalée dans la partie nord du bas delta et le long de la dune côtière sur une distance allant du village de Moidina au sud jusqu'à 40km au nord de C hatTboul ;

- *Chamaeleo senegalensis* dont l'observation dans la partie sud a été confirmée par plusieurs études.
- Les serpents de la famille des vipéridés (*Bitis arietans*, *Cerastes cerastes*), de la famille des leptotyphlopidae (*Leptotyphlops cairi*, *L. narirostris*) et de la famille des lamprophidés (*Lamprophis fuliginosus*) comptent parmi les reptiles observés le long du littoral.
- Plusieurs espèces d'amphibiens sont aussi présents dans les plaines inondables. Il s'agit principalement de *Buforegularis*, *B. pentoni* et de *Dicroglossus occipitalis*

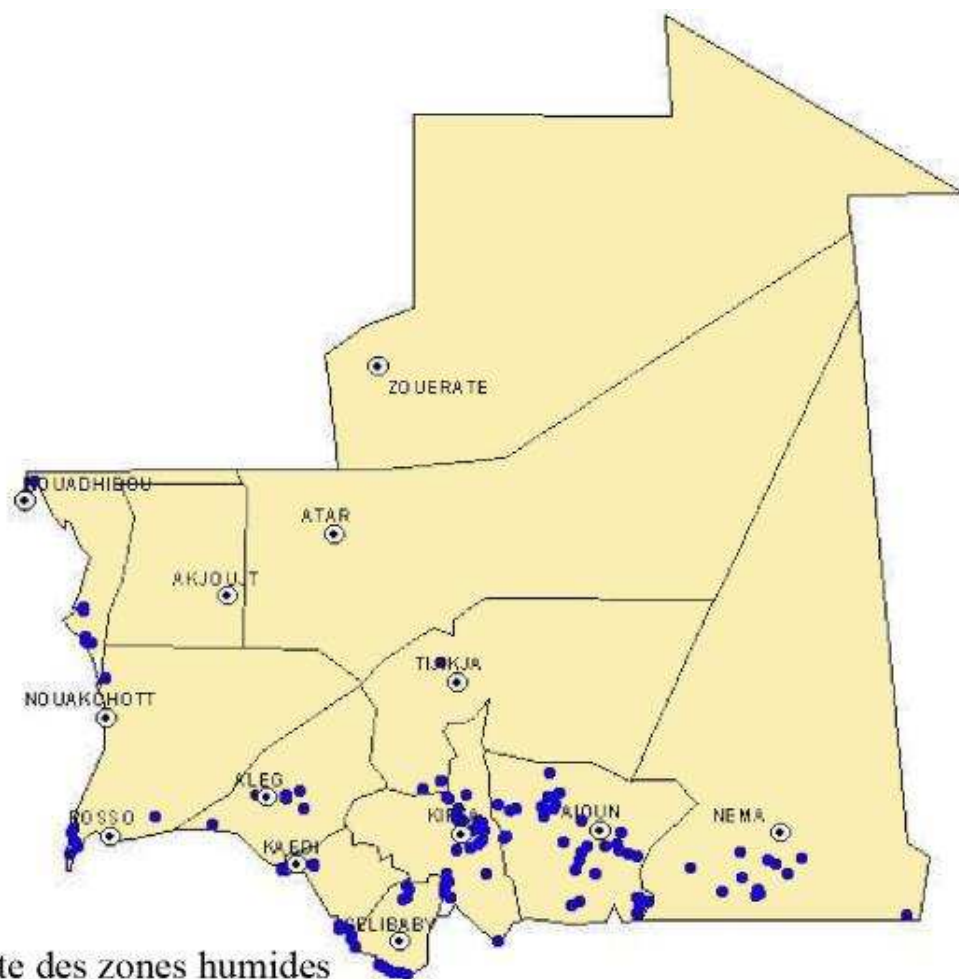
L'ichtyfaune de la zone côtière compte 94 espèces de poissons réparties en 65 genres et 39 familles dont :

- 45 espèces d'eau saumâtre et marine;
- 49 espèces dulçaquicoles.

Les invertébrés sont également fréquents le long du littoral, dont plusieurs espèces d'insectes, des arachnides des myriapodes et des hexapodes (MEDD, 2014b).

Les espèces de criquet se trouvent au niveau du littoral sont : *Schistocerca gregaria* (Criquet pèlerin); *Anacridium melanorhodon* (criquet arboricole) ; *Acrotylus longipes* (assez abondant) ; *Truxalis johnstoni*; *Diabolocatantops axillaris* (présente plus au sud) ; *Tenuitarsus sudanicus* (présente surtout nord, près de Dakhlet Nouadhibou) et *Acrotylus picta*.

Le littoral mauritanien et sa zone périphérique abritent de nombreux autres insectes : coléoptères carabiques (*Anthiasex maculata*) et cérambycides (*Plocaederus caroli*), d'autres coléoptères (scarabées ou bousiers ; ténébrionides, *histeridae* du genre *Saprinus*) ainsi que des diptères (mouches vertes, mouches sombres des genres *Musca* et *Phannia*), des micro-lépidoptères, dermoptères (perce-oreilles ou forficules), des hyménoptères (fourmis du bois, fourmis moissonneuses) et des collembolles interstitiels dont une espèce nouvelle d'Onychiuride et un isotomide, *Folsomina onychiurina* , espèce à large distribution (MEDD, 2014)



Carte des zones humides

Figure 7. Carte des zones humides de la Mauritanie (MEDD, 2014 b)

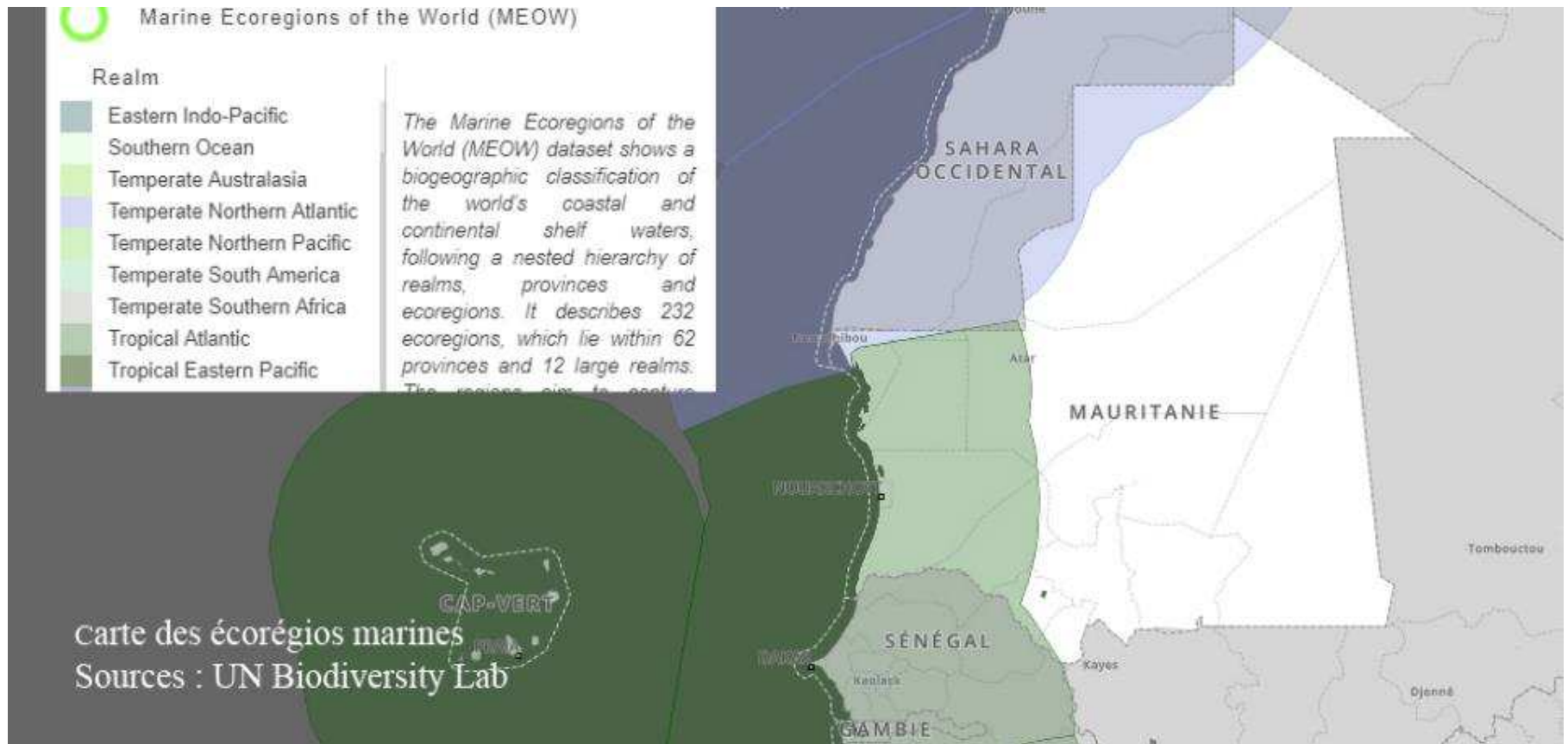


Figure 8. Carte des écorégions marine(Source : UN BiodiversityLab)

Biodiversité des écosystèmes marins

La Zone Economique Exclusive (ZEE) mauritanienne couvre une superficie de 165 .338 km². Le plateau continental couvre une zone de 39.000km² et mesure 74 km de large à la latitude du Cap Blanc et atteint 148 km à son point le plus large au niveau du Cap Tafari. La majorité de la faune et de la flore marine se concentre sur la côte, sur le plateau continental ainsi qu'autour du talus.

Ce sont en effet près de 600 espèces de poissons qui ont été inventoriées, dont plus de 200 peuvent faire l'objet d'une exploitation commerciale (MPPEM, 2015).

2.5.3. Menaces au niveau de la biodiversité spécifique et écosystémique

Menaces sur les écosystèmes terrestres.

Selon MEDD (2014), les principales menaces qui affectent le domaine terrestre et ses écosystèmes sont :

Le surpâturage. Toutes les forêts appartiennent au domaine privé de l'Etat et sont surexploitées. Aussi, sous l'effet de la pauvreté, il s'est développé un système d'exploitation particulier des zones pastorales situées dans le domaine forestier impliquant les populations locales, usagers traditionnels, cependant, avec un cheptel de plus grandes tailles appartenant à des investisseurs citadins.

Surexploitation des produits forestiers et non ligneux : malgré les efforts du service forestier les écosystèmes forestiers sont actuellement surexploités.

Les espèces végétales sont aussi exploitées de façon illicite pour divers usages (bois de feu, charbon de bois, bois de service, bois d'œuvre, pharmacopée, cueillette de fruits, de fleurs, de feuilles, fourrages, etc.). Les espèces les plus menacées sont celles qui sont utilisées comme bois de feu et charbon de bois. Il s'agit *Acacia nilotica*, *Acacia raddiana*, *Combretum glutinosum*, *Pterocarpus lucens*. D'autres espèces qui fournissent des produits d'exsudation (gomme) telles qu' *Acacia senegal*, *Acacia seyal* et *Commiphora africana* sont illégalement mutilées par des pratiques de saignée. *Sclerocarya birrea*, *Dalbergia melanoxylon* et *Balanites aegyptiaca* sont aussi braconnées à cause du fourrage et du bois d'œuvre qu'ils fournissent. L'exploitation illicite de produits forestiers ligneux et non ligneux pour la pharmacopée concerne pratiquement toutes les espèces.

Fragmentation des habitats due principalement à la combinaison de différents facteurs, notamment la sécheresse, et la désertification et la conversion des espaces forestiers en terres agricoles.

Braconnage qui concerne principalement les antilopes sahélo-sahariennes (gazelle dorcas, gazelle à front roux, mouflons à manchettes, etc.), les espèces d'outardes (outarde arabe, outarde houbara, outarde à ventre noir, etc.) et du lièvre.

Le braconnage concerne également l'ouverture de carrière de prélèvements de sable et de gravier qui, à plus ou moins longs termes, induisent de profondes modifications dans la morphologie des sols et des habitats de la faune sauvage.

Changements climatiques : La biodiversité terrestre est profondément affectée par les changements climatiques qui se manifestent par une diminution des précipitations et des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues qui induisent des impacts négatifs sur les formations végétales, leur productivité et sur la diversité biologique animale, végétale et microbienne.

Feux de brousse : qui constituent une véritable menace pour les formations végétales naturelles. Les Wilayas (régions) du Hodh El Chargui, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, du Trarza et du Guidimakha sont les plus touchées par la problématique des feux de forêts.

Urbanisation : L'urbanisation constitue, du point de vue environnement, une réelle menace pour les espaces naturels et leurs composantes biologiques. L'ensemble des mauritaniens se concentre à Nouakchott, dans le sud-est pastoral, et la vallée agricole du fleuve Sénégal, aussi bien dans les villages que dans les petites villes, et à Nouadhibou.

Salinisation : La salinisation est la forme de dégradation des sols la plus rapide dans les périmètres irrigués. Elle affecte plusieurs milliers d'ha dans la vallée du fleuve Sénégal.

Les principales causes de la salinisation sont l'aridité du climat, le mauvais drainage associé à la remontée de la nappe phréatique, l'utilisation de techniques d'irrigation peu économes en eau, et dans une moindre mesure l'utilisation abusive des engrais chimiques.

L'érosion : Les sols sont fortement touchés par l'érosion éolienne suite à leur mise en valeur sans mesures de protection permettant de réduire la vitesse du vent.

Introduction d'espèces allochtones : L'introduction d'espèces envahissantes exotiques a fini par supplanter les formations autochtones. Il s'agit particulièrement de l'espèce *Prosopis juliflora* qui a été introduite en Mauritanie pour servir d'abord d'arbre d'alignement et d'ombrage et par la suite pour la fixation biologique à cause de sa capacité à s'adapter aux zones d'accumulation de sable et de ses faibles besoins en eau. Une autre espèce, *Salvinia molesta* a fait son apparition en 1999 dans le bas delta. Cette espèce se caractérise par sa capacité à multiplier rapidement sa biomasse en quelques jours et à occuper tous les plans d'eau.

Espèces invasives

Parmi les espèces envahissantes, figure la jacinthe d'eau *Eichhornia crassipes* et le Typha.

La jacinthe d'eau est devenue l'un des fléaux les plus importants pour les étendues d'eau douce, rivières et lacs. Elle menace la biodiversité. Peu d'espèces végétales peuvent résister à la croissance rapide d'*E. crassipes*. Cette dernière finit par étouffer les espèces natives en formant de denses tapis monospécifiques qui bloquent la lumière aux strates inférieures.

La jacinthe d'eau menace non seulement la biodiversité végétale, mais aussi celle de la faune. En effet, certains oiseaux spécialistes des milieux humides pourraient être négativement affectés par la présence de cette espèce.

Typha est une espèce typique des bords des eaux calmes, des fossés, des lacs, des marais et plus généralement dans les milieux humides. Cette espèce, qui pousse en colonies denses, est très invasive.

Menaces sur les écosystèmes côtiers (MEDD, 2014b)

Surpêche : suite à des activités de pêche intensive. La pêche avec la senne de plage et l'utilisation de filets mono-filaments, pourtant interdite par la législation, constituent selon certains acteurs une menace réelle pour la pérennité des ressources et des habitats.

Urbanisation : La population du littoral mauritanien n'a cessé d'augmenter depuis quelques décennies. Cette population représente aujourd'hui plus de 27% de la population totale. Plusieurs infrastructures portuaires, de pêche et hôtelières sont en cours de construction sur le littoral et renforceront cette tendance à la littoralisation.

Braconnage. En milieu côtier, le braconnage concerne particulièrement les oiseaux d'eau, les mammifères et les œufs de tortues marines que les nomades déterrent pour la consommation. Ce braconnage touche aussi les tortues marines qui sont capturées par les pêcheurs et les nomades lorsqu'elles remontent pour la ponte.

Changements climatiques. Celui-ci pourrait se manifester en milieu côtier par des inondations au niveau de l'estuaire du bas delta, l'élévation du niveau de la mer avec comme conséquence la disparition de certains écosystèmes tels les sebkhas, et aussi par la sécheresse.

Le changement climatique peut également impacter les sites de nidification de certains oiseaux.

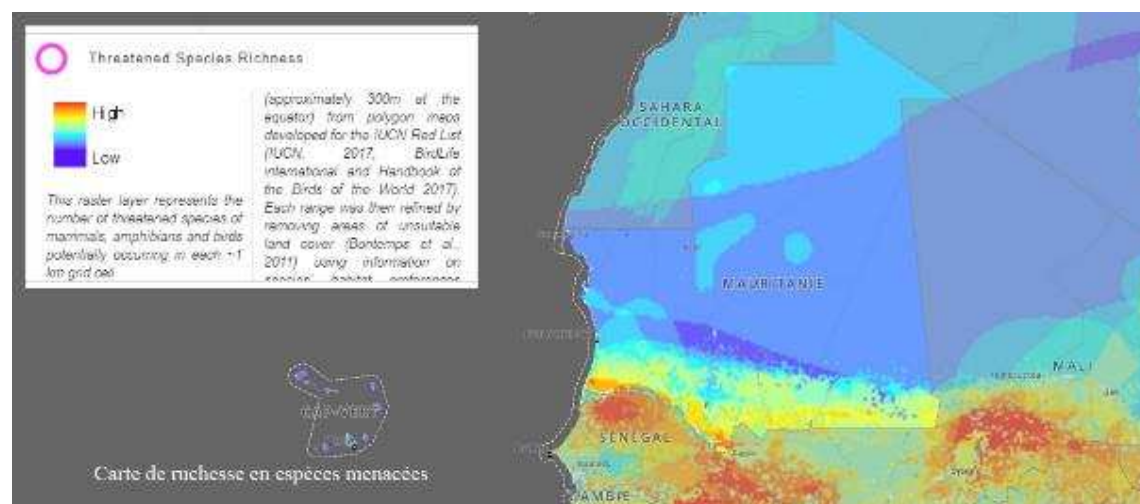


Figure 9. Carte de richesse en espèces menacées (Source : UN BiodiversityLab)

Menaces sur les écosystèmes marins (MEDD, 2014)

Surpêche : engendrée par la pêche excessive, les engins non adaptés, le non-respect des périodes de reproduction et du recrutement).

En fait, les ressources à plus forte valeur commerciale sont pleinement exploitées à surexploitées pour certaines. La situation est particulièrement critique pour le poulpe (ressource stratégique pour le pays).

Aussi, le chalutage constitue selon certains acteurs une menace réelle pour la pérennité des ressources et des habitats.

En dehors des ressources visées par la pêche, de nombreuses autres espèces sont au bord de l'extinction ou complètement disparues de nos côtes. Les observations de la baleine à bosse sont devenues rares. Le phoque moine y survit très difficilement et le mérou constitue la cible de chasseurs sous-marins qui s'en approvisionnent, à volonté.

Pollution : Plusieurs zones marines sont ouvertes à l'exploration et à l'exploitation pétrolière et gazière. En plus des risques de déversements accidentels d'hydrocarbures au cours des opérations d'exploitation, les opérations exploratoires ont aussi des impacts sur le milieu et sa biodiversité notamment au cours des campagnes sismiques à deux ou trois dimensions qui, non seulement détruisent les habitats, mais aussi émettent beaucoup de bruits auxquels beaucoup d'espèces sont vulnérables.

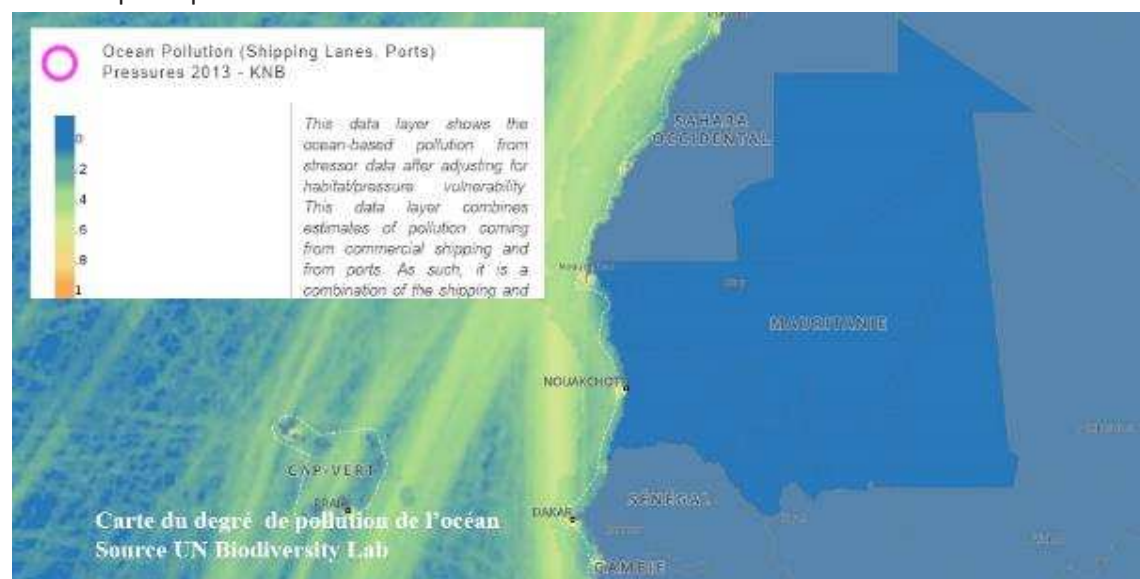


Figure 10. Carte de pollution marine(Source : UN BiodiversityLab)

Changements climatiques: Certes, les changements climatiques peuvent affecter la présence et la distribution des espèces à l'échelle mondiale notamment pour les espèces marines qui sont très sensibles aux conséquences des changements climatiques dans la mesure où ils font déjà face à plusieurs facteurs de stress tels que la surpêche et la destruction des habitats causée par la pêche commerciale, le développement côtier et la pollution.

Tableau 8. Espèces menacées d'anémones et de coraux en Mauritanie (UICN, website)

Nom Scientifique	Nom Commun	Catégorie de la Liste Rouge
<i>Schizoculinaafricana</i>	-	DD
<i>Schizoculinafissipara</i>	-	DD
<i>Eunicellaverrucosa</i>	Gorgone verruqueuse	VU

Tableau 9. Espèces de poissons vertébrés menacées en Mauritanie (UICN, website)

Nom Scientifique	Nom Commun	Catégorie de la Liste Rouge
<i>Epinephelusitajara</i>	Mérou géant	CR
<i>Epinephelusmarginatus</i>	Mérou brun	EN
<i>Cephalopholistaeiniops</i>	Mérou à points bleus, Mérou africain, Mérou rouge	DD
<i>Epinepheluscaninus</i>	Mérou gris	DD
<i>Epinepheluscostae</i>	Mérou badèche	DD
<i>Thunnusalalunga</i>	Thon Albacore	NT
<i>Thunnusthynnus</i>	Thon rouge de l'Atlantique	EN

Tableau 10. Espèces de poissons cartilagineux menacées en Mauritanie (UICN, website)

Nom Scientifique	Nom Commun	Catégorie de la Liste rouge
<i>Pristisperotteti</i>	Rostre poisson-scie	CR
<i>Squatina aculeata</i>	Baudroie, ange de mer épineux	CR
<i>Squatina oculata</i>	Ange de mer ocellé	CR
<i>Squatina squatina</i>	Ange de mer commun	CR
<i>Rhinobatosscemiculus</i>	Raie Guitare	EN
<i>Rhinobatosrhinobatos</i>	Raie-guitare commune	EN
<i>Rhynchobatusluebberti</i>	Poisson-paille africain, guitare à tâche	EN
<i>Rostroraja alba</i>	Raie blanche	EN
<i>Sphyrnamokarran</i>	Grand Requin marteau	EN
<i>Carcharhinuslongimanus</i>	Requin océanique	VU
<i>Gymnuraaltavela</i>	-	VU
<i>Isuruspaucus</i>	Petite taupe	VU
<i>Oxynotuscentrina</i>	Centrine commune	VU
<i>Alopias vulpinus</i>	Renard	VU
<i>Apristurusprofundorum</i>	Rosette de profondeur	DD
<i>Dalatias licha</i>	Squale liche	NT
<i>Etmopterus princeps</i>	Sagre rude	DD
<i>Neoharriottapinnata</i>	Chimère faucillée	DD
	Mourine évêque, mourine évêque	
<i>Pteromylaeusbovinus</i>	bovine, mourine vachette	DD
<i>Scyliorhinuscervigoni</i>	Roussette thalassa	DD
<i>Squalusmegalops</i>	Aiguillat nez court, requin aiguillat	DD
<i>Squalusmitsukurii</i>	Aiguillat épinette	DD

Tableau 11. Espèces de poissons menacées en Mauritanie (Froese et Pauly, 2004)

Nom Scientifique	Nom Commun
<i>Balistes vetula</i>	Baliste royal, Bourse
<i>Carcharias taurus</i>	Requin taureau
<i>Carcharodon carcharias</i>	Grand requin blanc
<i>Chaetodon robustus</i>	Poisson papillon robuste
<i>Dipturusbatis</i>	Pocheteau blanc, pocheteau gris, pochette, flotte
<i>Hexanchusgriseus</i>	Requin gris, Mouge gris, Bouche douce, Arbano
<i>Hippocampus hippocampus</i>	Hippocampe museau court
<i>Mobula mobular</i>	Mante, Diable de mer méditerranéen
<i>Pagruspagrus</i>	Pagre commun
<i>Pristispectinata</i>	Poisson-scie à petites dents
<i>Pristispristis</i>	Poisson scie commun
<i>Rhincodontypus</i>	Requin baleine

Tableau 12. Mammifères marins menacés en Mauritanie (UICN, website)

Nom Scientifique	Nom Commun	Catégorie de la Liste Rouge
<i>Monachusmonachus</i>	Phoque moine de Méditerranée	CR
	Rorqual de Bryde, Rorqual d'Eden, Rorqual	
<i>Balaenopteraedeni</i>	tropical	DD
<i>Delphinuscapensis</i>	Dauphin commun à long bec	DD
<i>Feresaattenuata</i>	Orque pygmée, Épaulard pygmée	DD
<i>Globicephalamacrorhynchus</i>	Globicéphale tropical	DD
<i>Globicephalamelas</i>	dauphin pilote	DD
<i>Hyperoodon ampullatus</i>	Hyperoodon boréal	DD
<i>Kogia breviceps</i>	Cachalot pygmée	DD
<i>Kogia sima</i>	Cachalot nain	DD
<i>Mesoplodondensirostris</i>	Mésoplodon de Blainville	DD
<i>Mesoplodoneuropaeus</i>	Mésoplodon de Gervais	DD
<i>Orcinusorca</i>	Épaulard, Orque	DD
<i>Pseudorca crassidens</i>	Fausse-orque	DD
<i>Stenella clymene</i>	Dauphin de Clymène	DD
<i>Stenella frontalis</i>	Dauphin Tacheté de l'atlantique	DD
<i>Stenella longirostris</i>	Dauphin Longirostre	DD
	Baleinoptère de Rudolphi, Rorqual boréal,	
<i>Balaenoptera borealis</i>	Rorqual de Rudolphi, Rorqual Sei	EN
	Baleine bleue, Baleine d'Ostende, Baleinoptère	
<i>Balaenoptera musculus</i>	bleue, Rorqual à ventre cannelé	EN
<i>Hippopotamus amphibius</i>	Hippopotame	VU
<i>Physeter macrocephalus</i>	Cachalot	VU
	Dauphin à bosse de l'atlantique, Dauphin du	
<i>Sousa teuszii</i>	Cameroun	VU
<i>Trichechus senegalensis</i>	Lamantin d'Afrique, Lamantin du Sénégal	VU

Tableau 13. Tortues marines menacées en Mauritanie (UICN, 2012)

Nom de l'espèce	Catégorie dans la liste rouge
Tortue verte (<i>Cheloniemydas</i>)	EN
Tortue Carette (<i>Carettacaretta</i>)	EN
Tortue Luth (<i>Dermochelyscoriacea</i>)	CR
Tortue de Ridley (<i>Lepidochelysolivacea</i>)	VU
Tortue olivâtre (<i>Lepidochelysolivacea</i>)	VU
Tortue imbriquée (<i>Eretmochelysimbricata</i>)	VU
Tortue de Kempii (<i>Lepidochelyskempii</i>)	CR

DD = Données insuffisantes (informations insuffisantes sur l'espèce et son abondance pour la classer dans une catégorie des espèces menacées) ; VU = Vulnérable (l'espèce est considérée comme étant confrontée à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage)

2.5.3. Principales dispositions de la Mauritanie en vue de conserver la biodiversité

Face à cette situation, le gouvernement mauritanien a pris diverses dispositions politiques et légales pour renforcer la gestion durable de ses ressources naturelles.

En 1992, la Mauritanie adhère à la convention internationale sur la diversité biologique et l'a ratifiée le 16 août 1996. Sa ratification, a conduit les autorités compétentes du pays à prendre un certain nombre de mesures de nature à encourager le maintien et la valorisation des éléments constitutifs de la diversité biologique dans un cadre itératif ouvert à la participation des populations locales pour un environnement durable correspondant aux principes et obligations de la convention (CBD).

La Mauritanie a procédé à l'élaboration de la Stratégie Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable (SENDD) et de son plan d'action pour l'environnement (PANE), la promulgation du Code de l'Environnement et la ratification des diverses Conventions internationales sur les changements climatiques, la diversité biologique et la lutte contre la désertification, entre autres, visent à rationaliser la gestion du potentiel et à garantir la durabilité du capital naturel et des écosystèmes. L'élaboration de la stratégie nationale sur la biodiversité 2011-2020 et de son plan d'action, bien qu'elle soit une activité habilitante, s'inscrit dans cette dynamique. La stratégie nationale sur la diversité biologique vient donc compléter les grandes orientations du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) qui sont des documents de référence de la politique nationale de protection de l'environnement et de la biodiversité. Le PANE vise à fournir à la Mauritanie un cadre cohérent d'actions pour la bonne gouvernance environnementale en général, et pour la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, en particulier. Les différentes dispositions politiques et institutionnelles mises en place par le gouvernement expriment clairement le lien entre la protection de l'environnement et le développement économique. Et le fait d'inverser la spirale de dégradation de l'environnement devrait bénéficier principalement aux populations les plus démunies tout en préservant l'exceptionnelle richesse en biodiversité.

La deuxième phase d'élaboration du PANE a été caractérisée par une approche programme plus décentralisée, mettant l'accent sur la synergie entre les activités du PANE II avec les divers autres programmes de développement rural des zones ou régions où la pression de la population est la plus forte. Sur le terrain, le programme lui-même fera largement appel à la participation et à la responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Il fallait également noter que la communication et concertations avec les différentes parties prenantes est bien engagée à travers les différents ministères (Agriculture, élevage, pêche, développement rural, santé etc.) ainsi qu'avec la société civile, les organismes internationaux et les différents organismes de recherches et des structures chargées des projets ayant trait à la biodiversité.

A noter que la conservation et la gestion durable des ressources de la biodiversité ne sont plus considérées comme une composante en soi, car elles recouvrent toutes les activités, et sont prises en compte dans les diverses composantes du PANE II, lequel comporte aussi une composante environnement marin et côtier.

Des progrès vers les objectifs d'Aichi ont été réalisés, malgré différentes contraintes dont :

- manque de ressources humaines et financières ;
- faible application de la réglementation en vigueur ;
- manque de renforcement de capacités des acteurs ;
- difficulté de gestion des zones consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture et à la sylviculture.

3. Section I. Renseignements sur les objectifs visés au niveau national

Répondez aux questions suivantes :

1. Votre pays a-t-il adopté des objectifs nationaux pour la biodiversité ou d'autres engagements similaires en accord avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les OAB ?
2. Sélectionnez l'OAB auquel l'objectif national est partiellement ou totalement lié.
3. Sélectionnez l'OAB auquel l'Objectif national est indirectement lié.
4. Si vous avez élaboré un ou plusieurs Objectifs nationaux, remplissez le modèle pour chaque Objectif. Expliquez les raisons qui ont motivé cet Objectif. Expliquez pourquoi votre pays a choisi cet Objectif en particulier, la réflexion qui l'a motivé, et pourquoi cet Objectif est pertinent pour votre pays.

3.1. Les objectifs nationaux pour la biodiversité ou d'autres engagements similaires en accord avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les OAB.

La Mauritanie a établi sa stratégie nationale et son plan d'action pour la biodiversité 2011-2020. Cette stratégie comporte 6 orientations ; 14 objectifs et 45 actions. Nous énumérons ci-dessous les différentes orientations stratégiques, les objectifs découlant de ces orientations seraient développés dans les sections suivantes.

Les orientations stratégiques de la stratégie s'établissent comme suit :

Orientation stratégique 1 : Créer l'envie d'agir pour la biodiversité

La perte actuelle de biodiversité ne sera enrayée que si la biodiversité bénéficie d'une considération élevée dans la société pour changer le cours des choses. Citoyens et décideurs ne prendront en compte la biodiversité que s'ils la connaissent bien. Les urbains, souvent coupés de la nature, et les ruraux, qui utilisent plus directement ses services, doivent se rejoindre sur l'objectif de préserver ce qui constitue un bien commun.

Il faut restaurer nos liens culturels et affectifs avec le tissu vivant de la Terre, opérer une métamorphose culturelle de la société en faveur du respect de la biodiversité.

Il s'agit de faire en sorte que chacun d'entre nous dispose d'un ensemble de connaissances et de valeurs lui permettant de prendre conscience de sa dépendance quotidienne vis-à-vis des services rendus par la biodiversité et d'éclairer ses décisions et ses actes. A fortiori, dans les situations professionnelles, chaque responsable doit intégrer dans sa culture et dans ses critères de décision les impératifs de la préservation de la biodiversité.

Plusieurs leviers existent pour opérer ce changement. Ils concernent les enfants comme les adultes dans les milieux scolaires et extrascolaires, associatifs ou professionnels, ainsi que dans les domaines artistique et culturel. Ils consistent notamment à faire aimer développer l'émotion, attiser la curiosité, toucher la sensibilité, susciter la réceptivité, l'empathie, l'émerveillement et le respect, prendre le temps d'observer et de comprendre ; montrer que la biodiversité fournit des services indispensables en la reliant aux enjeux de santé, d'alimentation, d'emploi, d'économie, de cadre de vie, d'activités de loisirs, sportives, culturelles ; expliquer que la biodiversité a une relation fonctionnelle forte avec les autres enjeux environnementaux ; sensibiliser pour répondre aux besoins de connaissances relatives à la nature en développant notamment la communication et l'animation ; promouvoir la participation

aussi bien individuelle que collective à la préservation de la biodiversité ; convaincre et mobiliser les décideurs politiques et administratifs ainsi que les acteurs socio-économiques.

Un enjeu majeur de cette orientation stratégique consiste à établir le lien entre action individuelle et intérêt collectif. La biodiversité est un bien commun qui concerne chacun et dont les bénéfices concernent la vie sur Terre et le bien-être des générations actuelles et futures.

Dans le cadre de la stratégie, l'ensemble des acteurs s'engage à faire émerger une culture de la nature, à faciliter et encourager la mobilisation citoyenne et à contribuer à ce que la biodiversité devienne un enjeu positif pour les décideurs.

Orientation stratégique 2 : Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Protéger la biodiversité est indispensable pour préserver la capacité du vivant à évoluer. Toute la diversité, qu'elle soit génétique, spécifique, écosystémique ou paysagère, permet au vivant de s'adapter. Dans un monde dynamique, il est nécessaire de protéger certaines composantes de la biodiversité, mais aussi de prendre en considération l'ensemble de celle-ci.

Préserver le vivant, c'est donc faire attention aux espèces les plus menacées comme aux espèces largement répandues, aux espaces protégés comme aux autres, à la diversité génétique utilisée par l'homme comme à celle qui ne l'est pas aujourd'hui. C'est également tenir compte du fait qu'une grande part de cette biodiversité reste inconnue. C'est aussi mieux concilier la coexistence entre activités humaines et biodiversité.

Dans le cadre de la SNB, l'ensemble des acteurs s'engage à agir pour préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages ainsi que leur capacité à évoluer, dans un contexte dynamique de changements planétaires

Orientation stratégique 3 : Investir dans la préservation de la biodiversité

La biodiversité est notre patrimoine commun et l'un des piliers du fonctionnement de la biosphère. Les ressources que nous procure le monde vivant nous enrichissent et contribuent au bien-être de l'humanité. Veiller à ce patrimoine, le considérer comme notre bien collectif, c'est s'engager dans de nouvelles approches pour que cette richesse aide à notre développement durable et équitable dans le futur.

Cet héritage du passé qu'est la biodiversité nous incite à nous projeter dans des stratégies d'économie de très long terme. Le progrès des sciences et des technologies nous permet de commencer à comprendre la biodiversité et son rôle, et d'en bénéficier. Mais il faut que notre rationalité économique ne s'arrête pas aux bénéfices immédiats qu'apporte cette exploitation.

Elle doit s'attacher aussi à la préservation et à la valorisation du patrimoine commun que représente la biodiversité.

Procéder aux investissements matériels et humains qu'elles appellent, c'est tout simplement mieux gérer nos relations avec la vie sur Terre. C'est être convaincu que notre patrimoine naturel est un capital écologique, source de mieux-être pour l'humanité, aujourd'hui et demain.

Dans le cadre de la SNB, les acteurs s'engagent à utiliser sans compromettre, dans la durée, la capacité d'adaptation et d'évolution qui fonde l'aventure biologique de notre planète, les ressources et les services qu'apporte la nature.

Orientation stratégique 4 : Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

Beaucoup d'activités humaines ont une incidence sur la biodiversité, de manière directe ou indirecte.

La transformation des sols diminue la surface disponible pour la nature, la fragmentation des espaces aggrave cette situation en empêchant notamment les espèces de se déplacer. Les pollutions physiques, chimiques, biologiques ou par radio-éléments modifient la structure des peuplements et altèrent leurs potentialités évolutives.

Les espèces exotiques envahissantes perturbent les communautés vivantes, notamment dans les zones humides. L'exploitation des ressources vivantes ne prend pas toujours en compte leur renouvellement.

Déjà à l'œuvre, le changement climatique modifie l'environnement à des vitesses sans doute inédites dans l'histoire terrestre et est susceptible d'augmenter les effets des autres pressions.

Certaines de ces pressions peuvent en outre avoir une influence au-delà de leur voisinage immédiat.

Dans le cadre de la SNB, l'ensemble des acteurs s'engage à agir pour maîtriser ces pressions, utiliser les ressources naturelles de manière à assurer leur renouvellement et avoir un impact positif en termes de biodiversité, prendre en compte toutes les conséquences de nos modes de vie sur la biodiversité et partager de manière équitable les bénéfices qui peuvent être tirés de l'utilisation de ces ressources.

Un effort particulier doit être entrepris au niveau du littoral où la compétition entre les activités pour l'usage du sol et du milieu marin y est très forte, de nombreux habitants y sont dépendants de l'usage quotidien des ressources naturelles et la biodiversité y est à la fois particulièrement riche et vulnérable.

Orientation stratégique 5 : Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Les politiques publiques ont conduit à un édifice complexe de lois, de règlements, de dépenses publiques. Chaque évolution de ce dispositif ne passe le plus souvent que par l'analyse d'un aspect particulier, et d'inévitables contradictions entre politiques publiques se font jour. Il appartient aux décideurs politiques de réaliser des arbitrages entre des éléments de politiques contradictoires, en tenant compte de l'amélioration des connaissances sur le rôle du vivant dans les grands équilibres de la biosphère et dans la pérennité d'un milieu favorable à notre espèce.

Il convient de construire un cadre qui incite à la conception et permette de mener des actions les plus efficaces et efficientes, permettant aussi de s'assurer que les autres politiques publiques ne conduisent pas à des dégâts irréversibles et en particulier ne portent pas atteinte à la capacité de renouvellement des ressources naturelles concernées.

Atteindre cette efficacité, cela suppose aussi d'agir en tenant compte des préoccupations de ceux qui sont proches ou plus loin, et avec qui nous interagissons parfois sans le savoir : la région voisine, le pays voisin, un pays à l'autre bout du monde. La stratégie a aussi pour objectif de développer cette solidarité écologique et de garantir la solidarité entre États grâce au renforcement de l'action internationale.

Orientation stratégique 6 : Développer, partager et valoriser les connaissances

L'articulation entre connaissances et décision doit être renforcée pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les activités humaines. L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité, son origine, sa dynamique et ses liens avec les services écosystémiques et les dynamiques sociales sont des sujets majeurs liés au bien-être de

l'humanité et à son devenir. Ce domaine demande un développement important de la recherche pluridisciplinaire.

Le développement de nouvelles interfaces entre acteurs de la biodiversité et la mise en place d'un dialogue entre sciences et société sont les vecteurs d'une meilleure définition des enjeux par l'ensemble des acteurs.

Cette évolution rapide des questions sur la biodiversité et des enjeux afférents doit s'accompagner d'innovations pour engager de nouveaux chantiers et de nouvelles réflexions sur les connaissances disponibles, leur valorisation et leur partage.

La SNB est un cadre pour cette évolution qui s'appuie sur la mobilisation de toutes les connaissances, qu'elles proviennent de travaux de recherche, des sciences participatives, de savoirs locaux, de retours d'expérience, des gestionnaires, d'associations ou d'entreprises.

La mobilisation de l'expertise, pluridisciplinaire et multi-acteurs, s'appuie sur un renforcement et une meilleure coordination des réseaux d'observation, d'observatoires de la biodiversité ainsi que des structures de gestion et d'analyse des données. Des approches novatrices permettront d'élaborer des scénarios d'évolution de la biodiversité face aux changements environnementaux, de mieux identifier les sources d'incertitude afin de mieux guider la décision et l'action.

Par ailleurs, le renforcement des liens entre recherche et décision, articulé aux différentes échelles de gouvernance, du local à l'international, permet de mieux éclairer et de mieux informer et accompagner les décisions publiques et privées.

En outre, la prise en compte de la biodiversité dans toutes les formations et, réciproquement, des grands enjeux de société dans les formations naturalistes facilite les regards croisés.

La Mauritanie a établi la stratégie de l'Environnement et du développement durable à l'horizon 2030 (SNEDD)

Les orientations stratégiques de cette stratégie se résument comme suit :

Axe stratégique 1 : Une gouvernance environnementale intégrée et adaptée aux défis

Cet axe se recoupe avec les ODD principaux : 16, 8, 12, 13, 5. Il s'agit d'adopter une politique basée sur une perception intégrée de conservation, de gestion et d'exploitation durable des écosystèmes terrestre et marin d'un côté et d'atténuation du risque environnemental liés aux activités anthropiques. Etant de portée transversale, préoccupante pour tous les secteurs, le Changement Climatique fait partie intégrante de toutes ces questions environnementales ; il doit ainsi demeurer une donnée essentielle de la gouvernance globale.

Cet axe regroupe 8 thématiques

Cet axe regroupe 6 thématiques

- Coordination /synergies intersectorielles et partenariats pour la mise en œuvre efficace de la politique de l'Environnement et du Développement Durable
- Financement durable de l'action environnementale
- Information, Education et Communication (IEC) environnementales et renforcement des capacités
- Organisation/ réforme institutionnelle

- Gestion des connaissances (Recherche, Systèmes d'informations Environnementales et suivi) pour les décisions
- Cadre législatif, réglementaire et contrôle

Axe stratégique 2 : Gestion intégrée et durable des ressources naturelles et de la biodiversité terrestre (environnement 'vert')

Cet axe se recoupe avec les ODD principaux 2, 5, 6, 13, 15 et 16. La Mauritanie est l'un des pays les plus exposés aux effets de la désertification, des sécheresses et du changement climatique, comme cité ci-haut. Ces effets ont des conséquences majeures sur la capacité productive et le patrimoine écologiques. Ceci interpelle sur les modes de gestion des ressources naturelles terrestres, mais aussi la résilience des communautés, particulièrement les plus vulnérables. Cet axe vise à promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles terrestres. Il s'agit de valoriser le capital naturel et d'exploiter les opportunités écologiques dans une perspective de durabilité et de protection des ressources.

Cet axe se décline en 3 thématiques

- Gestion et valorisation durable des ressources naturelles terrestres en intégrant le CC
- Gestion locale, décentralisée et concertée des ressources naturelles
- Protection et aménagement de la biodiversité animale et végétale

Axe stratégique 3. Gestion durable de l'environnement marin et côtier (environnement 'bleu')

Cet axe stratégique se recoupe avec les ODD principaux 1, 6, 11, 12, 13, et 14. Il concerne une problématique centrale pour le développement. Le grand complexe écosystémique des espaces marins et du littoral est le pôle essentiel des activités socio-économiques en Mauritanie. La valorisation durable des ressources maritimes et la protection du milieu marin sont indispensables à la préservation du potentiel halieutique. L'environnement marin et côtier est exposé à de nombreuses menaces liées aux changements climatiques, aux activités économiques et à l'urbanisation ainsi qu'aux risques de surexploitation des ressources accompagnant des activités de pêche tournées essentiellement les espèces les plus précieuses.

Cet axe se décline en 4 thématiques à savoir :

- Régularisation des usages et valorisation durable du littoral et des espaces marins prenant en compte le CC
- Gestion concertée et coordination efficace entre tous les acteurs:
- Restauration d'écosystèmes offrant une protection contre l'érosion du littoral
- Protection du littoral contre les effets du Changement Climatique

Axe stratégique 4. Renforcement de la prévention, de la gestion des pollutions et des menaces anthropiques (environnement 'gris')

Cet axe se recoupe avec les ODD principaux 6, 7, 9, 11 et 12. La population mauritanienne est passée rapidement d'une situation de nomades agro-pastoraux et à une population majoritairement citadine. Il s'en est suivi un développement important des centres urbains et une refonte en profondeur des secteurs productifs.

Le développement urbain est souvent anarchique, avec de faibles capacités de prise en charge des impacts environnementaux, de gestion et d'atténuation des pollutions et de capacités de réponses aux différentes menaces. L'évolution des secteurs productifs ne s'est pas accompagnée non plus d'une vraie politique de métiers, développant les compétences de prise en charge de la dimension environnementale. Il s'agit de renforcer les actions de gestion et de limitation des pollutions urbaines et industrielles, d'atténuation des émissions ainsi que de développer une capacité de réponse aux risques de catastrophes entropiques.

Cet axe se décline en 3 thématiques

- Gestion des déchets et pollutions
- Réduction des émissions et pollutions diverses
- Réduction des risques de catastrophes

3.2. Les OAB auxquels les Objectif nationaux sont partiellement ou totalement liés.

Tableau 14. Liens directs entre OAB et ONB

Objectifs Nationaux de la biodiversité	Objectifs d'Aichi de biodiversité
Objectif 1 : Faire naître, enrichir et partager une culture de la nature	Objectif1. D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable
Objectif 2 : Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs	Objectif2. D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification. Objectif3. D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales
Objectif 3 : Préserver les espèces et leur diversité Objectif 7 : Diminuer les pressions sur la biodiversité Objectif 8 : Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques	Objectif6. D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les

	espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres Objectif9. D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. Objectif12. D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu Objectif13 D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.
Objectif 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement	Objectif5 D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites Objectif7 D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique Objectif8 D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique Objectif10 D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement Objectif11 D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires

	protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin. Objectif14 D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables Objectif15 D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.
Objectif 5 : Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique	Objectif4 D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.
Objectif 6 : Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité	Objectif20 D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité bio- logique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet Objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier
Objectif 9 : Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité	Objectif16 D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.
Objectif 10 : Assurer la cohérence des politiques publiques et l'efficacité écologique des projets publics et privés	Objectif2 D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification

Objectif11: Renforcer la gouvernance dans le domaine de la biodiversité	Objectif4 D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.
Objectif 12 : Développer la recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances Objectif 13 : Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité Objectif 14 : Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations	Objectif18 D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents Objectif19 D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées

3.3. Les OAB auxquels les Objectif nationaux sont indirectement liés.

Tableau 15. Liens indirects entre OAB et ONB

Objectifs Nationaux de la biodiversité	Objectifs d'Aichi de biodiversité
Objectif 2 : Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs Objectif11: Renforcer la gouvernance dans le domaine de la biodiversité	Objectif17. D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.
Objectif 1 : Faire naître, enrichir et partager une culture de la nature	Objectif3. D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité
Objectif 2 : Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs 10 Objectif 10 : Assurer la cohérence des politiques publiques et l'efficacité écologique des projets publics et privés	Objectif1. D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable Objectif3. D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les

	impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales Objectif4 D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres Objectif20 D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité bio- logique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet Objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier
Objectif 3 : Préserver les espèces et leur diversité Objectif 7 : Diminuer les pressions sur la biodiversité Objectif 8 : Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques Objectif 12 : Développer la recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances Objectif 13 : Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité Objectif 14 : Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations	Objectif5 D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites Objectif7 D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique 8 D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique Objectif10 D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement Objectif11 D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes

	pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin. Objectif14 D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables Objectif15 D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification
Objectif 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement 12 et 13 ; 14 Objectif 12 : Développer la recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances Objectif 13 : Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité Objectif 14 : Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations	Objectif6. D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres Objectif9. D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. Objectif12 D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu Objectif13 D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

3.4. Les Objectifs nationaux et leurs pertinences

La Mauritanie a élaboré sa Stratégie Nationale de la Diversité Biologique qui s'articule sur 14 Objectifs. Ci-dessous énumération de ces Objectifs, de leurs pertinences ainsi que la motivation de leur choix.

Objectif 1 : Faire naître, enrichir et partager une culture de la nature

L'Objectif 1 vise à faire en sorte que la biodiversité soit reconnue par les individus et la société.

Cela implique de faire émerger, d'enrichir et de partager dans la société une culture de la nature.

Celle-ci se construit à partir de la biodiversité planétaire et locale et de la diversité des perceptions et des usages et peut revêtir des formes diverses : usages locaux, connaissances naturalistes, expériences vécues, éducation reçue, alimentation, attraits personnels... Elle permet la prise de conscience du rôle majeur du monde vivant comme source de bienfaits matériels et immatériels pour l'humanité et donc d'en apprécier toute la valeur. Elle n'est pas purement rationnelle, elle est aussi émotionnelle, sensorielle, donc multiforme.

C'est pourquoi elle doit être diffusée de façon large et volontariste par tous ceux qui sont impliqués dans la transmission de la culture : éducation scolaire, éducation familiale, sorties nature et animations pour les jeunes, médias, monde artistique et du divertissement...

Elle doit être porteuse d'espoir et de valeurs positives et mobilisatrices pour devenir une réalité à l'échelle de toute la société.

Objectif 2 : Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

La biodiversité doit être perçue et gérée par les décideurs publics et privés comme un atout politique fort, au même titre que la santé publique ou le développement économique. Il importe donc qu'ils intègrent l'importance de leurs décisions pour l'intérêt commun, qu'ils en soient garants ou bien qu'ils y contribuent, afin de prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité dans l'ensemble de leurs actions, le plus en amont possible. Ceci peut être fait notamment en privilégiant la logique de la prévention par rapport à celle de la compensation et de la réparation et en s'appuyant, par exemple, sur des données factuelles issues des études sur l'économie de la biodiversité et des évaluations des écosystèmes. Dans ce sens, il apparaît également nécessaire d'assurer une valorisation et une reconnaissance des actions réalisées par les collectivités au bénéfice de la préservation et de la restauration de la biodiversité.

Aider les décideurs à comprendre les bénéfices sanitaires, économiques, sociaux et mêmes politiques d'une gestion intégrant la prise en compte de la biodiversité comme réponse à des préoccupations quotidiennes leur permettra de résoudre les conflits d'usage possibles et de mesurer le coût de l'inaction.

Objectif 3 : Préserver les espèces et leur diversité

La présence concomitante de nombreuses espèces vivantes dans les milieux naturels est une des clés de l'expression ou de l'expansion de la vie sur Terre. Un des Objectifs de la stratégie est donc de suivre et de maintenir la diversité des espèces, en consacrant un effort plus particulier aux espèces dont la survie est menacée à court ou moyen terme.

Pour ces espèces, une amélioration de l'état de conservation est recherchée à travers la mise en place de plans d'action. Il convient également de préserver les espèces qui, sans être en danger d'extinction, jouent un rôle dans le fonctionnement des écosystèmes. Certaines d'entre elles, dont les effectifs ont fortement diminué, pourront faire l'objet de renforcement de population et de mesures pour stopper leur déclin. Lorsque toutes les conditions nécessaires sont réunies, la réintroduction de spécimens d'espèces qui avaient disparu d'une région donnée peut également être réalisée.

Pour être durable, la préservation des espèces doit s'accompagner du maintien de la diversité des individus qui la composent, ce qui implique en particulier de veiller à conserver un effectif suffisant.

Au sein de cette diversité, la conservation de la diversité génétique (animale, végétale, microbienne) domestique et sauvage est un Objectif majeur. Outre sa contribution générale au fonctionnement de la biosphère, la diversité génétique constitue une ressource en vue de l'adaptation au changement climatique, la base de nombreux développements économiques, un vivier pour la recherche notamment médicale. Le renforcement de sa conservation in situ et ex situ et sa gestion sont nécessaires.

Objectif 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

Les activités humaines ont dégradé certains éléments de biodiversité, pour lesquels des efforts de restauration sont nécessaires. La préservation des écosystèmes terrestres et marins et la restauration de ceux qui sont pollués, fragmentés ou perturbés doivent être une priorité.

Cette dégradation des écosystèmes et des habitats naturels et semi-naturels qui les composent constitue un facteur majeur de l'érosion de la biodiversité. À l'inverse, une politique d'amélioration des habitats constitue une option efficace pour assurer le fonctionnement des écosystèmes.

Ce fonctionnement est essentiel car il conditionne la production de nombreux services utiles à l'homme : régulation du climat, épuration des eaux usées, pollinisation...

Préserver et restaurer les écosystèmes passent par des engagements quantitatifs et qualitatifs. Il s'agit de se donner l'ambition de préserver les écosystèmes en quantité, c'est-à-dire en superficie, et en qualité, c'est-à-dire en veillant à leur fonctionnalité, en particulier en réduisant leur fragmentation car celle-ci diminue considérablement leur capacité à s'adapter et à fournir des services.

La Mauritanie abrite un réseau d'aires protégées relativement complet et représentatif en ce qui concerne les écosystèmes marins. En revanche, il pourrait être complété pour la partie terrestre car il ne couvre pas encore certaines espèces ou écosystèmes continentaux, ainsi que les zones humides de l'Est du pays.

Les principales pressions identifiées dans les parcs sont la transformation du milieu (notamment sous l'action de la désertification), l'exploitation minière, la surexploitation des

ressources terrestres, et des ressources marines, la pollution, et le développement de certaines infrastructures. Les ressources naturelles qu'abritent les parcs ont une forte valeur et leur accès est souvent facile, ce qui les met en péril.

Objectif 5 : Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique

La biodiversité et les ressources naturelles sont affectées par le mode de croissance économique actuel alors qu'elles en sont en partie le support. En effet, les entreprises, et plus largement l'ensemble des activités économiques, jouent un rôle majeur vis-à-vis de la biodiversité, que ce soit par les impacts (négatifs et parfois positifs) de leurs activités sur les espèces et les milieux naturels ou par les bénéfices qu'elles tirent des services fournis par la biodiversité.

Ces coûts et bénéfices ne sont que très partiellement pris en compte dans les décisions économiques.

Mieux intégrer la biodiversité dans la sphère économique est nécessaire pour concilier les intérêts publics et privés, assurer la prise en compte des temps longs, sensibiliser les entreprises à leur dépendance vis-à-vis de la biodiversité et inciter les acteurs économiques à investir dans le capital écologique et à participer de ce fait au développement du bien commun.

Pour réussir cette intégration, il convient au préalable de réduire, puis supprimer, les incitations néfastes à la biodiversité, de réformer la fiscalité, de développer de nouvelles incitations positives, d'intégrer les impacts sur la biodiversité dans l'affichage environnemental ou encore de développer et mieux appliquer le principe pollueur payeur.

Objectif 6 : Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité

La préservation, la restauration et le développement du capital écologique constituent une grande politique nationale qui doit se développer de manière cohérente et s'inscrire sur le long terme.

Pour répondre aux enjeux, l'effort financier devra être largement accru, en premier lieu de la part des acteurs publics (État, collectivités territoriales) mais aussi du secteur privé pour investir dans la préservation de la biodiversité.

Outre la mise en cohérence des actions, de telles ressources permettent des effets de synergie avec les initiatives que prendront divers opérateurs publics et privés pour préserver et développer le capital écologique. Il convient donc de mettre en place un tel dispositif pour la biodiversité.

Un nombre croissant de professionnels travaille à la protection de la biodiversité dans tous les secteurs d'activité et dans des structures multiples : entreprises, chercheurs, enseignants, associations, gestionnaires d'espaces protégés, collectivités, etc. Des efforts importants doivent être consentis pour renforcer les capacités des professionnels en poste (formation, outils, méthodes...) et développer ces filières professionnelles

Objectif 7 : Diminuer les pressions sur la biodiversité

L'Objectif est de mieux connaître ces pressions, de comprendre leurs causes et leurs effets et d'engager des actions concrètes de réduction. Ces actions visent à éviter les pressions, à réduire celles qui existent ou à compenser celles qui sont inévitables.

Il s'agit également d'adopter un mode de gouvernance fondé sur la concertation avec les parties prenantes et de s'assurer du respect des décisions prises. Les possibilités sont nombreuses

et utilisation de matériaux à faibles impacts sur la biodiversité, limitation de l'artificialisation des espaces, transparence écologique des infrastructures de transport, bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, lutte contre les substances toxiques et toutes les formes de pollution.

Les effets cumulés de ces pressions doivent également être suivis et pris en compte. On accorde une attention particulière aux écosystèmes les plus fragiles ou menacés comme les mangroves, les récifs coralliens, les zones humides, les forêts, les estuaires, les nourriceries, etc. et aux zones à forte emprise par les activités humaines.

Objectif 8 : Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques

Pour ce qui concerne les usages et usagers des ressources naturelles vivantes, en particulier la pêche, l'agriculture et l'exploitation forestière, il s'agit de promouvoir un usage et une gestion durable de ces ressources, intégrant la biodiversité. Les efforts doivent porter sur toutes les dimensions de cette utilisation : mieux connaître le taux de renouvellement de ces ressources et les effets de leur exploitation, développer des modes de production et de prélèvement respectueux de l'environnement (notions de gestion écologique et d'approche par écosystème), sensibiliser les consommateurs aux effets positifs ou négatifs de leurs comportements sur la biodiversité, lutter contre le gaspillage et mieux valoriser les déchets.

Les actions doivent être conduites à tous les niveaux : initiatives locales, politiques nationales et maghrébines, coopération internationale, notamment pour promouvoir des filières durables et renforcer des importations de produits certifiés.

Objectif 9 : Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité

L'Objectif est de valoriser, renforcer et partager de façon équitable les avantages tirés pour tous, de la diversité biologique et des services rendus par les écosystèmes.

Certains services sont en effet utilisés localement mais beaucoup bénéficient à un collectif plus important, voire à l'ensemble de l'humanité (comme la fixation du carbone). D'autres enfin, intéressent des acteurs différents de ceux qui vivent dans ces écosystèmes. Il s'agit donc d'assurer un retour juste et équitable entre les bénéficiaires de ces services et ceux qui ont contribué ou contribuent à les maintenir.

Cette solidarité écologique doit se mettre en place à différentes échelles : entre villes et zones rurales, entre communes engagées dans la préservation du patrimoine naturel local et communes voisines qui en bénéficient, entre régions au sein d'un pays.

Objectif 10 Assurer la cohérence des politiques publiques et l'efficacité écologique des projets publics et privés

Certaines politiques publiques contribuent à accroître les pressions sur la biodiversité, comme la fragmentation des habitats, la surexploitation, la propagation des espèces exotiques envahissantes ou les pollutions. Souvent, une partie de ces atteintes peut être réduite sans modifier les Objectifs de ces politiques publiques, mais de nouveaux arbitrages sont aussi à rendre, à la lumière de notre connaissance des enjeux.

Le renforcement de la cohérence est à mener à toutes les échelles de territoire (y compris dans les domaines littoral et marin) : ainsi, par exemple, doit-on s'en assurer entre les différents documents de planification et d'urbanisme (stratégies, schémas, plans) existants au niveau territorial. De plus, une bonne articulation est nécessaire entre les différentes échelles d'organisation, du local à l'international, en particulier dans le contexte de l'élaboration ou des stratégies régionales et locales pour la biodiversité.

Cette cohérence passe notamment par un partage des bonnes pratiques, une véritable évaluation environnementale qui prend en compte la biodiversité et des instruments économiques performants. Chacun à son niveau de responsabilité et de subsidiarité doit s'engager sur ces principes de façon claire et ambitieuse.

Objectif 11 Renforcer la gouvernance dans le domaine de la biodiversité

L'action internationale est une dimension de la plupart des Objectifs de la stratégie nationale pour la biodiversité. Le renforcement de la diplomatie environnementale et de la gouvernance en matière de biodiversité est un Objectif à part entière car il s'adresse à l'ensemble des acteurs présents à l'international.

Il répond à la nécessité de renforcer la cohérence environnementale de l'action extérieure de la Mauritanie, de trouver les moyens d'améliorer l'efficacité de l'action en faveur de la biodiversité. Il suppose de mobiliser tous les acteurs, publics et privés. Il s'agit donc, à travers l'implication de l'ensemble des partenaires concernés : missions officielles, collectivités territoriales, entreprises, associations et structures de recherche. Chacun à son niveau de négociation et/ou de mise en œuvre, de viser, d'une part, à renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action des différentes conventions en matière de biodiversité, leur articulation et complémentarité et, d'autre part, à davantage et mieux intégrer les problématiques de biodiversité dans les enceintes qui les mettent en jeu ou en traitent indirectement.

Enfin, il est nécessaire de renforcer les capacités d'action internationale des acteurs non gouvernementaux (associations, entreprises, collectivités), de consulter les parties prenantes dans le cadre des conférences internationales et de susciter un dialogue plus régulier entre acteurs.

Objectif 12 Développer la recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

L'articulation entre connaissances et décisions doit être renforcée pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les activités humaines.

L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité, son origine, sa dynamique et ses liens avec les services écosystémiques et les dynamiques sociales sont des sujets majeurs liés au bien-être de l'humanité et à son devenir. Ce domaine demande un développement important de la recherche pluridisciplinaire.

Le développement de nouvelles interfaces entre acteurs de la biodiversité et la mise en place d'un dialogue entre sciences et société sont les vecteurs d'une meilleure définition des enjeux par l'ensemble des acteurs.

Cette évolution rapide des questions sur la biodiversité et des enjeux afférents doit s'accompagner d'innovations pour engager de nouveaux chantiers et de nouvelles réflexions sur les connaissances disponibles, leur valorisation et leur partage.

La SNB est un cadre pour cette évolution qui s'appuie sur la mobilisation de toutes les connaissances, qu'elles proviennent de travaux de recherche, des sciences participatives, de savoirs locaux, de retours d'expérience, des gestionnaires, d'associations ou d'entreprises.

Objectif 13 Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité

La mobilisation pérenne et la mise en œuvre d'une expertise collective, plurielle et indépendante, en vue de prises de décisions mieux instruites, doivent être fortement soutenues par la SNB.

Il s'agit là d'un enjeu stratégique majeur pour tous les porteurs de connaissances, notamment ceux de la recherche. Il s'agit ici de créer des conditions innovantes et optimales pour un meilleur dialogue science-société et un rapprochement de la recherche, de l'expertise et de l'action pour éclairer au mieux la décision et appuyer les mesures de gestion de la biodiversité. Compte tenu des enjeux liés à l'expertise, et afin de favoriser la mobilisation des chercheurs, cette activité doit être explicitement prise en compte dans l'évaluation de la recherche.

Objectif 14 Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations

Le terme biodiversité ne doit pas rester un mot purement scientifique ou politique mais s'incarner dans une vision du vivant constitutive du socle culturel de la nation.

3.5. Indiquez à quel niveau gouvernemental cet Objectif s'applique.

Tableau 16. Niveau gouvernemental d'application des objectifs nationaux

Objectifs	Niveau gouvernemental d'application
Objectif 1 : Faire naître, enrichir et partager une culture de la nature	Enseignement, recherche, collectivité locales, Société civile
Objectif 2 : Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs	Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de la Pêche et de l'Economie Marine, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage Wilaya, Parlement, Collectivités locales
Objectif 3 : Préserver les espèces et leur diversité	Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de la Pêche et de l'Economie Marine, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage Recherche, Conservateurs des Parcs.
Objectif 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement	Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de la Pêche et de l'Economie Marine, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage Recherche, Conservateurs des Parcs.
Objectif 5 : Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique	Premier Ministère, Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de la Pêche et de

	l'Economie Marine, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage
Objectif 6 : Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité	Premier Ministère, Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de la Pêche et de l'Economie Marine, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage.
Objectif 7 : Diminuer les pressions sur la biodiversité	Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de la Pêche et de l'Economie Marine, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage
Objectif 8 : Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques	Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de la Pêche et de l'Economie Marine, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage, Wilaya, communes
Objectif 9 : Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité	Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de la Pêche et de l'Economie Marine, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage, Wilaya, communes
Objectif 10 : Assurer la cohérence des politiques publiques et l'efficacité écologique des projets publics et privés	Premier Ministère, Parlement
Objectif 11: Renforcer la gouvernance dans le domaine de la biodiversité	Ministère de l'environnement et du développement durable, Ministère de la Pêche et de l'Economie Marine, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage, Wilaya, communes
Objectif 12 : Développer la recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances	Ministère de l'Enseignement Supérieur, Centres de Recherche,
Objectif 13 : Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité	Ministère de l'Enseignement Supérieur, Centres de Recherche, Ministère de l'Education
Objectif 14 : Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations	Ministère de l'Enseignement Supérieur, Centres de Recherche, Ministère de l'Education

3.6. Autres informations pertinentes : le processus de développement et d'adoption de l'Objectif national, les parties prenantes concernées ou les stratégies et plans dans lesquels cet Objectif national a été inclus, et tout autre lien web ou fichier utile.

La Mauritanie a élaboré différentes stratégies, plan d'action et plan de développement en relation directe avec la conservation, la préservation et la valorisation de la biodiversité. Ci-dessous ces principales stratégies avec indication sur leurs Objectifs.

Ministère de l'Agriculture, 2015. Plan National de Développement Agricole 2015-2025, 115 p.

L'Objectif global du PNDA est de « Promouvoir une agriculture moderne, compétitive, et durable par le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance ». Cet Objectif contribue à la réalisation de l'Objectif global de la Stratégie nationale du Secteur Rural (SDSR) horizon 2025, ainsi qu'à l'Objectif global de la Stratégie Nationale de Sécurité alimentaire (SNSA) vision 2030 et aux Objectifs du Cadre stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Les Objectifs spécifiques s'appuient sur les orientations stratégiques retenues par la Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) pour la promotion de l'agriculture.

Ces Objectifs spécifiques sont définis comme suit:

- Promouvoir l'intensification et la diversification des productions agricoles pour satisfaire les besoins nationaux (horizon 2025)
- Promouvoir la compétitivité des filières agricoles
- Promouvoir la gestion durable et participative des ressources naturelles
- Accroître l'opérationnalité des structures d'appui au secteur agricole

Les Objectifs spécifiques se traduisent en quatre programmes principaux, déclinés en sous-programmes à savoir :

Programme 1. Intensification et diversification de la production agricole

- Intensification et diversification de la production agricole irriguée (Filières : riz, blé, horticoles, sucrière)]
- Amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles (Filière céréales traditionnelles)]
- Appui au développement des cultures oasiennes (Filière phœnicicole)

Programme 2. Promotion de la compétitivité des filières agricoles]

- Amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, transformation, conditionnement]
- Amélioration de la commercialisation des produits agricoles]
- Appui à la mise en place d'un environnement favorable à la compétitivité du secteur

- Programme 3. Gestion durable des ressources naturelles]

- Amélioration de la gestion foncière, protection et réhabilitation des terres agricoles]
- Amélioration de la gestion et mise en valeur des zones humides

Programme 4. Amélioration de la qualité des services agricoles]

- Renforcement des capacités institutionnelles des services publics du secteur agricole
- Renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations]
- Développement des systèmes d'assurance agricole et de produits financiers adaptés au secteur de l'agriculture

MEDD, 2015. Stratégie nationale pour l'établissement et la gestion des aires protégées marines et côtières et des zones d'intérêt biologique (zib) (2015 – 2020), 12 p.

Les orientations stratégiques sont:

- Concilier la conservation de la biodiversité marine et côtière au sens strict et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles.
- Sécuriser l'existant au niveau des Parcs Nationaux en place (PNBA/RSCB et PND), qui place actuellement la Mauritanie à environ 50 % de l'atteinte de l'Objectif 11 d'Aïchi.
- Appuyer les processus de classement en cours et qui sont à des stades plus ou moins avancés.
- Enfin, créer et développer le réseau par l'identification de nouvelles Zones d'Intérêt pour la Biodiversité (ZIB) et/ou par l'extension de leurs classements et réseautage aux échelles idoines.

L'Objectif général de la SN-RZIB est l'amélioration de la conservation de la biodiversité marine et côtière en Mauritanie, la préservation et la valorisation de ses services rendus. Cet Objectif général est décliné en deux Objectifs spécifiques:

- Etablir et gérer un réseau national des Zones d'Intérêts pour la Biodiversité (ZIB) permettant la conservation aux échelles idoines et la gestion rationnelle des usages ayant un impact sur la biodiversité marine et côtière
- Promouvoir la prise en compte de la conservation de la biodiversité dans la gestion des principaux usages de la zone côtière et marine

Les résultats attendus

- Un processus d'identification et de reconnaissance de ZIB marines et côtières en Mauritanie est fonctionnel ;
- Un réseau fonctionnel des ZIB est établi et ses services éco systémiques rendus préservés et valorisés dans le cadre d'une gestion rationnelle des usages ;
- (Les ressources financières pérennes du réseau des ZIB sont assurées.
- Les politiques sectorielles et cadres juridiques nationaux intègrent les engagements nationaux et internationaux de protection de la biodiversité marine et côtière ;
- Le Plan Directeur d'Aménagement du Littoral (PDALM), les Plans d'Aménagement des Pêcheries (PAP), les Plans d'Actions Nationaux (PAN), les Contrats d'Exploration de Production (CEP) et tous autres cadres de planification ou de politique nationale prennent en compte les ZIB ;
- Les ressources financières durables sont dédiées en appui aux cadres de planification prenant en compte les ZIB

MEDD, 2014. Stratégie Nationale de Conservation des Zones Humides en Mauritanie, 112p.

L'Objectif général de cette stratégie est de conserver, restaurer et d'exploiter de manière durable les zones humides et la biodiversité qui leur est associée. Ceci dans le souci d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations riveraines, et de garantir aux générations futures des ressources naturelles suffisantes dans la perspective d'un développement durable du pays.

La mise en application de l'Objectif général de la Stratégie Nationale de Conservation des Zones Humides se traduira par des options stratégiques suivantes :

- Mettre en place un système de gouvernance
- Mettre en place un cadre juridique propre aux zones humides
- Préserver et restaurer les zones humides
- Réguler l'accès aux ressources des zones humides
- Maintenir ou améliorer la qualité du patrimoine naturel des zones humides
- Améliorer la gestion et l'aménagement des bassins versants
- Développer des pratiques de culture et d'élevage durables en zones humides
- Animer et mettre en œuvre la stratégie de gestion des zones humides
- Renforcer des capacités institutionnelles et humaines
- Renforcer des capacités techniques et scientifiques des acteurs
- Promouvoir des techniques durables d'exploitation des ressources naturelles
- Développer des activités génératrices de revenus compatibles avec la gestion durable des zones humide
- *Mettre en place un mécanisme de financement durable s*

Ministère Agriculture 2014. Stratégie Sectorielle du Ministère de l'Agriculture Période 2015-17 , p.5-2017, 11 p.

La Stratégie de Développement du Secteur vise à promouvoir une agriculture productive, compétitive et durable, contribuant au développement économique et social du secteur rural. Elle est fondée sur 5 orientations stratégiques (vision 2025) :

- Le maintien par le Gouvernement de sa politique de libéralisation : Le Département prendra les mesures utiles pour la responsabilisation des acteurs des filières.
- Le développement de filières porteuses de croissance, génératrices d'emplois permanents et de revenus incitatifs
- L'intégration du secteur agricole au marché national et international.
- L'application d'innovations technologiques performantes et adaptées pour l'intensification et la diversification de la production agricole, tout en restant respectueuses de l'environnement.
- Le développement intégré et participatif

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, le Département a élaboré un Programme National de Développement du Secteur Agricole (PNDA), horizon 2025. Le PNDA est sous tendu par des principes fondamentaux : (i) le renforcement du rôle de l'Etat et ses PTF, (ii) la promotion de l'investissement privé responsable et solidaire, (iii) la responsabilisation des acteurs et la promotion du Partenariat Public-Privé et (iv) l'assainissement des conditions cadre et l'amélioration du climat des affaires

Ministère du développement Rural, 2013. Stratégie de développement du secteur rural horizon 2025 (SDSR) ; 113 p.

Les axes stratégiques de la SDSR sont :

Promotion de l'élevage par :

- le développement des filières animales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité
- la promotion d'un sous-secteur de l'élevage intensif et compétitif par le développement des filières animales porteuses et la valorisation de l'élevage extensif par la gestion durable des ressources naturelles

Promotion de l'agriculture par :

- le développement des filières végétales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité
- la promotion d'une agriculture compétitive par le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance
- Développement local par :
 - Appui renforcé au développement local pour passer de l'agriculture de subsistance à des productions animales et végétales compétitives
 - Implication et renforcement des compétences des organisations socioprofessionnelles (OSPs) et communales
 - Maîtrise de la gestion des ressources naturelles
 - Gestion rationnelle et participative des ressources naturelles pour un développement durable des filières animales et végétales
 - Structuration, formation et responsabilisation des OSPs dans la gestion rationnelle des ressources naturelles
 - Adaptation du Cadre juridique et institutionnel
 - Bonne gouvernance et responsabilité des acteurs
 - Consolidation et complément du cadre juridique et institutionnel actuel pour un accompagnement efficient et adapté à l'opérationnalisation de la stratégie de développement du secteur

Ministère de l'Elevage, 218. Plan national de développement de l'élevage 2018-2025 ; 109 p

Le PNDE doit promouvoir un secteur intensif et compétitif, par le développement privilégié des filières animales intensives d'une part, et la valorisation des systèmes d'élevage extensif d'autre part, à travers notamment la gestion durable des ressources naturelles.

Structure du PNDE

Afin de structurer le PNDE, il est préconisé sur la base des axes stratégiques ci-dessus et des choix programmatiques qui en découlent, de le décliner en programmes et actions.

Programme 1 : Gouvernance du secteur

Programme 2 : Développement des filières animales intensives

Programme 3 : Développement du Pastoralisme et de l'élevage familial

Programme 4 : Amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire

4. Section II. Mesures de mise en œuvre prises, évaluation de leur efficacité, des obstacles et des besoins scientifiques et techniques associés afin d'atteindre les Objectifs nationaux

1. Décrivez une mesure prise pour contribuer à la mise en œuvre du SPANB de votre pays. Décrivez le domaine de cette mesure (par exemple, s'agit-il d'une mesure légale/juridique/financière/politique ?). 2. Évaluation de l'efficacité de la mesure de mise en œuvre prise en vue d'obtenir les résultats voulus : La mesure a été efficace La mesure a été partiellement efficace La mesure a été inefficace Absence d'information 3. Expliquez le choix du point 2 et indiquez les outils ou la méthodologie employés lors de son évaluation. Ajoutez les sites web, liens web et fichiers utiles. Si le choix ne peut être évalué, expliquez pourquoi. 5. Décrivez les obstacles qui ont été rencontrés ainsi que les besoins scientifiques et techniques pour les surmonter, en incluant la collaboration technique et scientifique, les activités liées au développement des compétences ou le besoin d'instructions. Ajoutez les sites web, liens web et fichiers utiles. Ce modèle devrait être répliqué pour chaque mesure ou action importante que le pays a élaboré pour mettre en œuvre le SPANB.

4.1. Mesures prises et leurs efficacités

Le tableau suivant récapitule pour chaque mesure prise pour contribuer à la mise en œuvre du SPANB :

- la description de la mesure ;
- l'évaluation de son efficacité ;
- les outils ou la méthodologie employés lors de son évaluation ;
- les obstacles qui ont été rencontrés ainsi que les besoins scientifiques et techniques pour les surmonter.

Au total 26 mesures ont été répertoriées, se décomposant en mesures juridique, institutionnelles, techniques, organisationnelles etc.

Ces mesures découlent bien entendu des orientations et actions préconisées par la SNPAB, en vue d'atteindre les objectifs nationaux.

Tableau 17. Mesures prises pour la mise en œuvre de la SPANB, efficacité, résultats obtenus et éventuels obstacles

Mesure prise (M) pour contribuer à la mise en œuvre de la SPANB de la Mauritanie.	Efficacité de la mesure	Outils utilisés pour son évaluation	Information pertinente afin d'illustrer les résultats obtenus, ainsi que les résultats qui contribuent à la mise en œuvre du SPANB. (sites web, liens web et fichiers utiles)	Obstacles qui ont été rencontrés ainsi que les besoins scientifiques et techniques pour les surmonter
M1 : Juridique Interdiction du chalutage en deca de 20 m de profondeur	Efficace	Les campagnes d'évaluation de l'IMROP	Donnés des campagnes IMROP http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	Haute pression sur la réserve.
M2 : Légale Gestion de la pêche par quota	Efficace	Les statistiques quotidienne (journal de pêche industrielle et artisanales	http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	Absence évaluations prévisionnelle Statistiques pas trop fiables
M3 : politique et juridique Validation du projet de loi sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction CITES(2017)	Absence d'information	-	-	-
M4 : Technique Plan de Conservation de la biodiversité marine dans un cadre de pression des exploitations Gaz et pétrole	Efficace	- Atlas de la vulnérabilité des zones côtières et marines, - Système d'alertes et monitoring	Site web du MEDD http://www.environnement.gov.mr/fr/	Limitation des moyens financiers

M5 : Politique et technique Projet de conservation de la biodiversité transfrontalière Sénégal et Mauritanie	Efficace	Rapports : PNUE,GIZ,PNUD et MEDD	Site web du MEDD http://www.environnement.gov.mr/fr/ Le projet biodiversité Mauritanie-Sénégal couvre une bande large de 50 km de part et d'autre du fleuve Sénégal (100 km) et longue de 600 km, soit 60.000 km ² de superficie. A travers ce Projet Biodiversité, les Etats de la Mauritanie et du Sénégal se sont engagés à mettre en œuvre une stratégie de gestion durable de la biodiversité dans la vallée du fleuve Sénégal avec comme Objectif majeur de contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur des ressources naturelles à travers une gestion communautaire des ressources naturelles	Moyens financiers limités
M6 : technique et institutionnelle Projet de Gestion des Ressources naturelles PGRN/GIZ ,2014-2017	Efficace	Rapports MEDD/GIZ	https://www.giz.de/en/worldwide/28469.html Selon le rapport de GIZ ; Le projet a déjà pu contribuer à l'amélioration des bases juridiques pour la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. Dans les parcs nationaux du Banc d'Arguin et du Diawling, des outils et processus de gestion professionnels ont été mis en place. Le programme de préservation de la biodiversité soutenu en coopération avec d'autres	-

			organisations internationales dans le secteur pétrolier et gazier a mis en place un système de suivi et d'alerte rapide pour l'environnement marin, et des enseignements scientifiques sur la biodiversité marine sont compilés et diffusés. Une stratégie nationale pour la mise en place et la gestion d'un réseau national d'aires marines et côtières protégées existe à l'état de projet. Le dialogue et la coopération entre les ministères compétents, les entreprises pétrolières et gazières, la société civile et le monde scientifique ont été renforcés. L'approche d'une gestion décentralisée a été introduite avec succès dans les deux régions prioritaires de Guidimakha et Hodh El Gharbi.	
M 7 : Politique et institutionnelle Création de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte	Efficace	Plan d'action issu de la stratégie de mise en œuvre de l'ANGMV	http://www.grandemurailleverte.org/index.php/structures-nationales-gmv/republique-islamique-de-mauritanie	Moyens humains et financiers limités
M 8 : Politique et technique Stratégie Nationale de l'agence nationale de la grande muraille verte	Efficace	Plan d'action quinquennal	Site web de l'agence http://www.grandemurailleverte.org/index.php/structures-nationales-gmv/republique-islamique-de-mauritanie La stratégie vise : - Développement des activités locales - Lutte contre les effets des cc et de la désertification	Problèmes fonciers Manque de moyen humains et financiers

			- Mise en place des FACI	
M 9. technique Implication de la société civile dans la mise en œuvre des conventions sur la biodiversité, Loi sur la biosécurité etc.	Partiellement efficace	Organisation des ateliers de réflexion et de sensibilisation au grand public pour sa mise en œuvre	http://www.environnement.gov.mr/fr/	Manque de moyens financiers et humains pour sa mise en œuvre implication effective des OSC encore limitée
M10 : légale et politique Diffusion à une large échelle des différents rapports de la diversité biologique.	Partiellement efficace	Ateliers et évaluations des connaissances sur l'élaboration des SPANB	http://www.environnement.gov.mr/fr/	Insuffisance dans la diffusion du document du SNAPB, Limite pour sa diffusion dans les différentes langues nationales pour mieux faciliter sa compréhension et sa vulgarisation (SNABP, élaboré uniquement en Français)

M11 :institutionnelle et technique Implication des ONGs dans la mise en place des projets et programmes relatifs à la préservation et la protection de la biodiversité	Partiellement efficace	Les rapports techniques d'évaluation et de suivi des projets.	Des associations actives dans le domaine de la conservation de la diversité biologique ont développé et réalisés différents programmes, dont notamment : - Association NAFORE pour la protection de l'environnement 2017. Projet cartographie dans les bassins de rapport technique des plantes envahissantes bell, diawling et tichilit, - Association NAFORE pour la protection de l'environnement , 2018, inventaire des ressources végétales de l'AGLC de djelliwar - Association NAFORE pour la protection de l'environnement 2016. contribution à la restauration des espèces à valeur écologique et économique dans le bas delta mauritanien	Programmes limités à quelques ONGs
M12 : Politique Elaboration de différentes stratégies ayant impact sur la biodiversité (stratégie environnement et développement durable, stratégie parcs, Stratégie CC, Stratégie LCD etc.)	Peu efficace	La mise en œuvre des stratégies.	http://www.environnement.gov.mr/fr/	Stratégies plus ambitieuses que les moyens et dont les plans d'actions n'ont été réalisés qu'en partie
M13 : Financière Création du fonds de l'environnement	Non efficace	Rapports	MEDD et MEPM http://www.environnement.gov.mr/fr/ http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	Manque de coordination La répartition ne couvre pas tous les domaines

M14 : technique (développement des compétences) Programme de renforcement des capacités des acteurs.	Non efficace	Programme réalisés	MEDD et MPEM http://www.environnement.gov.mr/fr/ http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	Manque de coordination
M15 : Technique (formation) Education environnementale	Non efficace	Cessions organisées	MEDD et MPEM http://www.environnement.gov.mr/fr/ http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	Manque des moyens humains et financier.
M16. Institutionnelle Création de nouveau parc de AWLEIGATT	Efficace	L'avancement de réalisation des activités	http://www.environnement.gov.mr/fr/ http://www.pnd.mr/pnd/ L'objectif étant la réintroduction des espèces de faune et flore	Manque de moyens de fonctionnement, équipement, gestion et suivi.
M17 : Politique et technique Elaboration de la Stratégie nationale de conservation des zones humides	Efficace	L'avancement de réalisation des activités d'action	http://www.environnement.gov.mr/fr/ http://www.environnement.gov.mr/fr/images/pdf/strategie_nationale_zones_humides.pdf Cette stratégie comme proposée contribuera au développement du pays et à la conservation des écosystèmes humides et leur biodiversité, tout en permettant de: Stimuler l'élaboration des politiques et l'adoption des méthodes intégrées de planification et de développement durable;	Financements, moyens humains et techniques limités

			Adopter des méthodes appropriées pour la protection, la conservation et l'aménagement des zones humides dans une optique de développement durable et de maintien de l'ensemble de leur fonction; Contribuer à promouvoir la stabilité et la durabilité des zones humides et des écosystèmes terrestres associés et résoudre les problèmes existants en vue de pérenniser les biens et services que fournissent des zones humides; Améliorer les conditions et le cadre de vie des populations riveraines.	
M18 : Technique Campagnes nationales de lutte contre les feux de brousse	Efficace	Missions conjointes d'évaluation plurisectorielle Réduction du nombre de feux de brousse Nb de km linéaire réalisé	Site web MEDD http://www.environnement.gov.mr/fr/	Moyens de lutte limités
M19 : Politique et technique Mise en œuvre du Plan National de Développement Agricole PNDA (2015-2025)	Efficace	Taux de réalisation du plan	http://www.agriculture.gov.mr/index.php?lang=fr http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Mau175842.pdf	
M 20 : Technique Evaluation annuelle du potentiel fourrager	Partiellement efficace	Télédétection Rapports de mission	Site web ministère élevage : www.elevagerim.com	Evaluation approximative

M 21 : Juridique et politique Validation du projet de loi sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction	Pas d'information		--	--
M 22: Juridique Loi n° 2000-044 portant code pastoral en Mauritanie Cette loi porte sur l'organisation de l'activité de l'élevage	efficace	Taux de surpâturage Taux de défrichement	http://www.elevagerim.com/fr/ Cette loi stipule dans les articles 33 ; 34 et 35 ce qui suit : Article 33 : L'autorité administrative peut, par arrêté, interdire la mise en culture de certains terrains situés dans les zones pastorales et ne présentant pas un intérêt économique et social évident. Cet arrêté est pris sur avis de l'Inspecteur du Développement Rural et de l'Environnement. Article 34 : L'autorité administrative peut, par arrêté pris sur avis de l'Inspecteur du Développement Rural et de l'Environnement, interdire l'installation de campements ou de troupeaux en déplacement à proximité des zones de cultures, dans la période située entre la mise en culture et la période des récoltes.	Difficulté dans certaines régions d'application des dispositions de cette loi

			Article 35 : Les litiges résultant des dégâts causés aux cultures par les animaux, ou à ces derniers par les cultivateurs, sont réglés à l'amiable entre les deux parties. Au cas où le recours amiable n'aboutirait pas, il est porté devant une commission de l'arbitrage comprenant: au niveau communal : le maire de la commune, président, un représentant des organisations des éleveurs, un représentant des organisations des cultivateurs, un représentant de chaque partie en conflit.	
Mesure 23 ; Juridique Ordonnance n° 2007-037 relative au littoral	efficace	Taux de pression sur le littoral	http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/mau86956.pdf Ce texte stipule dans son article 1 ce qui suit Art 1. Le littoral constitue un patrimoine national dans la gestion doit concilier les droits des générations actuelles avec ceux des générations futures et dont les ressources naturelles doivent être exploitées de manière à garantir leur usage durable	Contrôle parfois difficile
M 24. Code de l'élevage Loi 2004 – 024 concernant les règles applicables aux activités relatives à la santé publique vétérinaire à la	efficace	Etat de la santé animale	http://www.droit-afrique.com/upload/doc/mauritanie/Mauritanie-Code-2000-pastoral.pdf	Manque de moyens humains et matériels

santé et à la production animale				
M25. Organisationnelle, technique Le Plan d'Intervention en cas d'Ecoulement Accident el d'Hydrocarbures et de Substances Chimiques Dangereuses (Plan POLMAR)	efficace	Nombre d'intervention	http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr Le Plan d'Intervention en cas d'Ecoulement Accident el d'Hydrocarbures et de Substances Chimiques Dangereuses (Plan POLMAR) définit l'organisation et les ressources nécessaires pour la prévention de la pollution causée par le déversement accidentel de nappes d'hydrocarbures et de produits chimiques dangereux et la réponse à cette pollution. Le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (Direction de la Marine Marchande) en est l'autorité responsable. Le Plan définit les mesuresde contrôle de la navigation maritime et des organisations responsables, les mesures d'urgence, y compris l'évaluation des risques et les mesures d'intervention.	-Contrôle très difficile
M 26. Juridique la loi 97-006 du 20 janvier 1977 portant code de la chasse et de la protection de la nature	Efficace	Nombre d'infractions	http://www.droit-afrique.com/upload/doc/mauritanie/Mauritanie-Code-1997-chasse-et-protection-de-la-nature.pdf	Moyens matériels et humains insuffisants

4.1.1. Efficacité des mesures

Environ 62% des mesures s'avèrent efficaces vis-à-vis de la mise en œuvre de la SPANB de la Mauritanie, 8% des mesures ne sont pas renseignées car très récentes, 15% sont considérées inefficaces et 15% à efficacité limitée

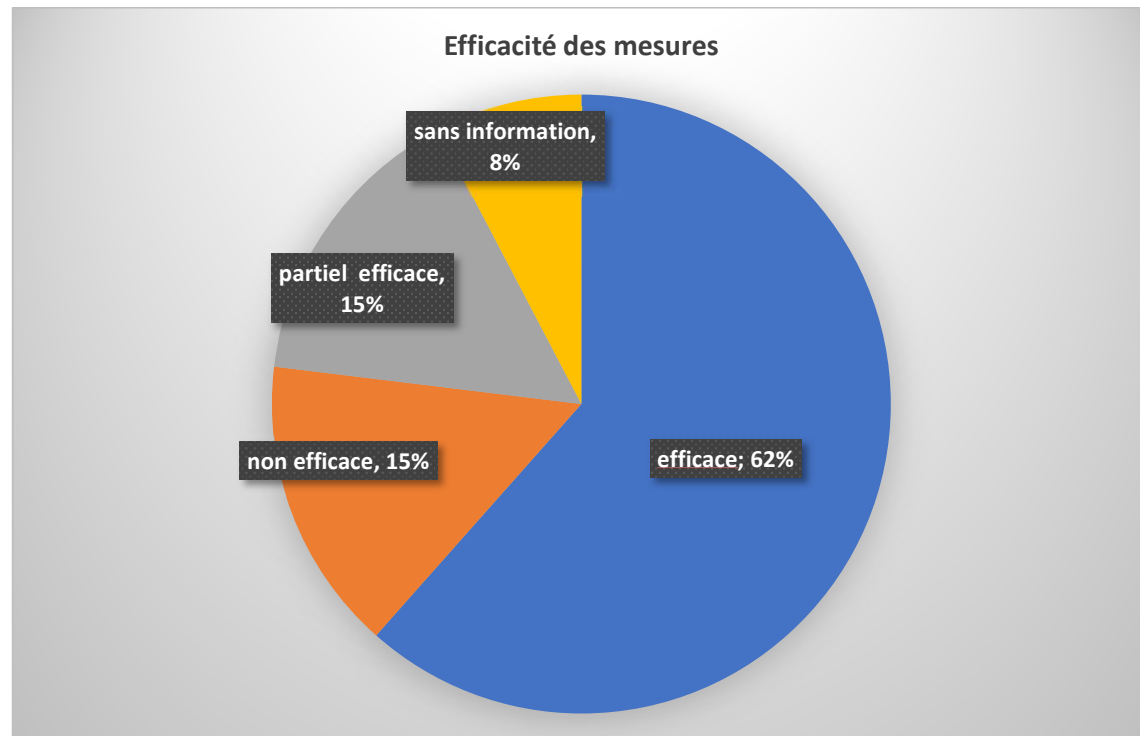


Figure 11. Efficacités des mesures entreprises

4.1.2. Recommandations sur les mesures prises

Trois mesures se sont avérées inefficaces. Il s'agit de Création du fonds de l'environnement, Programme de renforcement des capacités des acteurs et Education environnementale. Ces mesures ne doivent pas être abandonnées et un plan spécifique pour la mise en application de ces mesures doit être établi par le MEDD.

Une autre recommandation s'avère indispensable et concerne l'inventaire de la biodiversité. Les données sont variables d'un rapport à un autre et les erreurs peuvent être transmises au cours du temps. Un inventaire va permettre de mieux situer l'état de la biodiversité ainsi que des menaces et des mesures à prendre. Cet inventaire constitue une urgence et sera une base commune à tous les intervenants.

4.2. Information pertinente afin d'illustrer les résultats obtenus ou la prévision des résultats à venir, ainsi que les résultats qui contribuent à la mise en œuvre du SPANB.

Plusieurs actions et initiatives d'action sont en cours de réalisation et qui sont directement liés à améliorer la connaissance de la biodiversité ou de contribuer à la réalisation de sa conservation et valorisation.

Ci-dessous sont énumérées les principales des contributions avec références à leurs documents d'origine

PDDO/ Ali O. Mohamed Salem O. Boukhary, 2012, Le Patrimoine génétique Phoenicicole en Mauritanie, tome 1, 68 p

Cet inventaire phoenicicole a permis de dresser un état de la biodiversité comportant 164 cultivars ainsi répartis :

- Adrar 102 cultivars
- Tagant 36 cultivars
- Assaba 18 cultivars
- Hodhs 8 cultivars

La diversité des agrosystèmes oasiens a aussi été décrite avec :

- Adrar : 53 oasis de types Toun gad, Taouaz, Ouadane, Mhaireth Chinguitti, Teyarett
- Assaba: 61 oasis de type Taghada el ouassa, guérou,
- Hodhcharghi : 11 oasis se type Aghoueinit Hodhgharbi 34 Berbara, Ain Varba
- Tagant : 59 oasis du type Tidjikja, Aghloumbit, Rachid

FAO, 2015. Evaluation des ressources forestières mondiales 2015 rapport national de la Mauritanie

Cette évaluation a montré que la superficie forestière a évoluée de 15000 ha en 1990, à 267000 ha en 2005 et à 224000 ha en 2015.

Les autres formations naturelles sont pour l'essentiel des steppes et des savanes arborées et arbustives et couvrent d'importantes superficies (99805500 ha en 2015).

Le taux de déforestation est estimé à environ 7500 ha/an. Ce taux représente le changement d'affectation des terres forestières (catégories forêts et terres boisées) vers d'autres usages principalement agricoles. La quasi-totalité de la déforestation est d'origine anthropique. Il ressort des estimations d'expert pour ce rapport FRA 2015 que ce taux avoisine 3500 ha/an pour les forêts et 4000 ha/an pour les autres terres boisées.

Ould Mohamed Vall A. et al., 2014. Biodiversité et importance écosystémique des fabacées en Mauritanie, *Sciences de la vie*, 37 ; 29-7

Les Fabacées sont les plus représentées en Mauritanie par 45 genres et 140 espèces

Les genres les plus riches sont *Indigofera* (23 espèces), *Acacia* (14 espèces), *Tephrosia* (11 espèces), *Crotalaria* (10 espèces).

Les papillonacées comportent 12 genres et 18 espèces

Association NAFORE pour la protection de l'environnement 2017. Projet cartographie des plantes envahissantes dans les bassins de bell, diawling et tichilit, rapport technique 33 p.

L'Objectif général du projet est de contribuer au développement durable dans le bas delta du fleuve Sénégal (côté mauritanien) en réalisant une étude et une cartographie des espèces envahissantes dans les bassins de Bell, du Diawling et de Tichilit.

Les Objectifs spécifiques du projet sont :

- Identifier et répertorier Les espèces envahissantes ;
- Etudier la dynamique des espèces envahissantes dans les bassins de Bell, de Diawling et de Tichilit;
- Cartographier les aires d'occupation des espèces envahissantes dans les bassins de Bell, Diawling et Tichilit.

L'analyse des données a conduit à la formulation des recommandations suivantes :

- Orienter la gestion de l'eau vers le maintien des fonctions écologiques essentielles du Parc et de sa dimension internationale ;
- Mener des actions de lutte en vue de restaurer et de conserver des milieux à forte valeur patrimoniale ;
- Assurer une veille périodique annuelle, le suivi et l'éradication des plantes envahissantes sur des sites à haute valeur écologique et biologique ;
- Contrôler la prolifération de typha dans les lits des marigots et les voies de migration des poissons par des actions de fauche à ras du sol, d'incinération et d'extirpation des rhizomes quelques jours avant l'inondation ;
- Entreprendre des actions de valorisation de *Scirpus lacustris* en vue de faire de cette plante une espèce à haute valeur économique et limiter sa prolifération ;
- Lutter contre Tamarix au bord des cours d'eau tout tenant compte de son rôle d'habitat d'une certaine avifaune et son importance pour les oiseaux coloniaux ;

Association NAFORé pour la protection de l'environnement, 2018. Plan d'Aménagement et de Gestion de l'espace de l'Association de Gestion Locale Communautaire des ressources naturelles de Djelliwar, 79 p.

Les actions de ce projet sont :

- Conservation et restauration du potentiel halieutique de la zone humide
- Amélioration des conditions d'accueil de l'avifaune migratrice
- Gestion de la biodiversité (Surveillance, Education environnementale, Relations publiques,
- Axe Développement socioéconomique
- Exploitation des ressources naturelles (eau, produits alimentaires, plantes médicinales)

Association NAFORé pour la protection de l'environnement, 2018. Inventaire des ressources végétales de l'AGLC de djelliwar, 49 p.

Cet inventaire a concerné cinq unités écologiques totalisant environ 70 espèces végétales

Association NAFORé pour la protection de l'environnement 2016. Contribution à la restauration des espèces a valeur écologique et économique dans le bas delta mauritanien, 44 p.

Cette étude a permis de dresser une liste des espèces menacées nécessaire pour la restauration, en agroforesterie, et en valorisation

Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable, 2013. ATLAS MARITIME des zones vulnérables en Mauritanie

Cet Atlas fait inventaire exhaustif de la biodiversité écosystémique et spécifiques des zones humides et maritime de Mauritanie ainsi que des menaces qui pèsent sur cette diversité.

Il présente aussi des recommandations pour la conservation de la biodiversité et sa valorisation

En rassemblant et en consolidant les connaissances disponibles, on peut cependant tirer quelques conclusions qui peuvent et doivent, d'ores et déjà, être prises en compte par la politique environnementale de tout secteur d'activité ayant un impact sur le milieu marin. Ces conclusions peuvent ainsi être résumées :

- La mer n'est pas un espace homogène ;
- Certaines zones concentrent plus de biodiversité que d'autres ;
- Certaines zones et périodes de l'année sont plus vulnérables que d'autres ;
- Les zones qui hébergent des écosystèmes marins spécifiques sont fortement interconnectées ;
- La connectivité écologique dépasse, à travers la faune migratrice, la ZEE mauritanienne et l'écorégion Ouest Africaine ; • Elle s'étend au Néotropique, au Néarctique, au Paléarctique, et même à l'Antarctique ;
- Les zones vulnérables ne se limitent pas au littoral (mangroves, herbiers, bancs de bivalves). Il en existe également au large (dépôts carbonatés coquilliers) et notamment au niveau du talus (coraux d'eau froide, cold seeps, canyons, seamounts, mudslides, zones d'upwelling intenses, front thermique) ;

FAO/ Boujenane 2017. Stratégie nationale d'amélioration génétique des bovins, ovins, caprins et camelins en Mauritanie 73 p.

Cette étude stratégique renseigne sur les populations ou races animales de la Mauritanie. En fait, la quasi-totalité du cheptel mauritanien des principales espèces d'élevage est composée de populations locales. Il y a très peu d'animaux de races importées ou leurs croisés

Dans l'espèce bovine, deux populations de zébu (*Bos indicus*) sont rencontrées :

- Zébu Maure (zébu Sahélien) rencontré au centre et à l'Est, mais qui peut remonter assez loin dans le nord (Figure 2). Il représente 75% de l'effectif bovin. C'est un animal rustique et très résistant qui peut ne boire que tous les deux jours. Sa taille varie de 1,25 m à 1,45 m et son poids vif fluctue de 250 à 350 kg chez les femelles et de 350 à 450 kg chez les mâles. A l'abattage, le Zébu Maure enregistre un rendement de carcasse de 50%. La vache est relativement bonne laitière, avec une production de 4 à 5 litres par jour pendant une durée de lactation d'environ 6 à 7 mois.

- Zébu Peul (Gobra) rencontré dans le Sud et le Sud-Ouest. Sa taille varie de 1,25 à 1,30 m chez le taureau et la vache. Son poids vif est de 400 kg chez le mâle et 300 kg chez la femelle. C'est un bon animal de boucherie qui enregistre à l'abattage un rendement de carcasse de 50-53%. En revanche, la vache est relativement peu laitière ; sa production est de 2 à 3 litres par jour et une durée de lactation d'environ 6 à 7 mois

Dans l'espèce ovine, trois populations sont connues :

- Le Mouton Maure à poils ras (Touabire ou Ladoum) est rencontré dans presque toute la Mauritanie avec une prédominance dans le Sud et le Sud-Est (Figure 4). Il est utilisé pour la production de viande et il est connu pour sa grande aptitude à la production de peaux qui pèsent 6,6 kg lorsqu'elles sont sèches. La production de lait est faible ; elle varie de 0,20 à 0,40 litre par jour suivant les saisons.
- Le Mouton Maure à poils longs. Il est rencontré au Trarza et dans la zone frontalière du Mali. Il est nettement plus petit que le Mouton Maure à poils ras. Il est réputé pour ses aptitudes à la production de poils de couleur noire assez longs pour être tissés et ses aptitudes à la production de peaux. En revanche, il est médiocre pour la boucherie. La production laitière des brebis est faible : 0,2 à 0,4 litre par jour suivant les saisons.
- Le Mouton Peul ou Poulfouli. Il est rencontré principalement dans le bassin du fleuve Sénégal, dans les régions Gorgol, Guidimakha, Brakna et Trarza. Le mouton Peul est un bon animal de boucherie. Son rendement de carcasse varie de 48 à 50%. La brebis est moins bonne laitière que la brebis Maure (0,10 à 0,25 litre par jour).

Chez les caprins, trois populations ont été répertoriées :

- La chèvre du Sahel ou chèvre bariolée. Elle est rencontrée dans tout le pays. C'est un animal long à poils ras, avec des robes de couleurs variées. C'est une race très adaptée aux conditions climatiques difficiles, notamment pendant la période sèche. Elle a des aptitudes mixtes (lait et viande). Elle produit environ 1,5 litre de lait par jour.
- La chèvre Gouera ou chèvre du Sahara. Elle est rencontrée dans le nord du pays. Le poids du mâle adulte peut atteindre 44 kg et celui de la femelle 36 kg. C'est une race prolifique dont la taille de portée à la naissance varie de 1 à 4 chevreaux. Elle a de bonnes aptitudes laitières puisque sa production laitière journalière varie de 1 à 3 litres et sa durée de lactation peut s'étendre sur 4 à 5 mois.
- La chèvre naine de l'Est (Diougry). Elle est rencontrée au Sud-Est mauritanien dans les régions des deux Hodhs et de l'Assaba. Elle est petite, trapue et courte sur pattes.

Chez l'espèce cameline, on trouve :

- Le dromadaire de l'Aftout ou de Brabiches qui peuple le centre et le Sud du pays (Figure 9). Il est caractérisé par sa forme ramassée, sa petite taille (1,85 à 1,90 m au garrot), la tête et l'encolure forment un U. Il possède une robe brunâtre avec des poils longs. La chamelle est bonne laitière qui peut produire jusqu'à 5 litres de lait par jour. C'est également un bon animal de boucherie. Le rendement de carcasse est de l'ordre de 55% et sa viande est très appréciée par le consommateur.
- Le dromadaire du Sahel ou Regueïbi. Il peuple les régions du Nord et du Nord-Est du pays. Il est caractérisé par sa grande taille ; sa hauteur au garrot est en moyenne de 2 m. C'est également un bon animal de selle. La chamelle du Regueïbi est exploitée pour son bon potentiel laitier.

MEDD, 2015. Projet de gestion durable des paysages, 93 p.

Le CPRP présente les principes généraux qui serviront de guide à toutes les opérations de réinstallation dans le cadre du projet intégré de gestion des risques de catastrophes et des terres. Si une activité exige une ou des opérations de réinstallation, l'unité de coordination du projet initie un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) en étroite collaboration avec les communautés et d'autres organes d'exécution.

Le projet de gestion durable des paysages veille à informer, à consulter et à donner l'opportunité afin que les Personnes Affectées par les activités du projet participent à toutes les étapes du processus de manière constructive. Les personnes qui sont touchées par la mesure de réinstallation doivent avoir à leur disposition un mécanisme clair et transparent de plaintes et de gestion des conflits éventuels : mécanismes locaux de résolution à l'amiable, de saisine des instances locales, de saisine de la justice en dernier recours.

MEDD, 2018. Rapport national sur l'application de la convention de Ramsar sur les zones humides Rapport national à la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes, Dubaï, Émirats arabes unis, 2018

MEDD, 2014. 3ème communication nationale sur le changement climatique, 168p

Cette communication comporte 5 chapitres :

Chapitre 1 - Contexte national

Chapitre 2 - Résultats de l'inventaire des gaz à effet de serre

Chapitre 3 - La vulnérabilité du pays au changement climatique

Chapitre 4 - Projections des émissions de GES 1911-2030

Chapitre 5 - Mesures d'Atténuation des Changements Climatiques

Ministère de la Pêche et de l'Economie Marine, 2015. Stratégie de Gestion et de Développement Durables du Secteur des Pêches et de l'Economie maritime ; Plan d'actions 2015- 2019

Cette stratégie s'articule sur 6 axes stratégiques :

Axe 1 : améliorer les connaissances sur les ressources halieutiques et leur milieu

Axe 2 : optimiser la gestion des ressources

Axe 3 : renforcer l'intégration du secteur à l'économie nationale

Axe 4 : promouvoir la pêche continentale et l'aquaculture

Axe 5 : développer les affaires maritimes

Axe 6 : renforcer la gouvernance

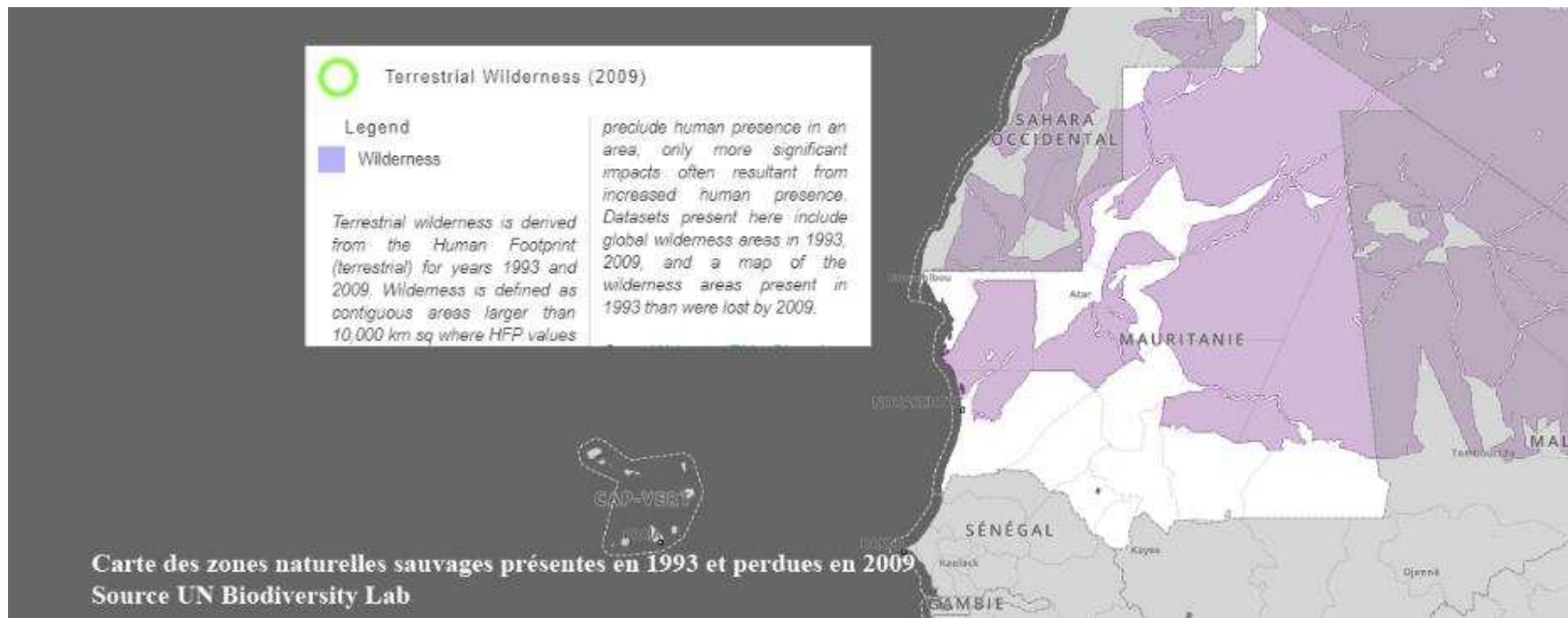


Figure 12. Carte des zones naturelles sauvages présentes en 1993 et perdues en 2009 (Source : UN Biodiversity Lab.)

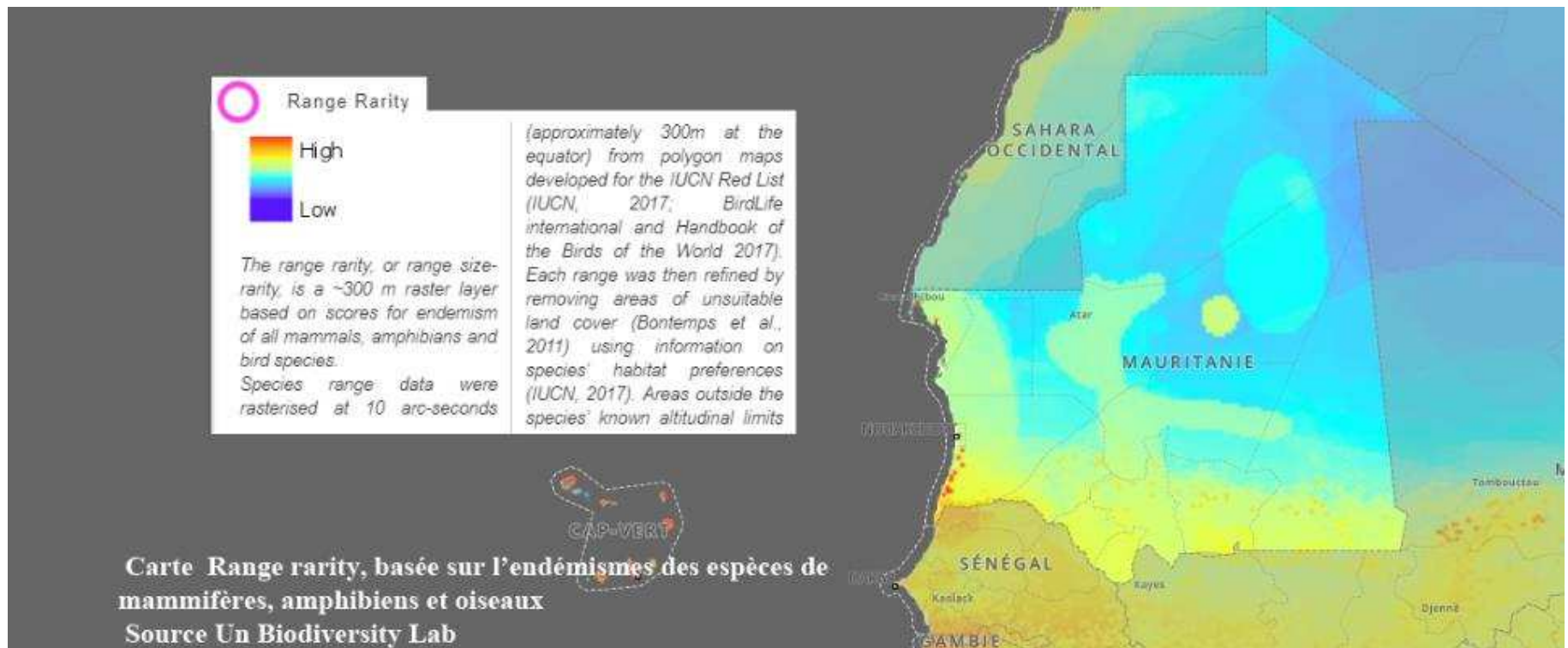


Figure 14. Carte d'endémisme des espèces de mammifères, amphibiens et oiseaux(Source : UN Biodiversity Lab.)

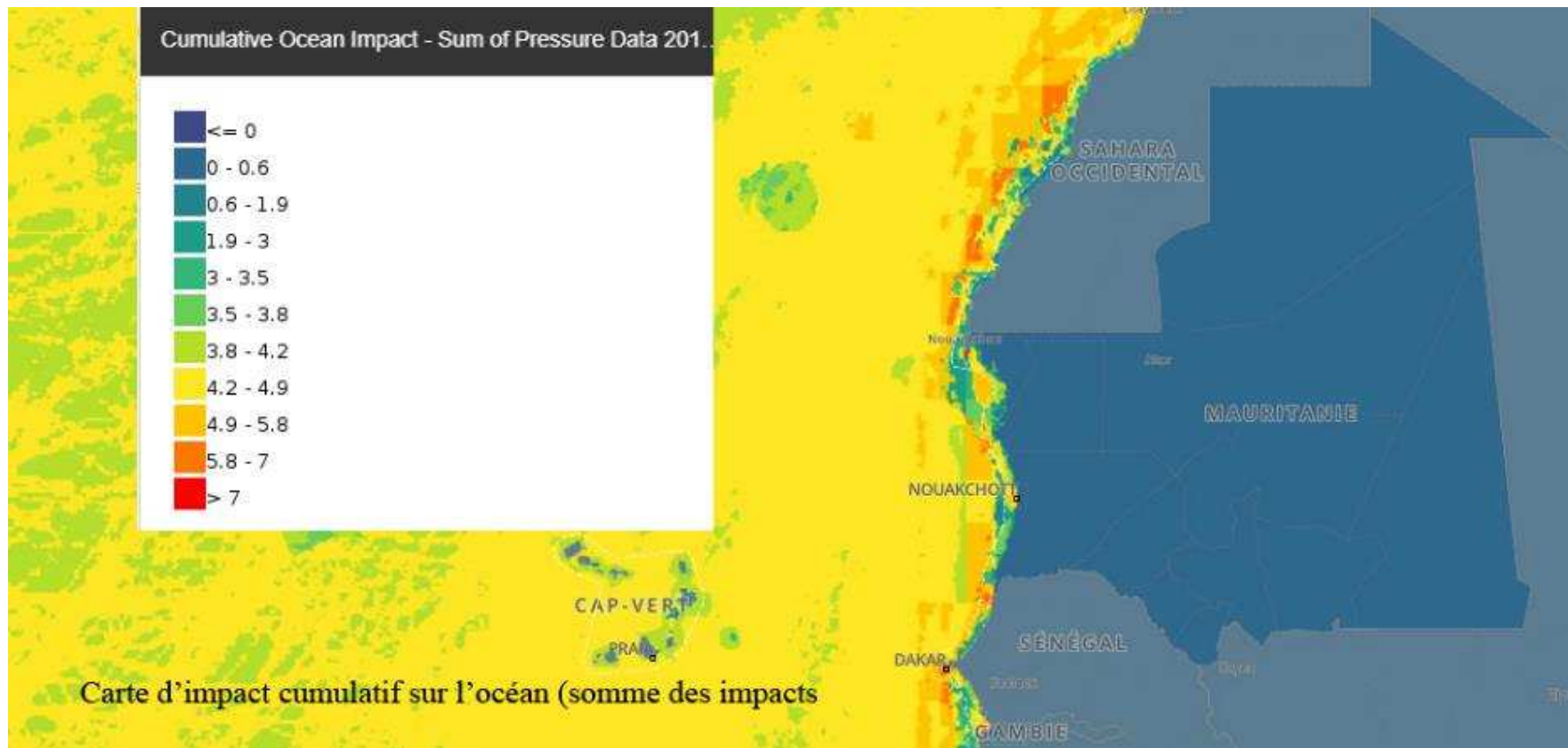


Figure 15. Carte d'impact cumulatif sur l'océan(Source : UN Biodiversity Lab.)

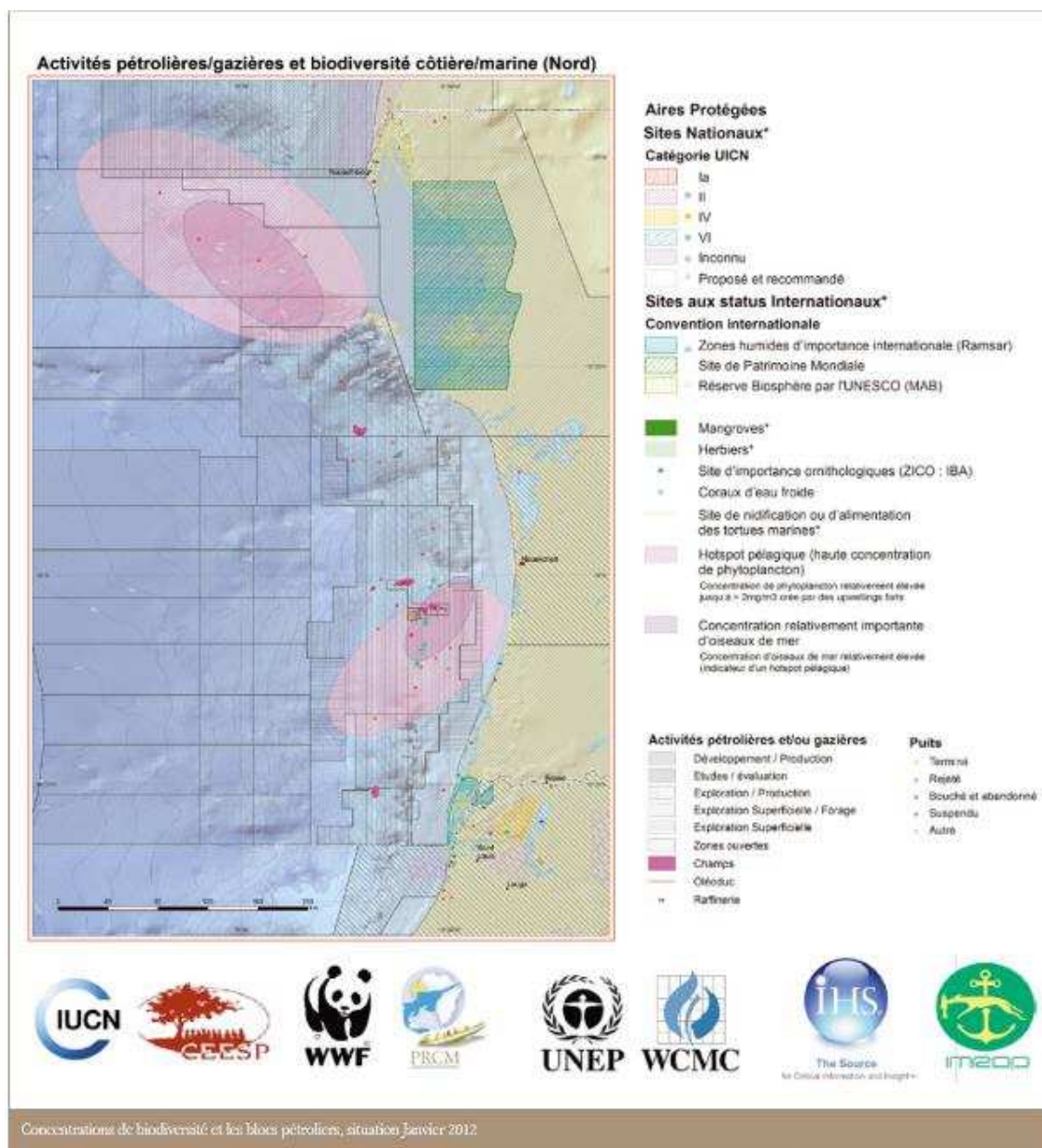


Figure 16. Carte des activités pétrolières en rapport avec la biodiversité marine (carte établie dans ATLAS MARITIME des zones vulnérables en Mauritanie, 2013)

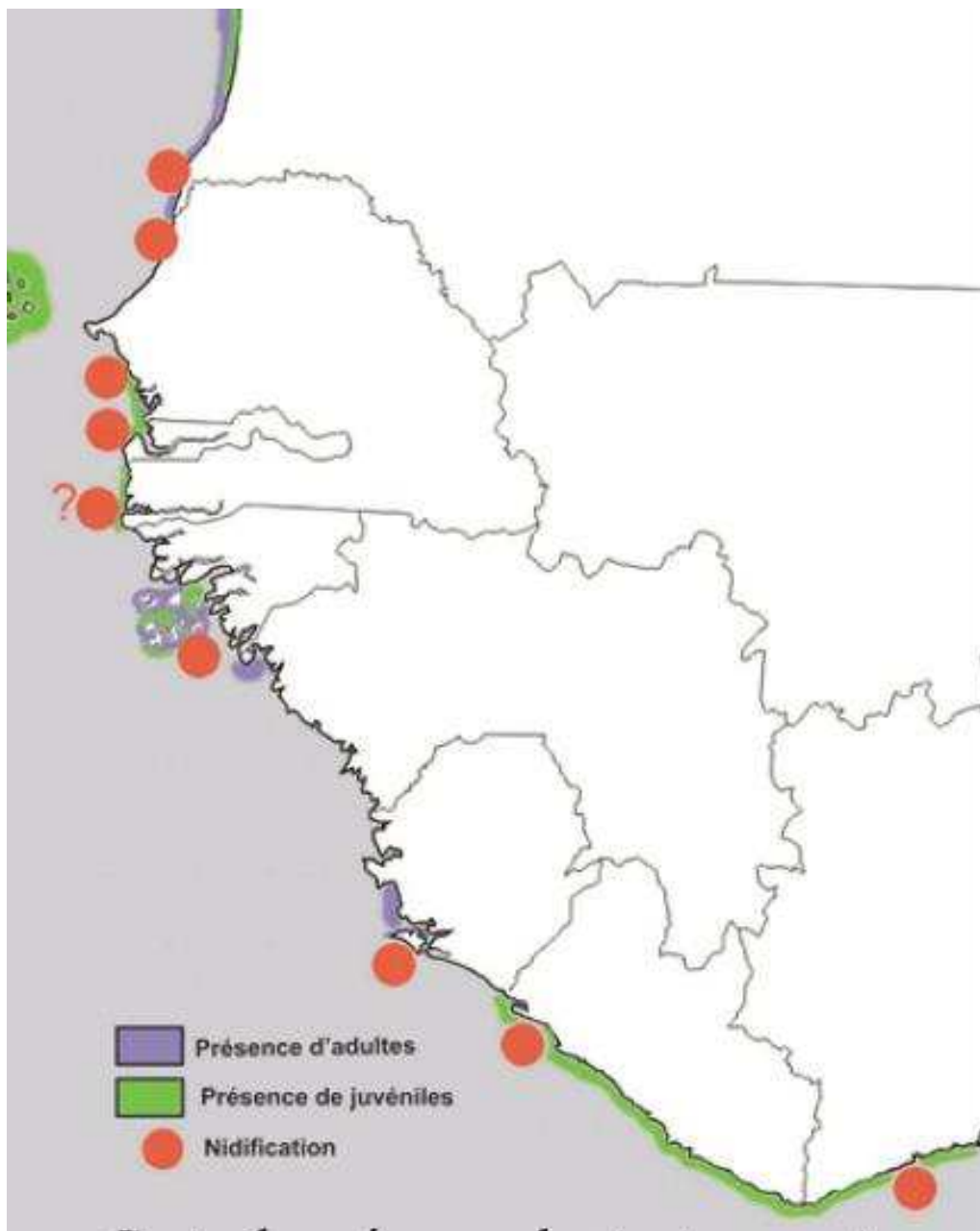


Figure 17. Carte de présence de tortues vertes (carte établie dans ATLAS MARITIME des zones vulnérables en Mauritanie, 2013)

5. Section III. Évaluation du progrès en vue de réaliser chaque Objectif national

1. Évaluez le niveau de progrès des Objectifs nationaux ou d'engagements similaires de votre pays. Ce modèle devrait être répliqué pour chaque Objectif national. Si votre pays n'a pas établi d'Objectifs nationaux, utilisez les OAB.
2. Sélectionnez la catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'Objectif ainsi que la date d'évaluation.
 - En voie de dépasser l'Objectif
 - En voie de réaliser l'Objectif
 - Progrès mais à un rythme insuffisant
 - Pas de changement significatif
 - Éloignement de l'Objectif
 - Absence d'information
3. Expliquez les preuves employées pour l'évaluation de cet Objectif, en s'appuyant sur les informations fournies dans la section II, en incluant les obstacles lors de la prise en charge de l'évaluation.
4. Décrivez les indicateurs employés dans cette évaluation, ainsi que tout autre outil ou méthode.
5. Sélectionnez votre niveau de confiance concernant l'évaluation qui précède et expliquez verbalement :
☐☐☐☐ Basée sur une preuve explicite ☐☐ Basée sur une preuve partielle ☐☐ Basée sur une preuve limitée
Évaluez la pertinence de l'information issue de la surveillance afin de soutenir cette évaluation :
La surveillance liée à cet Objectif est pertinente La surveillance liée à cet Objectif est partielle
Pas de système de surveillance en place Surveillance non nécessaire
7. Décrivez comment l'Objectif est surveillé et indiquez s'il y a ou non un système de surveillance mis en place. Ajoutez les sites web, liens web et fichiers utiles.

5.1. Niveau de progrès des objectifs nationaux

Le tableau ci-dessous récapitule, pour chaque Objectif national :

- les progrès réalisés
- les indicateurs employés pour l'évaluation du progrès
- la pertinence de l'information
- le système de surveillance

Rappeler que l'Objectif global de la SNDB est de : Maintenir, à long terme, le fonctionnement des écosystèmes et leurs capacités d'adaptation et d'évolution.

La SNDB se scinde en 14 Objectifs

Tableau 18. Niveau de progrès des objectifs nationaux

Objectifs nationaux de la diversité biologiques	Evaluer les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre de l'Objectif	Citer les Indicateurs employés dans l'évaluation	Indiquer la pertinence de l'information basée sur la surveillance	Indiquer système de surveillance mis en place. Ajoutez les sites web, liens web et fichiers utiles.
Objectif 1 : Faire naître, enrichir et partager une culture de la nature	<i>Progrès mais à un rythme insuffisant</i>	- Création de Radio rurale - Gestion participative au niveau des Parcs - implication des populations dans la lutte contre les feux de brousses - Sensibilisation sur l'importance de la nature. - l'intégration de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires. - jardins scolaires, - émissions audio-visuels - production de Semences locales	Pas de surveillance	-
Objectif 2 : Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs	<i>En voie de réaliser l'objectif</i>	- Application de la réglementation nationale - Ratification et Adhésion à la CDB - Création structures nationales sur la DB - Elaboration de la Stratégie Nationale de la Biodiversité - Elaboration de différentes stratégies impactant la biodiversité (SEDD, SLCD, SNCC, PNDA, etc. - Elaboration des Rapports Nationaux biodiversité - Programmes et projets mis en œuvre - Révision du cadre juridique face au contexte actuel	Pas de surveillance	

Objectif 3 : Préserver les espèces et leur diversité	<i>En voie de réaliser l'objectif</i>	- Création de réserves - Création parcs nationaux - Création de jardins botaniques - Inventaire de la biodiversité spécifiques - Etablissements d'herbiers - production de Semence locales	Partielle	- Surveillance maritime du PNBA - Postes de contrôle - Inspection de l'éducation nationale - Surveillance des réserves pastorales - Contrôle par ONISPA ; IMROP ; PNBA et PND - -Systèmes d'information et du Suivi Evaluation du MEDD - - Brigade de surveillance - Comptage de l'avifaune - MPEM et MDD - Parcs Nationaux, Brigade mobile MEDD et instituts de recherches et autres structures nationales et internationales, ONGs etc..... - Projet de surveillance des feux de brousse au niveau des régions
Objectif 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement	<i>Progrès mais à un rythme insuffisant</i>	- Projets de restauration des écosystèmes - Création de réserves - Création parcs nationaux - Inventaire de la biodiversité écosystémique - Etablissements d'herbiers	Partielle	- Mise en place des comités de surveillance pour les feux de brousse dans les sept régions

		- production de Semence locales - Plan d'aménagement des forêts		- Surveillance maritime du PNBA - Surveillance des réserves pastorales - Contrôle par ONISPA ; IMROP ; PNBA et PND - Systèmes d'information et du Suivi Evaluation du MEDD - Brigade de surveillance - Comptage de l'avifaune - MPEM et MEDD - Brigade mobile MEDD et instituts de recherches et autres structures nationales et internationales, ONGs - Projet de surveillance des feux de brousse au niveau des régions - Suivi évaluation et observation PNBA et PND - Surveillance multisectorielles
Objectif 5 : Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique	<i>En voie de réaliser l'Objectif Progrès mais à un rythme insuffisant</i>	- Projets économiques qui prennent pas en considération la biodiversité. - Valeur économique de la biodiversité	Pas de surveillance	

Objectif 6 : Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité	<i>Pas de changement significatif</i>	- Nombre de projets sur la biodiversité - Moyens humains des structures en charge de la biodiversité	Pas de surveillance	
Objectif 7 : Diminuer les pressions sur la biodiversité	<i>Progrès mais à un rythme insuffisant</i>	- Contrôle et de suivi de l'application de la loi de protection de la biodiversité - Niveau d'exploitation de la ressource, - Respect du code forestier - Campagne de sensibilisation.	Pertinente	- Système de Suivi du MEDD - Octroi des licences - Code de la Protection de la Nature, - code de l'environnement, - Système d'inspection,
Objectif 8 : Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques	<i>Progrès mais à un rythme insuffisant</i>	- Les stratégies de gestion des ressources - Implication de la population - Valeur économique des produits locaux et de terroirs	Partielle	- Application des lois et Réglementation - Système d'inspection, campagne de sensibilisation. - Limitation de la carbonisation - Structures du MEDD et MDR - Projets et programmes
Objectif 9 : Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité	<i>❑ Pas de changement significatif</i>	- Projets locaux de valorisation de la biodiversité - Profit économique de la biodiversité qui revient aux acteurs locaux	Pas de surveillance	

Objectif 10 : Assurer la cohérence des politiques publiques et l'efficacité écologique des projets publics et privés	<i>Pas de changement significatif</i>	- Place de la biodiversité dans les stratégies sectorielles, les stratégies de développement durable, de changement climatique et de lutte contre la désertification	Pas de surveillance	
Objectif 11 : Renforcer la gouvernance dans le domaine de la biodiversité	<i>Progrès mais à un rythme insuffisant</i>	- Implication de la Société civile - Renforcement de capacités aux niveaux des autres secteurs - Approche communautaire, - Aspect genre	Pas de surveillance	
Objectif 12 : Développer la recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances	<i>Progrès mais à un rythme insuffisant</i>	- Rapports (Ministère Enseignement Supérieur de la recherche scientifique des TICs) - Rapports IMROP-Pêche - Laboratoire et unités de recherche spécialisées dans le domaine de la biodiversité	Pas de surveillance	
Objectif 13 : Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité	<i>En voie de réaliser l'Objectif</i>	- Ressources humaines - Développement des capacités des structure en charge de la biodiversité - Maîtrise des concepts - Nombre de cadres formés	Pas de surveillance	

Objectif 14 : Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations	<i>Pas de changement significatif</i>	- Formation des cadres dans les secteurs de l'environnement - Formations communautaires et développement des compétences	Pas de surveillance	
--	---	---	------------------------	--

5.1.1. Indicateurs pour l'évaluation progrès réalisés en vue de la mise en œuvre des objectifs nationaux

La liste des indicateurs suivants peut être utilisée efficacement pour l'évaluation progrès réalisés en vue de la mise en œuvre des objectifs nationaux en matière de diversité biologique

- Niveau d'application de la réglementation nationale en matière de DB
- Niveau d'application du code forestier
- Niveau d'implication de la population et des communautés locales,
- Implication de la Société civile
- Implication de l'aspect genre
- Implication des populations dans la lutte contre les feux de brousses
- Création de jardins botaniques
- Création de réserves
- Création de parcs nationaux
- Gestion participative au niveau des Parcs
- Création de jardins scolaires,
- Etablissements d'herbiers
- Création structures nationales sur la DB
- Développement des capacités des structure en charge de la biodiversité
- Moyens humains des structures en charge de la biodiversité
- Nombre de cadres formés
- Elaboration de différentes stratégies impactant la biodiversité (SEDD, SLCD, SNCC, PNDA, etc.
- Elaboration des Rapports Nationaux biodiversité
- Inventaire de la biodiversité écosystémique
- Inventaire de la biodiversité spécifiques
- Niveau d'exploitation de la ressource,
- Nombre de projets sur la biodiversité
- Place de la biodiversité dans les stratégies sectorielles, les stratégies de développement durable, de changement climatique et de lutte contre la désertification
- Plan d'aménagement des forêts
- Production de Semence locales
- Projets de restauration des écosystèmes
- Projets économiques qui prennent pas en considération la biodiversité.
- Projets locaux de valorisation de la biodiversité
- Rapports scientifiques (Ministère Enseignement Supérieur de la recherche scientifique des TICs)
- Rapport techniques IMROP-Pêche
- Valeur économique de la biodiversité
- Valeur économique des produits locaux et de terroirs

- l'intégration de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires.
- Laboratoire et unités de recherche spécialisées dans le domaine de la biodiversité
- Nombre de campagne de sensibilisation
- Creation de Radio rurale
- Emissions audio-visuels

5.1.2. La réalisation des objectifs nationaux

29% des ONB sont en voie de réalisation, alors que pour 50% des objectifs, la réalisation s'avère insuffisante et 21% affichent l'inexistence de changement significatif



Figure. 18.Réalisation des objectifs nationaux

5.2. Note sur la Création de La Garde Côtes Mauritanienne

<http://www.peches.gov.mr/-loi->

Il est créé une institution dénommée « Garde Côtes Mauritanienne » (GCM), responsable de l'action civile de l'Etat en mer.

La Garde Côtes Mauritanienne est placée sous l'autorité du Ministre chargé des Pêches.

La Garde Côtes Mauritanienne est chargée du suivi, du contrôle, de la surveillance civile des activités de pêche, de la recherche et du sauvetage en mer dans les eaux sous juridiction de la République Islamique de Mauritanie.

A ce titre, elle fait partie intégrante du dispositif national de sécurité.

La Garde Côtes Mauritanienne est en outre chargée, le cas échéant en collaboration avec les administrations compétentes, de :

- la protection de l'environnement en milieu marin ;
- la lutte contre la migration illégale en mer ;
- la lutte contre les fraudes, trafics illicites et activités terroristes en mer ;
- la sécurité des ports et des installations off shore ;
- l'application des lois et règlements de l'Etat en mer, et des conventions internationales ;
- l'aide à la navigation ;
- et, en général, toute mission à elle confiée par les lois et règlements.

Sans préjudice de ses attributions telles que prévues à l'alinéa 3 ci-dessus, la Garde Côte Mauritanienne, assure la coordination et le sauvetage en mer et constitue le « service national » de recherche et de sauvetage au sens des dispositions du paragraphe 2.2 de la convention internationale de recherche et de sauvetage maritimes signée le 27 avril 1979 à Hambourg (SAR 79).

Dans ce cadre, elle veille en particulier au respect des obligations internationales de la République Islamique de Mauritanie en matière de sauvetage maritime.

La Garde Côtes Mauritanienne est dirigée par un Commandant qui prend le titre de « Commandant de la Garde Côtes Mauritanienne », assisté d'un Commandant adjoint.

Le Commandant et le Commandant adjoint sont nommés par décret, sur proposition du ministre chargé des pêches. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.

<http://www.peches.gov.mr/contrôle-et-surveillance>

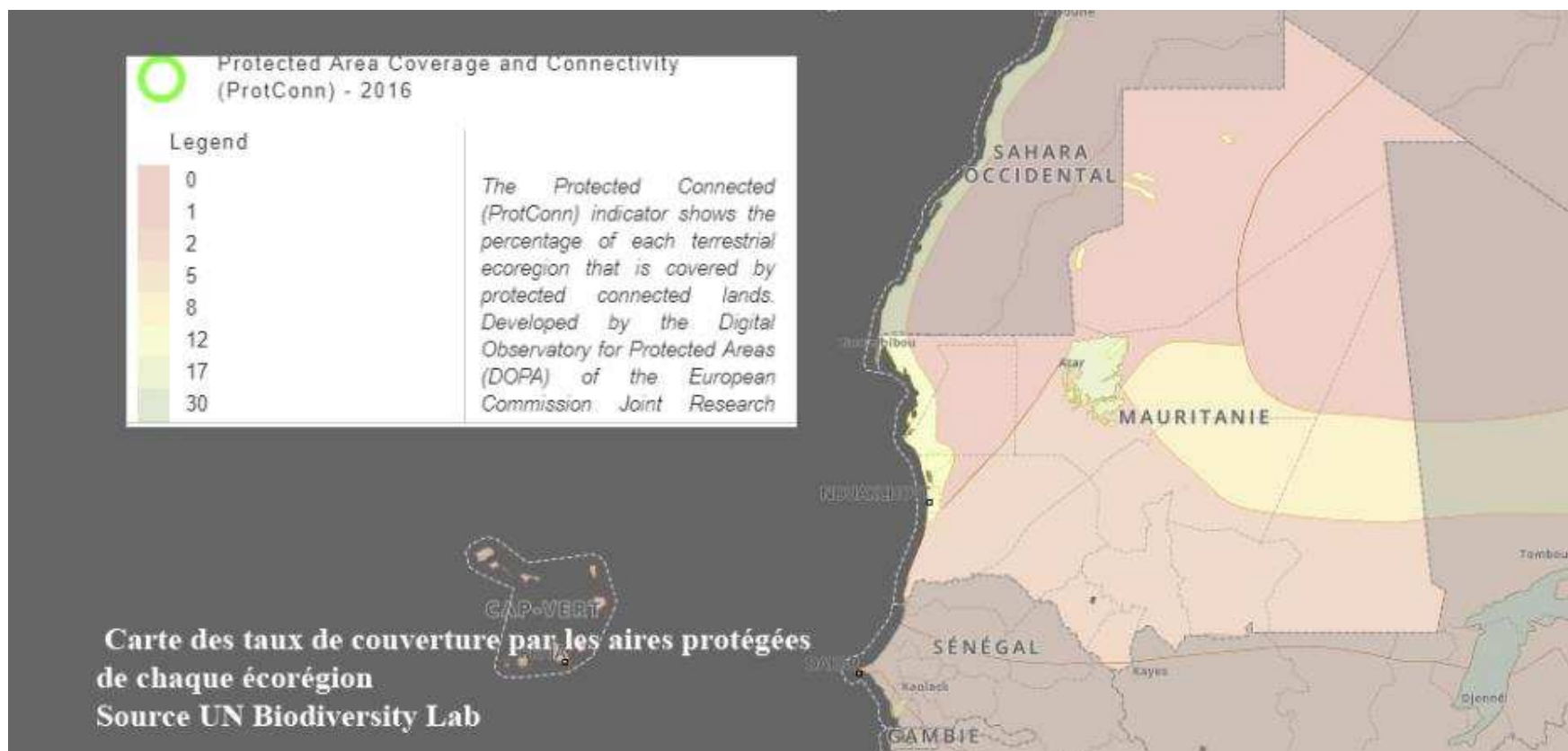


Figure 19. Carte du taux de couverture des aires protégées en Mauritanie(Source : UN Biodiversity Lab.)

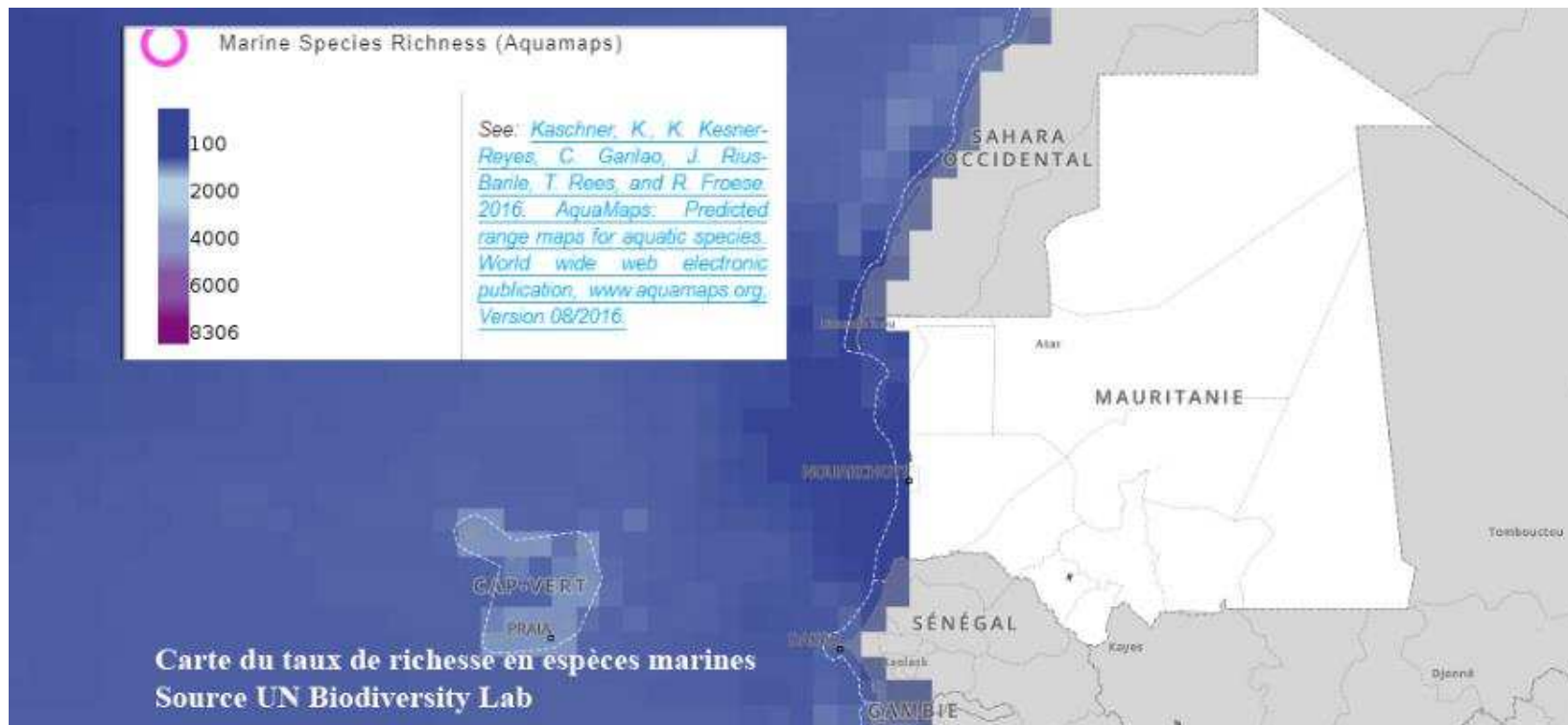


Figure 21. Carte du taux de richesse en espèces marines(Source : UN Biodiversity Lab.)

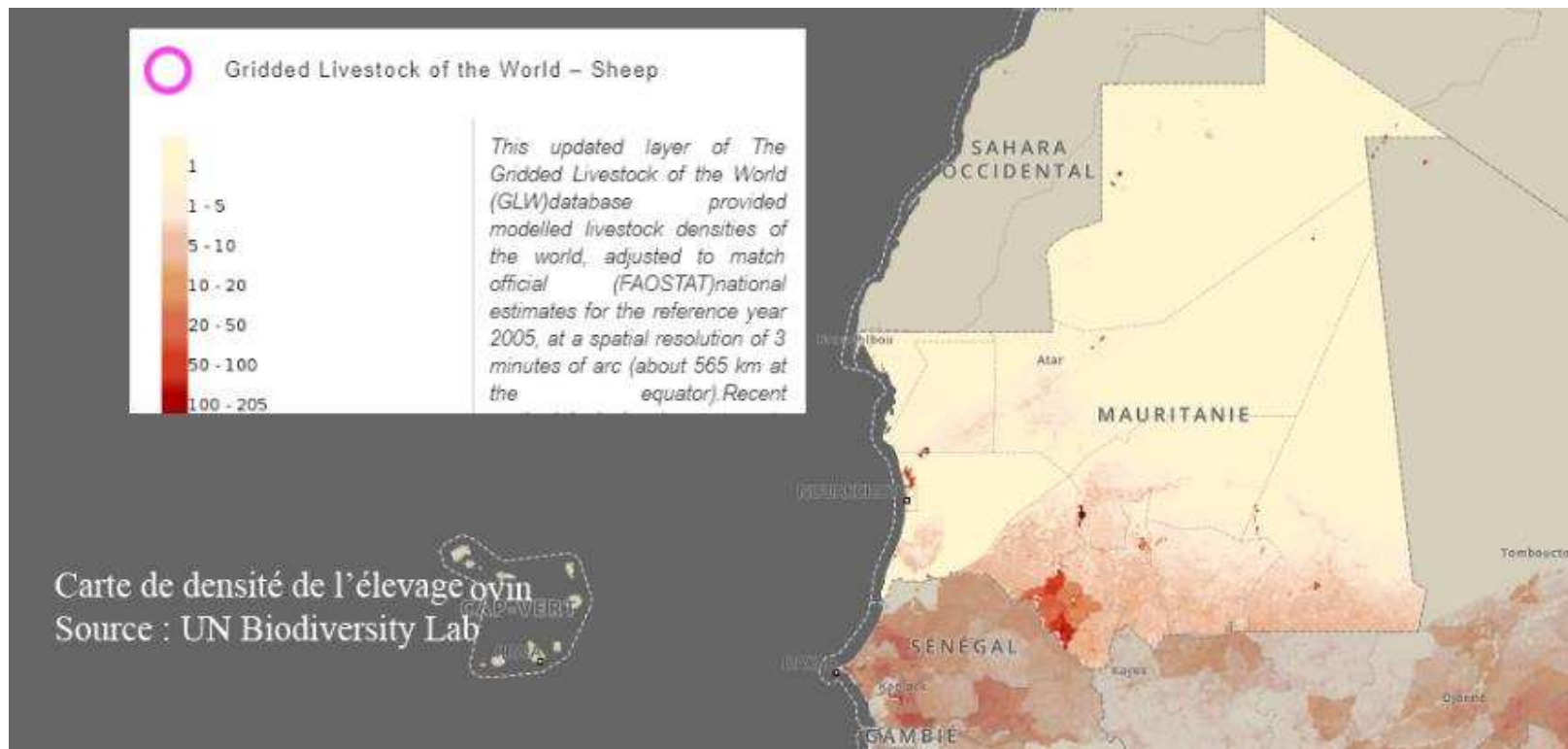


Figure 22. Carte de densité de l'élevage ovin(Source : UN Biodiversity Lab.)

6. Section IV. Décrivez la contribution nationale en vue de la réalisation de chaque OAB mondial

Décrivez la contribution de votre pays en vue de la réalisation de chaque OAB mondial. Ce modèle devrait être répliqué pour chaque OAB. Pour les parties dont les Objectifs nationaux sont identiques aux OAB, certaines de ces informations peuvent déjà se trouver dans les sections II et III. Dans ce cas, donnez une description supplémentaire de la contribution nationale de votre pays en vue de la réalisation de chaque OAB mondial.

- 1. Donnez le nom de l'OAB.*
- 2. Décrivez comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet OAB. Résumez les preuves utilisées pour soutenir cette description.*
- 3. Décrivez d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'OAB au niveau mondial.*
- 4. En vous basant sur la description des contributions de votre pays afin de réaliser l'OAB, décrivez comment et dans quelle mesure ces contributions participent à la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi qu'aux Objectifs de développement durable.*

6.1. Contribution de la Mauritanie dans la réalisation des Objectifs d'Aichi

Le tableau suivant récapitule

- Les OAB
- la contribution de la Mauritanie dans la réalisation des Objectifs d'Aichi
- Les autres activités qui contribuent à la réalisation de l'OAB au niveau mondial.
- La contribution des mesures dans à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi qu'aux Objectifs de développement durable.

Tableau 19.Contribution de la Mauritanie dans la réalisation des objectifs d'Aichi

Objectifs d'Aichi	Décrivez comment et dans quelle mesure la Mauritanie a contribué à la réalisation de cet Objectif (fournir les preuves et justificatifs	Décrivez d'autres activités éventuelles qui contribuent à la réalisation de l'Objectif au niveau mondial.
Objectif 1.D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.	- Axe stratégique 1 de la stratégie nationale de la diversité biologique qui stipule ce qui suit Faire naître, enrichir et partager une culture de la nature - Gestion participative au niveau des Parcs - implication des populations dans la lutte contre les feux de brousses - Sensibilisation sur l'importance de la nature. - l'intégration d'éducation environnemental dans les programme scolaires. - jardins scolaires, - émissions audio-visuel - Implication des populations dans la lutte contre l'usage du plastique - Production de semences locales, - Création de Radio rurale http://www.agriculture.gov.mr/index.php?lang=fr http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	- Campagnes d'ouverture de pare feux - Mise en œuvre de la stratégie de ANGMV (Muraille verte) - Mise en œuvre Projet WACA (West Africa Coastal Areas)
Objectif 2.D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de	Elaboration des stratégies suivantes : Stratégie Nationale de la diversité biologique http://www.environnement.gov.mr/fr/ Stratégie de l'Environnement et du Développement Durable http://www.environnement.gov.mr/fr/ Stratégie de ZH continentale Stratégie nationale de gestion des AMP	

besoin, et dans les systèmes de notification.	Stratégie du Développement Durable de la pêche et de l'Economie Maritime http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/mau152643.pdf Stratégie élevage www.elevagerim.com Plan national de développement agricole PNDA, 2015 http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Mau175842.pdf	
Objectif 3.D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.	- Recommandations concernant la réduction de la vulnérabilité de la pêche face aux exploitations pétrolières et de gaz - Promotion des énergies propres; - gestion des POPs et déchets - Interdiction des sachets plastiques souples - révision de l'accord de pêche http://www.agriculture.gov.mr/index.php?lang=fr http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	
Objectif 4.D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.	Plan National de Développement Agricole http://www.agriculture.gov.mr/index.php?lang=f Stratégie de l'Environnement et de Développement Durable http://www.environnement.gov.mr/frhttp://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr Plans d'aménagement de gestion et des ressources. Arrêt biologique (2 arrêts /aulieux de 1 par ans), http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	- Les accords de pêche avec l'UE - La surveillance, - utilisation des connaissances traditionnelles
Objectif 5.D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les	- Création de réserves - Création parcs nationaux - Création de jardins botaniques	

forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.	- Inventaire de la biodiversité spécifiques - Etablissements d'herbiers - production de Semence locales - Projets de restauration des écosystèmes - Plans d'aménagement des forêts http://www.environnement.gov.mr/fr http://www.agriculture.gov.mr/index.php?lang=fr http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	
Objectif 6. D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.	- Création des aires marines projeté, - les arrêts biologique, - les zones de pêche et le surveillance maritimes. - La recherche scientifique IMROP - Institution de la garde cotière mauritanienne. http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	Les accords et les convention internationaux.
Objectif 7. D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.	- Suivi sanitaire mensuel des zones de production de conchylicultures. - Suivi environnemental de la baie de lévrier. - Aménagement des nouvelles zones pour l'agriculture, - valorisation des zones humides, - maintien et gestion de forets classés, - Campagne de reboisement - Ensemencement aérien. - Conservation de la biodiversité oasienne	Lutter contre les espèces envahissantes

	http://www.environnement.gov.mr/fr http://www.agriculture.gov.mr/index.php?lang=fr http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	
Objectif 8. D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.	éEablissement d'une liste de produit phytosanitaire interdit http://www.environnement.gov.mr/fr http://www.agriculture.gov.mr/index.php?lang=fr	
Objectif 9. D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.		
Objectif 10. D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.	- Identification des zones cotières et marines vulnérables et sensibles - Classement de la zone maritime de PNBA comme zone particulièrement sensible par l'OMI. - Identification des zones moins oxygène ZM http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	

Objectif 11.D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.	- La Mauritanie a conservé le tiers des on littoral. - Lois et réglementation des ressources pastorales sont établie - Identification es écosystèmes riches en biodiversité au niveau marin, littoral et terrestre http://www.agriculture.gov.mr/index.php?lang=fr http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	
Objectif 12.D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.	- La Mauritanie conserve la derrière colonies la plus importante de phoque –moine, des gazelles dorcas et les tortues marines. - Reboisement et régénération de la gomme arabique (projet en cours), http://www.agriculture.gov.mr/index.php?lang=fr http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	Liste rouge UCN
Objectif 13.D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.	- Travaux CNRADA, - centre national de production de semence - stratégie de sélection de l'élevage - caractérisation de la diversité oasienne - Caractérisation de la diversité des légumineuse - Caractérisation de la diversité de l'élevage	
Objectif 14.D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des	- Stratégie zones humides - Projet de conservation et gestion durable des écosystèmes http://www.agriculture.gov.mr/index.php?lang=fr http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	

besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.		
Objectif 15. D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.	Les aires protégées en Mauritanie contribuent à la fixation de carbone (1000 km ²) d'herbier. http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	
Objectif 16. D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.	Projets locaux de valorisation de la biodiversité Profit économique de la biodiversité qui revient aux acteurs locaux	
Objectif 17. D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.	- La Mauritanie a élaboré la stratégie nationale de la biodiversité depuis 2011. - Différentes stratégies qui contribuent à la préservation de la biodiversité sont mises en œuvre (SEDD, Stratégie LCD, SNCC, etc)	

Objectif 18.D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.	- Travaux et publication des centres de recherche CNRADA ; INMOP, université - Les connaissance et pratiques traditionnelles des communauté des imraguen et les pêcheurs de N'diogo. - Respect des pratiques de pêcheur Imraguine http://www.environnement.gov.mr/fr http://www.agriculture.gov.mr/index.php?lang=fr http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	
Objectif 19.D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.	- Etablissement de bases de données scientifiques - Etablissement le monitoring et des observatoire. - Tous les établissements de recherches et d'enseignement d'agriculture, de pêche et d'élevage ont développé des programme sur la biodiversité - Un effort de valorisation des résultats de recherche est mis en action	
Objectif 20.D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels.	- Différents projets nationaux sont en cours de réalisation - Des projets gérés par la société civile sont en cours d'exécution - Plusieurs organismes internationaux GIZ, PNUD, FAO, WWF, UICN financent ou gèrent le financement de différents projets http://www.agriculture.gov.mr/index.php?lang=fr http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr	

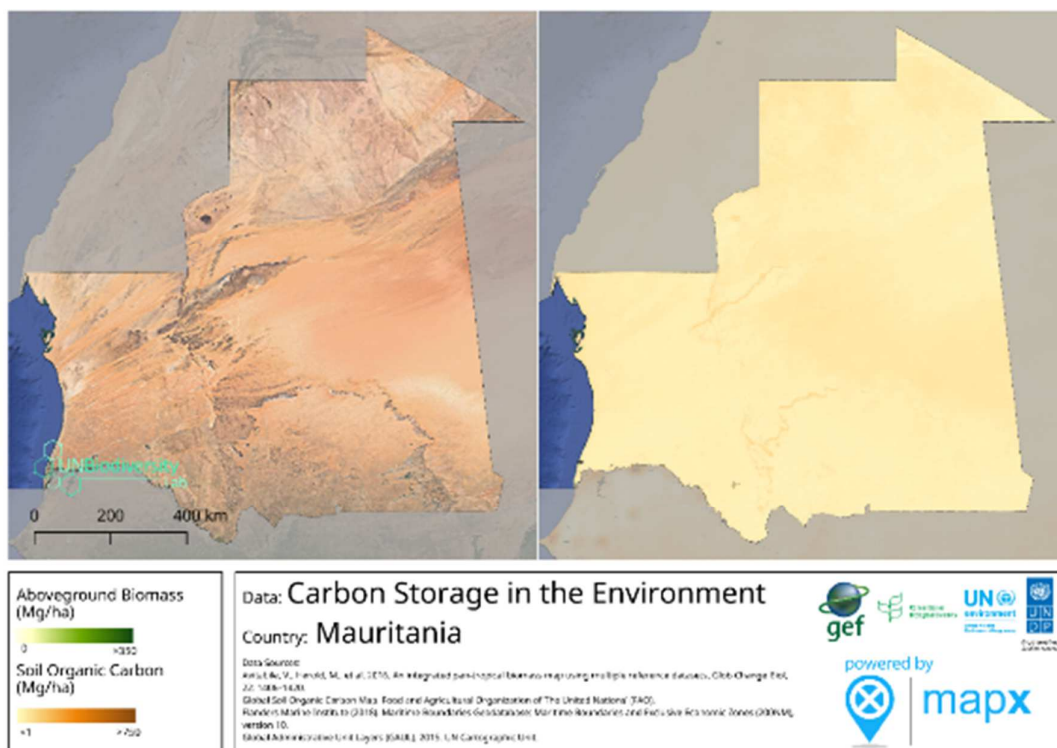


Figure 23. Carte de stockage de carbone dans les différents milieux (Source UN BiodiversityLab)

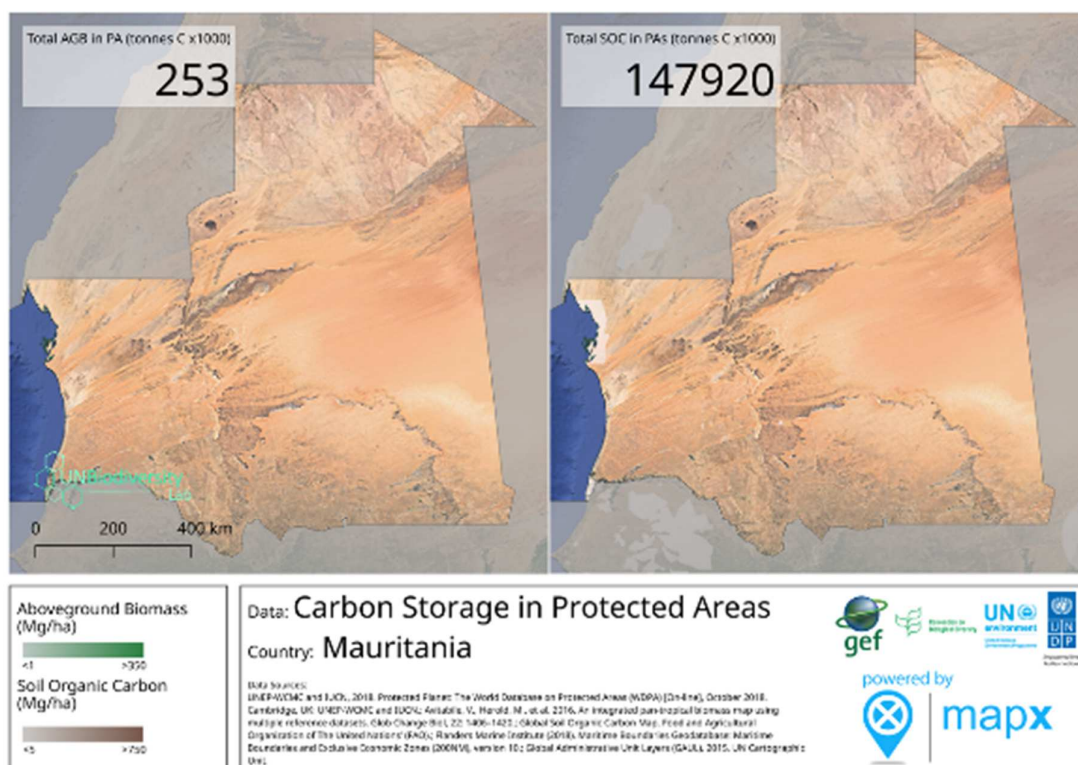


Figure 24. Carte de stockage de carbone dans les aires protégées (Source UN BiodiversityLab)

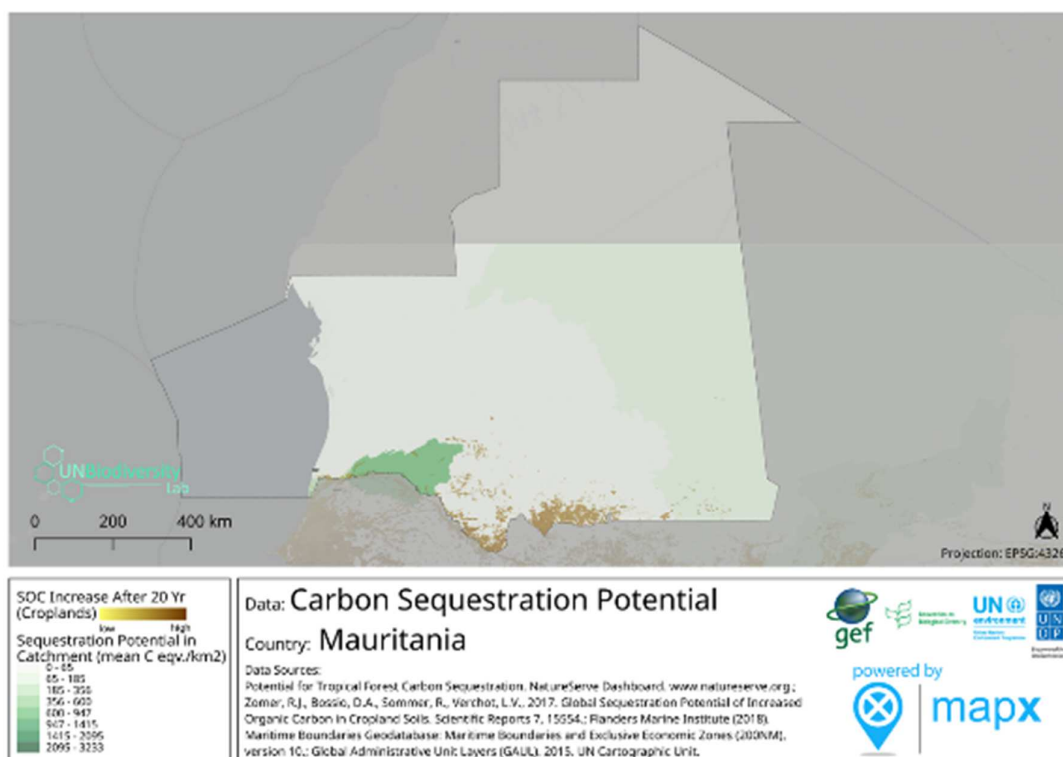


Figure 25. Carte de séquestration potentielle de carbone (Source UN BiodiversityLab)

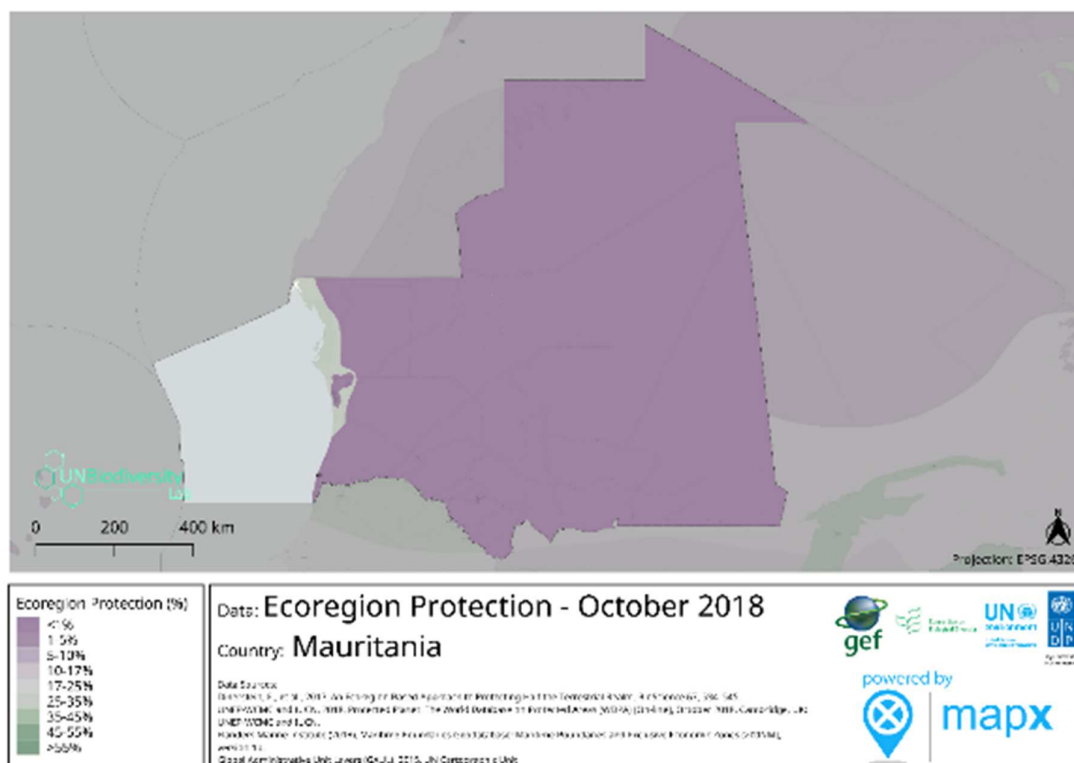


Figure 26. Carte de protection des éco-régions en 2018 (Source UN Biodiversitylab)

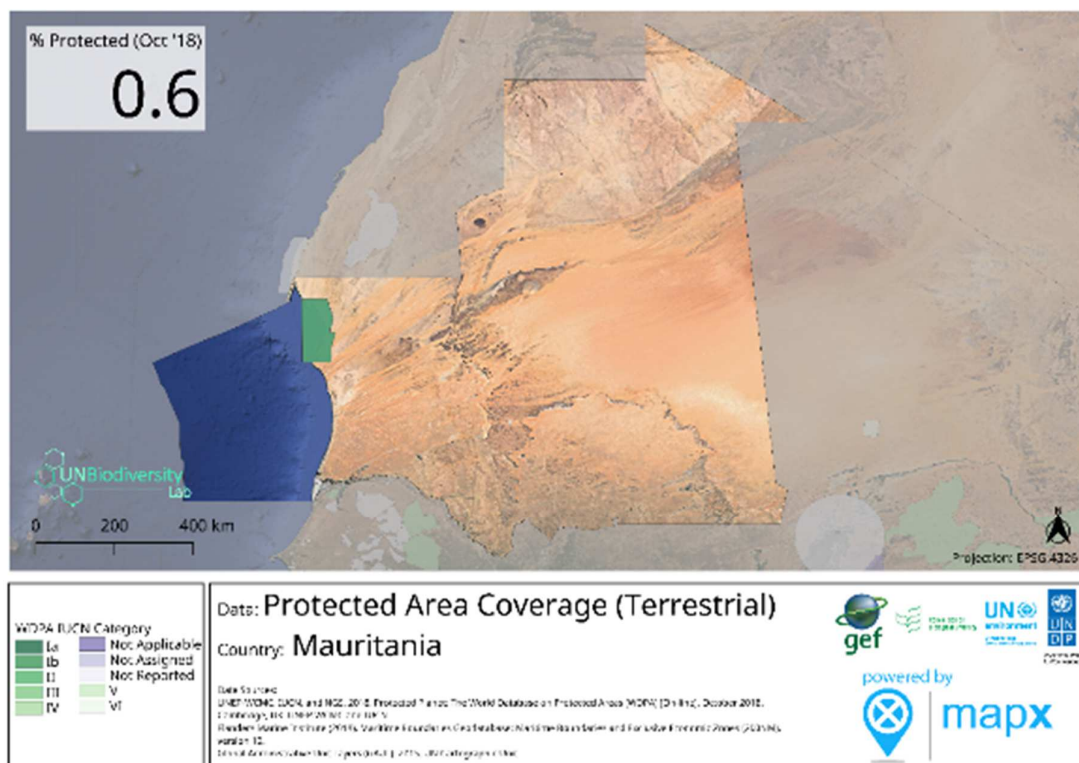


Figure 27. Carte de couverture des aires protégées (Source UN Biodiversitylab)

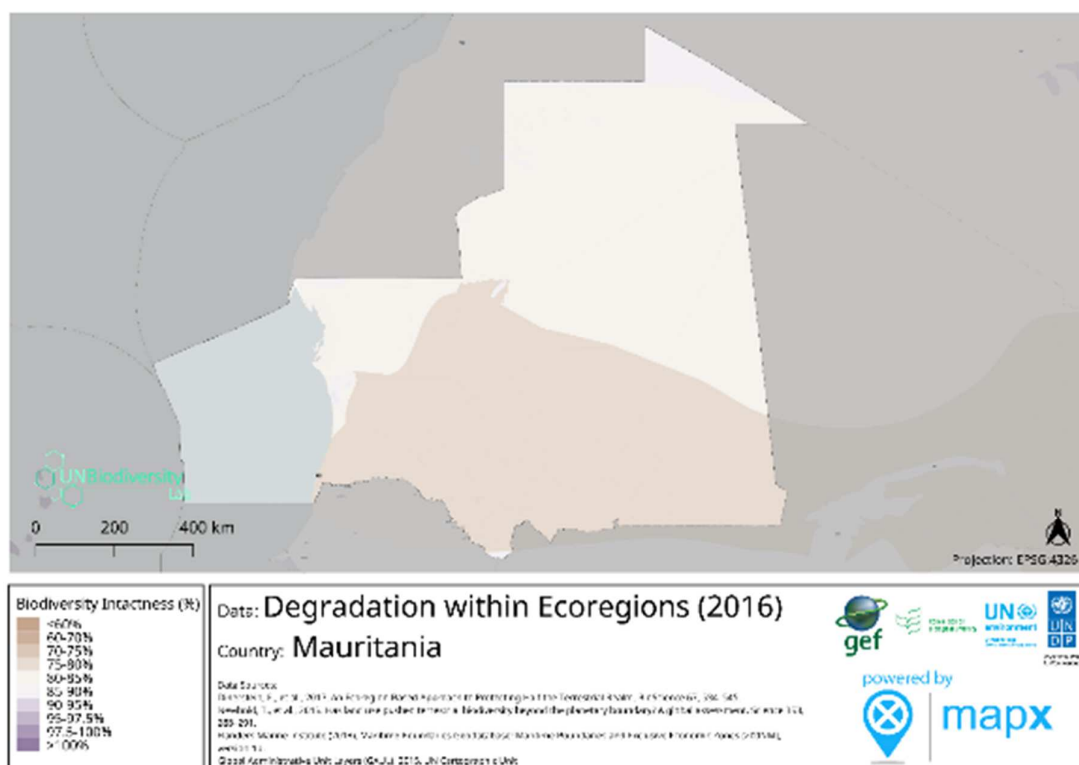
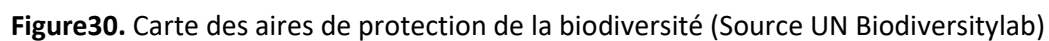


Figure 28. Carte de dégradation au niveau des éco-régions (Source UN Biodiversitylab)



7. Section V. Contribution nationale en vue de la réalisation des Objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Décrivez la contribution de votre pays en vue de la réalisation des Objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP). Ce modèle devrait être répliqué pour chacun des 16 Objectifs de la SMCP.

1. Si votre pays a des Objectifs nationaux en lien avec les Objectifs de la SMCP, donnez des précisions concernant chaque Objectif.

2. Donnez des informations sur tout réseau actif oeuvrant pour la conservation des plantes dans votre pays.

3. Pour chaque Objectif, évaluez la catégorie du progrès de l'Objectif de la SMCP au niveau national.

- En voie de réaliser l'Objectif au niveau national
- Progrès de l'Objectif au niveau national mais ? un rythme insuffisant
- Pas de changement significatif au niveau national

4. Décrivez comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif de la SMCP et résumez les preuves utilisées pour soutenir cette description.

7.1. Liens entre les objectifs nationaux et ceux de la SMCP

Le tableau suivant récapitule les liens entre les Objectifs nationaux et les Objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP)

Tableau 20. liens entre les Objectifs nationaux et les Objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP)

Objectifs de la SMCP	Objectifs nationaux
Objectif 1. Etablissement d'une flore en ligne pour toutes les plantes connues	Objectif 12 : Développer la recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances Objectif 14 : Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations Objectif 1 : Faire naître, enrichir et partager une culture de la nature Objectif 3 : Préserver les espèces et leur diversité
Objectif 2. Etablissement de l'état de conservation de toutes des espèces végétales connues, dans la mesure du possible, afin d'orienter des mesures de conservations	Objectif 3 : Préserver les espèces et leur diversité Objectif 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement Objectif 7 : Diminuer les pressions sur la biodiversité
Objectif 3. Les informations, la recherche et les produits associés ainsi que les méthodes requises pour mettre en œuvre de Stratégie sont développés et partagés	Objectif 12 : Développer la recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances Objectif 13 : Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité Objectif 14 : Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations Objectif 3 : Préserver les espèces et leur diversité

Objectif 4. Au moins 15 % de chacune des régions écologiques ou types de végétation sont protégés au moyen d'une gestion et/ou restauration efficace	Objectif 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement
Objectif 5. Au moins 75% des zones les plus importantes du point de vue de la diversité végétale dans chaque région écologique sont protégées et une gestion efficace est mise en place pour conserver les plantes et leur diversité génétique	Objectif 5 : Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique Objectif 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement Objectif 3 : Préserver les espèces et leur diversité
Objectif 6. Au moins 75% des terres productives dans tous les secteurs sont gérées d'une manière durable et dans le respect de la conservation de la diversité végétale	Objectif 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement Objectif 3 : Préserver les espèces et leur diversité
Objectif 7. Au moins 75% des espèces végétales menacées connues sont conservées <i>in situ</i>	Objectif 7 : Diminuer les pressions sur la biodiversité Objectif 3 : Préserver les espèces et leur diversité
Objectif 8. Au moins 75% des espèces végétales menacées sont conservées dans des collections ex situ, de préférence dans leur pays d'origine, et au moins 20% de ces espèces sont disponibles pour être utilisées dans des programmes de régénération et de restauration	Objectif 8 : Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques Objectif 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement Objectif 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement Objectif 5 : Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique Objectif 2 : Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

7.2. Contribution de la Mauritanie à la réalisation des objectifs de la SMCP

Le tableau suivant récapitule pour chaque Objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP)

- La contribution de la Mauritanie à la réalisation de l'Objectif
- Catégorie du progrès

Tableau 21. contribution de la Mauritanie à la réalisation des objectifs de la SMCP

N°	Objectifs de la SMCP	Décrivez comment et dans quelle mesure la Mauritanie a contribué à la réalisation de cet Objectif de la SMCP	Catégorie du progrès
1	Etablissement d'une flore en ligne pour toutes les plantes connues	- La mise en place d'un herbier national par l' ENES	En voie de réalisation

		- Inventaire ENES (en ligne) se la végétation en mauritanie - Les activités de gestion et de restauration menées au niveau des Parcs (PND et PNBA)	<u>La Mauritanie dispose d'un herbier nation, voir la référence suivante : Mohamed Vall A, Heughebaert A (2014). Herbar National de Mauritanie (HNM). Ecole Normale Supérieure de Nouakchott. Occurrence dataset https://doi.org/10.15468/mz2hp2 accessed via GBIF.org on 2018-11-30.,</u>
2	Etablissement de l'état de conservation de toutes des espèces végétales connues, dans la mesure du possible, afin d'orienter des mesures de conservations	- Bribes (voir ENS, PNBA....) - Inventaire de l'ensemble des espèces végétales (Unité écologique) - Etablissement des arboretums et jardins publics - Herbar de l'ENES et du Banc d'Arguin	En voie de réalisation,
3	Les informations, la recherche et les produits associés ainsi que les méthodes requises pour mettre en œuvre de Stratégie sont développés et partagés	- La publication des travaux réalisés par des chercheurs et universitaires, notamment ENS, CNRADA, INROP, Université Nouakchott - Implication des médias locaux pour la vulgarisation des informations au grand public, - Inventaire forestier	En voie de réalisation,
4	Au moins 15 % de chacune des régions écologiques ou types de végétation sont protégés au moyen d'une gestion et/ou restauration efficace	- Les activités de gestion et de restauration menées au niveau des Parcs (PND et PNBA) - Elaboration des plans de développement régionaux au niveau de quelques wilayas (Brakna, Assaba, Hodh El Gharbi) leurs mises en œuvre éventuelles pourrait contribuer à l'atteinte de cet Objectif. - Restauration des zones humides	En voie de réalisation,
5	Au moins 75% des zones les plus importantes du point de	- Une loi sur la biosécurité a été élaboré et prenant en compte la	En voie de réalisation, Rythme insuffisant,

	vue de la diversité végétale dans chaque région écologique sont protégées et une gestion efficace est mise en place pour conserver les plantes et leur diversité génétique	conservation des plantes et leurs diversités génétiques - Les activités de gestion et de restauration menées au niveau des Parcs (PND et PNBA) - Elaboration des plans de développement régionaux au niveau de quelques wilayas (Brakna, Assaba, Hodh El Gharbi) leurs mises en œuvre éventuelles pourrait contribuer à l'atteinte de cet Objectif. - Restauration des zones humides	Pas de changement significatif
6	Au moins 75% des terres productives dans tous les secteurs sont gérées d'une manière durable et dans le respect de la conservation de la diversité végétale	- Plan National de développement Agricole, renfermant des actions de conservation de l'agro-biodiversité - Application du code forestier	En voie de réalisation,
7	Au moins 75% des espèces végétales menacées connues sont conservées <i>in situ</i>	Conservation au niveau : - Parc National de Diawling, - Parc National Banc d'arguin, - Parc Awleigatt - Forêt classées	En voie de réalisation,
8	Au moins 75% des espèces végétales menacées sont conservées dans des collections ex situ, de préférence dans leur pays d'origine, et au moins 20% de ces espèces sont disponibles pour être utilisées dans des programmes de régénération et de restauration	- programme de régénération d'espèces végétales menacées : Mangrove et gommier. - Jardins Botaniques - Stratégie protection des végétaux du Ministère de l'agriculture.	En voie de réalisation,

7.2. Situation des aires protégées en Mauritanie

La Mauritanie compte

- deux parcs nationaux : le parc national du Banc d'Arguin et le parc national du Diawling ;
- un troisième parc récemment créé est celui d'Awleigatt,
- deux réserves: la réserve satellite du Cap Blanc (rattachée au Banc d'Arguin) et la réserve

de Chott Boul (espace géré par la marine nationale, non classé mais constitue l'une des aires centrales de la réserve de biosphère transfrontière du bas delta du fleuve Sénégal). Au total, ces aires protégées terrestres couvrent 0,65% du territoire auxquelles il faut ajouter 530 000 ha de partie marine du parc du Banc d'Arguin.

Le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) et le Parc National du Diawling (PND) sont des Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) et bénéficient ainsi d'une autonomie financière. Ces deux parcs sont appuyés par la nouvelle Direction des aires protégées et du littoral (DAPL) récemment créée au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable(MEDD).

Plusieurs projets de création d'Aires protégées sont actuellement à l'étude en Mauritanie, dont certains sont dans un état très avancé. Il s'agit de :

- La baie de l'Etoile,
- leGuelb El Richat,
- la création d'une aire protégée au niveau du Chat TBoul, l'extension du PND dans le cadre de la Réserve de biosphère transfrontalière du Bas delta du fleuve Sénégal.
- D'autres zones font l'objet d'études approfondies dans le cadre des activités spécifiques du PoWPA : Mahmouda, El Agher, El Atf, Bougahri–Metrewgha, Lac de Mal, OudhneLevrass;
- la protection de certaines zones humides de l'est du pays qui fait l'objet d'un projet spécifique de la GTZ.

Des idées de création de nouvelles aires protégées sont avancées par le MDEDD. Les sites ciblés sont :

- Tilemci (Hodh El Chargui),
- Dhar Oualata Tichitt (Hodh El Chargui/Tagant),
- El Agane (à cheval entre les Wilayas de l'Adrar, du Tagant, du Brakna et du Trarza),
- Iadjenké de la Moughataa de Kankossa (Assaba), etc.



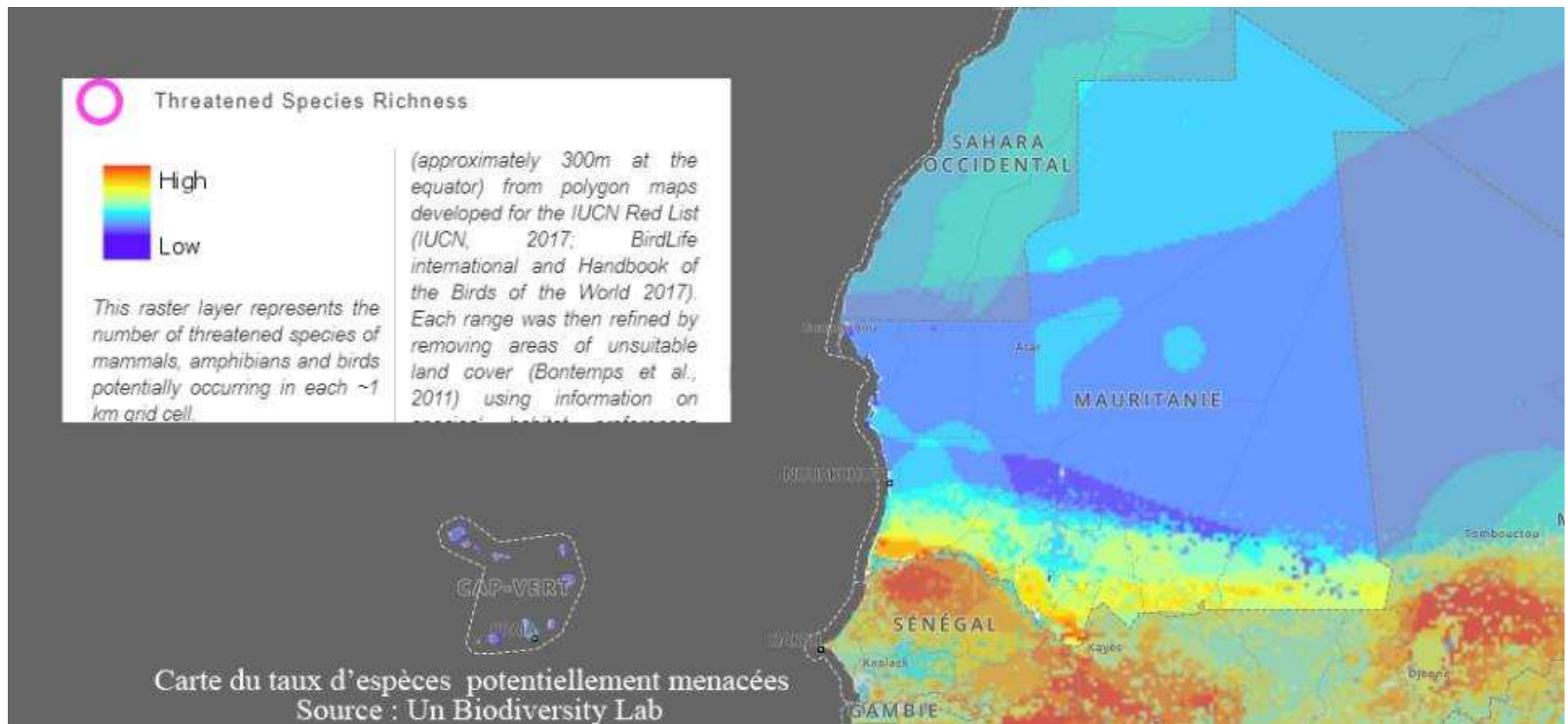


Figure32. Carte du taux d'espèces potentiellement menacées

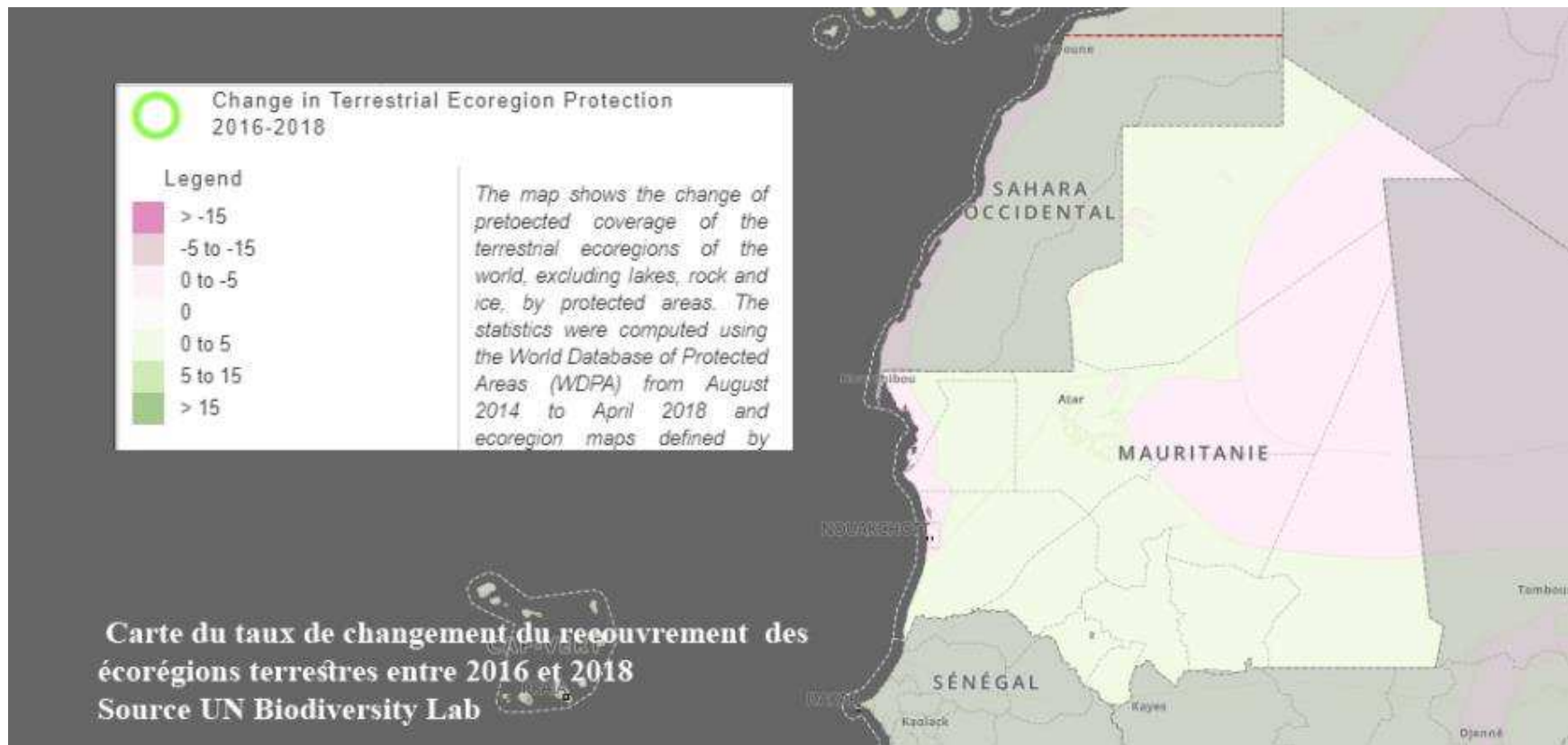


Figure.33. Carte de changement du recouvrement des éco-régions entre 216 et 2018

8. Section VII. Profils de la biodiversité du pays mis à jour

8. 1. Faits sur la biodiversité

8.1.1. Etat et tendances de la biodiversité, y compris les avantages de la biodiversité et des services écosystémiques

La Mauritanie est un pays d'Afrique occidentale située entre le 15ème et le 27ème parallèle Nord et couvre une superficie de 1.030.700 km². Selon les estimations de 2016, le pays compte 3.677.293 habitants. L'économie de la Mauritanie, qui connaît actuellement de profondes transformations, est dominée par l'exploitation des ressources naturelles et l'agriculture. Le secteur agricole représente 27% du PIB et emploie plus de 40% de la population active. La Mauritanie produit du millet, du sorgho, des dattes et du riz. La production agricole ne couvre que 40% des besoins alimentaires du peuple mauritanien. Seulement 11,5% de la superficie consacrée à la production agricole est irriguée. L'élevage, secteur traditionnel de l'économie mauritanienne pratiqué essentiellement par les nomades, représente également un domaine d'activité important.

Cependant, la production du pays est dominée par le minerai de fer et la pêche industrielle. Le pays dispose de ressources minières et pétrolières, qui constituent un marché émergent en plein développement.

L'industrie de la pêche est un secteur économique important, représentant 10% du PIB du pays et entre 35 et 50% de ses exportations. On estime que la pêche artisanale emploie 31% de la population. Bien que la pêche industrielle soit responsable de 90% des captures, elle ne crée des emplois que pour 12% de la population et ajoute peu de valeur à l'économie mauritanienne.

La ZEE du pays abrite une grande variété de :

- poissons démersaux (plus de 400 espèces ont été répertoriées, dont 100 ont une valeur commerciale);
- poissons pélagiques (y compris les poissons d'eaux profondes, comme le thon et l'espadon);
- les mollusques (y compris les céphalopodes, tels que les poulpes, les seiches, les calmars) et
- les crustacés (crevettes, homards, crabes).

Selon la FAO, le couvert forestier a diminué à un taux annuel moyen d'environ 2,7% au cours des 10 dernières années. Dans la vallée du fleuve Sénégal, de nombreuses forêts classées ont progressivement disparu ou ont vu leur superficie réduite en raison de la sécheresse et des pressions de l'agriculture. De plus en plus de ces zones sont consacrées au développement de projets hydro-agricoles. Une stratégie de restauration des forêts protégées a été élaborée mais son plan d'action n'a pas été mis en œuvre.

Le parc national du Banc d'Arguin, au nord, est classé par Ramsar comme une zone humide d'importance internationale, connue pour son rôle essentiel dans la reconstitution des espèces commerciales (par exemple, les sardines, les rougets, les crevettes), plusieurs oiseaux aquatiques se reproduisant dans le parc, plusieurs espèces de mammifères (il abrite une population de gazelles de Dorcas) et de tortues de mer.

Le parc national de Diawling (également sur la liste de Ramsar), dans le sud-ouest du pays, est un site très important pour les oiseaux migrateurs africains / européens. Il est également le lieu de reproduction et de nourricerie de près de 100 espèces marines, estuariennes et d'eau douce présentant un intérêt commercial. La Réserve Satellite du Cap Blanc a été créée en 1986 par décret pour protéger la population de phoques moines, une des espèces les plus menacées du monde.

Situé entre les communes d'Awleigatt et de Ouad Naga, dans la Wilaya du Trarza, le Parc National d'Awleigatt concentre, dans ses limites géographiques, des écosystèmes à hautes valeurs écologiques. Il poursuit les objectifs essentiels de conservation, de promotion écotouristique, économique et sociale pour un développement intégré et durable.

En plus de ces 3 parcs nationaux, la Mauritanie compte deux réserves: la réserve satellite du Cap Blanc (rattachée au Banc d'Arguin) et la réserve de Chott Boul (espace géré par la marine nationale, non classé mais constitue l'une des aires centrales de la réserve de biosphère transfrontière du bas delta du fleuve Sénégal).

Au total, ces aires protégées terrestres couvrent 0,65% du territoire auxquelles il faut ajouter 530 000 ha de partie marine du parc du Banc d'Arguin.

Le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) et le Parc National du Diawling (PND) sont des Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) et bénéficient ainsi d'une autonomie financière.

Plusieurs projets de création d'Aires protégées sont actuellement à l'étude en Mauritanie, dont certains sont dans un état très avancé. Il s'agit de :

- La baie de l'Etoile,
- leGuelb El Richat,
- la création d'une aire protégée au niveau du Chat TBoul, l'extension du PND dans le cadre de la Réserve de biosphère transfrontalière du Bas delta du fleuve Sénégal.
- D'autres zones font l'objet d'études approfondies dans le cadre des activités spécifiques du PoWPA : Mahmouda, El Agher, El Atf, Bougahri-Metrewgha, Lac de Mal, OudhneLevrass;
- la protection de certaines zones humides de l'est du pays qui fait l'objet d'un projet spécifique de la GTZ.

Des idées de création de nouvelles aires protégées sont avancées par le MEDD. Les sites ciblés sont :

- Tilemci (Hodh El Chargui),

- Dhar Oualata Tichitt (Hodh El Chargui/Tagant),
- El Agane (à cheval entre les Wilayas de l'Adrar, du Tagant, du Brakna et du Trarza),
- Iadjenké de la Moughataa de Kankossa (Assaba), etc.

Autrefois classée comme le deuxième producteur mondial de gomme arabique (*Acacia Senegal*) au monde, la Mauritanie produit désormais 500 tonnes par an, soit une baisse sensible par rapport aux 5 700 tonnes produites à la fin des années 1960 et au début des années 1970. La production de dattes est devenue une activité économique très valorisée pour le pays (dans les zones d'oasis, l'agriculture repose essentiellement sur le palmier dattier avec plus de 200 cultivars recensés).

8.1.2. Principales pressions et moteurs du changement de la biodiversité (directs et indirects)

Les principales menaces pesant sur les écosystèmes terrestres ont été identifiées comme suit: surpâturage, surexploitation des produits forestiers et des produits forestiers non ligneux; fragmentation de l'habitat; braconnage; changement climatique; feux de brousse; urbanisation; la salinisation; érosion; espèces exotiques envahissantes; exploitation minière et pétrolière.

Les principales menaces pesant sur les écosystèmes côtiers sont la surpêche, l'urbanisation, le braconnage et le changement climatique. En ce qui concerne les écosystèmes marins, les principales menaces sont la surpêche, l'utilisation d'engins de pêche inadaptés (destructeurs), la pollution et le changement climatique.

8. 2. Mesures visant à améliorer la mise en œuvre de la Convention

8.2.1. Mise en œuvre du NBSAP

La Mauritanie a achevé son premier SPANB en 1999. L'objectif premier de la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020) de la Mauritanie est de préserver les fonctions des écosystèmes à long terme, y compris leur capacité d'adaptation et d'évolution en fonction des changements environnementaux, en particulier du changement climatique le phénomène de la désertification. Le document repose sur six orientations stratégiques: (i) la création du désir d'agir pour la biodiversité; (ii) la préservation de la vie et sa capacité d'évolution ; (iii) l'investissement dans la conservation de la biodiversité; (iv) assurer l'utilisation durable et équitable de la biodiversité; (v) assurer la cohérence des politiques et l'efficacité des actions; et (vi) le développement, le partage et l'utilisation des connaissances. En outre, 14 objectifs nationaux ont été définis (voir: <https://www.cbd.int/countries/targets/?country=mr>), ainsi que des actions, des indicateurs et des coûts de mise en œuvre. Les progrès réalisés à ce jour dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et des objectifs de développement pour le Millénaire pertinents sont également décrits dans la stratégie.

8.2.2. Mesures prises pour atteindre les objectifs d'Aichi pour la biodiversité à l'horizon 2020

Au moins 26 mesures sont prises en vue d'atteindre les objectifs d'Aichi, ainsi que les objectifs nationaux pour la biodiversité à l'horizon 2020

Parmi ces mesures, 16 (soit 62%) sont considérées efficaces, 4 (soit 15%) sont partiellement efficaces et 4 (soit 15%) sont partiellement efficaces.

Les mesures jugées efficaces concernent :

- Interdiction du chalutage en deca de 20 m de profondeur
- Gestion de la pêche par quota
- Plan de Conservation de la biodiversité marine dans un cadre de pression des exploitations Gaz et pétrole
- Projet de conservation de la biodiversité transfrontalière Sénégal et Mauritanie
- Projet de Gestion des Ressources naturelles PGRN/GIZ ,2014-2017
- Création de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte
- Stratégie Nationale de l'agence nationale de la grande muraille verte
- Création de nouveau parc de AWLEIGATT
- Elaboration de la Stratégie nationale de conservation des zones humides
- Campagnes nationales de lutte contre les feux de brousse
- Mise en œuvre du Plan National de Développement Agricole PNDA (2015-2025)
- code pastoral en Mauritanie. Cette loi porte sur l'organisation de l'activité de l'élevage
- Ordonnance n° 2007-037 relative au littoral
- Loi 2004 – 024 concernant les règles applicables aux activités relatives à la santé publique vétérinaire à la santé et à la production animale
- Le Plan d'Intervention en cas d'Ecoulement Accidentel d'Hydrocarbures et de Substances Chimiques Dangereuses (Plan POLMAR)
- la loi 97-006 du 20 janvier 1977 portant code de la chasse et de la protection de la nature

En partenariat avec le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice) et le Centre national de recherche agronomique et de développement agricole (CNRADA), des travaux sont en cours sur la collecte et la caractérisation de variétés de riz tolérantes au froid et à la salinité, en testant le comportement de 18 variétés de riz hybride, parmi d'autres études.

Plusieurs études sur la caractérisation et la valorisation de la biodiversité ont été réalisées et notamment :

- Le Patrimoine génétique Phoenicicole en Mauritanie,
- Evaluation des ressources forestières
- Biodiversité et importance écosystémique des fabacées en Mauritanie
- cartographie des plantes envahissantes dans les bassins de bell, diawling et tichilit
- Gestion Locale Communautaire des ressources naturelles de Djelliwar
- Inventaire des ressources végétales de l'AGLC de djelliwar
- Restauration des espèces à valeur écologique et économique dans le bas delta mauritanien
- Amélioration génétique des bovins, ovins, caprins et camélins en Mauritanie
- gestion durable des paysages

- Application de la convention de Ramsar sur les zones humides
- Gestion et de Développement Durables du Secteur des Pêches et de l'Economie maritime

8.2.3. Mécanismes d'appui à la mise en œuvre nationale (législation, financement, renforcement des capacités, coordination, intégration, etc.)

Différentes stratégies et plans nationaux ont été établis en appui à la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique. Il s'agit de

- Stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020)
- Stratégie nationale de l'Environnement et du Développement Durable à l'horizon 2030
- Stratégie de développement du secteur rural horizon 2025
- .Stratégie Sectorielle du Ministère de l'Agriculture Période 2015-17 ,
- Stratégie Nationale de Conservation des Zones Humides en Mauritanie
- Stratégie nationale pour l'établissement et la gestion des aires protégées marines et côtières et des zones d'intérêt biologique (zib) (2015 – 2020)
- Rapport national sur l'application de la convention de Ramsar sur les zones humides
- Stratégie nationale d'amélioration génétique des bovins, ovins, caprins et camelins en Mauritanie
- Plan national de développement de l'élevage 2018-2025
- Plan National de Développement Agricole 2015-2025

Le Plan d'action national pour l'environnement (PANE) et la Stratégie nationale de l'environnement et du développement durable (SNEDD) définissent ensemble la politique environnementale du pays. Le PANE a intégré la biodiversité dans toutes ses considérations, promeut le concept de bonne gouvernance environnementale et une approche décentralisée et synergique de la gestion de l'environnement, y compris: la participation des acteurs locaux. Les orientations de la stratégie de l'Environnement et du développement durable à l'horizon 2030 (SNEDD) se résument comme suit :

- Une gouvernance environnementale intégrée et adaptée aux défis
- Gestion intégrée et durable des ressources naturelles et de la biodiversité terrestre (environnement 'vert')
- Gestion durable de l'environnement marin et côtier (environnement 'bleu')
- Renforcement de la prévention, de la gestion des pollutions et des menaces anthropiques (environnement 'gris')

La biodiversité est également intégrée au Cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSLP) et au Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN / LCD), parmi plusieurs autres documents de planification.

La Mauritanie est signataire du Protocole de Nagoya sur l'ABS.

La Mauritanie a récemment (2017) Validé le projet de loi sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES)

Des activités de renforcement des capacités ont été entreprises en ce qui concerne la conservation ex situ (banques de semences) et l'amélioration de la sécurité alimentaire.

8.2.4. Mécanismes de suivi et d'examen de la mise en œuvre

Il n'existe pas un mécanisme spécifique de suivi et d'examen de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la diversité biologique (2011-2020), mais ces questions sont toutefois abordées dans les différents programmes ayant trait à la biodiversité.

Différents indicateurs ont été établis pour le suivi des programmes de gestion des écosystèmes terrestres et marins, de lutte contre la désertification, de gestion environnementale, de reboisement forestier etc.

Conclusion

La Mauritanie a fourni des efforts non négligeables dans plusieurs domaines de l'environnement en général et dans la sphère de la biodiversité en particulier.

Dans le domaine de l'environnement, l'entreprise du pays fut d'une portée non négligeable autorisant un certain optimisme. En effet, au niveau des politiques, stratégies et plan d'action, le pays a mis sur pied une stratégie nationale de l'environnement et du développement durable avec des outils d'application tels que les plans d'action national pour l'environnement 1 et 2, un plan d'action national de prévention et de gestion des risques des catastrophes, un plan national de développement agricole, un plan d'action national pour la mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, une déclaration de politique de l'environnement et de développement durable, un plan d'action national pour la gestion rationnelle des produits chimiques, une stratégie nationale pour les aires protégées, une stratégie nationale pour les zones humides, une stratégie nationale pour la conservation de la diversité biologique, une stratégie nationale de la pêche et de l'économie marine, une stratégie nationale de l'élevage, une stratégie nationale et du plan d'action de la mise en œuvre de la grande muraille verte.

Ajoutons à ces acquis environnementaux, la signature et la ratification de plusieurs conventions et accords régionaux et internationaux, de conventions et accords bilatéraux, la promulgation de différentes lois au niveau national, des décrets pris en conseil des ministres, des arrêtés signés par le Ministre de l'environnement et du développement durable.

En ce qui concerne le renforcement des capacités et la gestion des connaissances, le pays a opéré dans le domaine des infrastructures et équipement pour le département comme il a organisé des formations et généré de l'emploi.

La Mauritanie a pu également asseoir une approche de suivi, évaluation et de contrôle environnemental, un modèle de gestion des déchets et produits chimiques et de lutte contre les pollutions. Des actions phares sur le plan opérationnel dans certains secteurs vitaux ont vu le jour en matière d'atténuation. Elles ont concerné les secteurs de l'énergie, celui de l'environnement et enfin celui des transports. Les secteurs de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, de l'habitat furent objet de mesures adaptatives.

Dans le cas précis de la conservation de la biodiversité, il importe de souligner :

- La poursuite des missions de deux parcs nationaux, notamment le parc national du Banc d'Arguin, et le Parc national du Diawling;
- Le renforcement des équipements et des mesures de conservation et de restauration de la biodiversité à travers le rôle des parcs nationaux du Banc d'Arguin et du Diawling.
- La création du nouveau parc national d'Awleigat;
- La mise en œuvre de Stratégie nationale de la biodiversité et de son plan d'action pour la période 2011-2020;
- La valorisation et la conservation de la biodiversité au niveau des zones humides;
- La mise en place d'un système de monitoring et d'alerte précoce de l'environnement côtier et marin ;

- La restauration des espèces en raréfaction, dont Acacia senegal
- La conservation des espèces en danger critique (phoque moine, tortues etc.)
-

Malgré ces louables efforts, beaucoup reste à faire pour assurer une véritable mise en œuvre des objectifs nationaux de la SPANB, d'Aichi et ceux de la conservation des plantes. En effet, comme l'indique les résultats des journées de concertation, des défis restent à relever, notamment au niveau des thématiques suivantes :

- Les moyens humains;
- Les moyens financiers;
- Les moyens matériels;
- L'implication de la société civile;
- L'application de la réglementation en vigueur ;
- Les aspects genre.

Principales références consultées

- Association NAFORE pour la protection de l'environnement 2016. Contribution à la restauration des espèces a valeur écologique et économique dans le bas delta mauritanien, 44 p.
- Association NAFORE pour la protection de l'environnement 2017. Projet cartographie dans les bassins de rapport technique des plantes envahissantes bell, diawling et tichilit, 33 p.
- Association NAFORE pour la protection de l'environnement, 2018. Inventaire des ressources végétales de l'AGLC de djelliwar, 49 p.
- Association NAFORE pour la protection de l'environnement, 2018. Plan d'Aménagement et de Gestion de l'espace de l'Association de Gestion Locale Communautaire des ressources naturelles de Djelliwar, 79 p
- FAO, 2015. Evaluation des ressources forestières mondiales 2015 rapport national de la Mauritanie
- FAO/ Boujenane 2017. Stratégie nationale d'amélioration génétique des bovins, ovins, cbapris et camelins en Mauritanie 73 p
- MEDD, 2011. Stratégie nationale et son plan d'action pour la biodiversité SNPAB 2011-2020, 96 p.
- MEDD, 2014a . 3ème communication nationale sur le changement climatique, 168p
- MEDD, 2014 b. Stratégie Nationale de Conservation des Zones Humides en Mauritanie, 112p.
- MEDD, 2015 a. Projet de gestion durable des paysages, 93 p
- MEDD, 2015 b. Stratégie nationale pour l'établissement et la gestion des aires protégées marines et côtières et des zones d'intérêt biologique (zib) (2015 – 2020), 12 p.
- MEDD, 2017 Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD), 112 p.
- MEDD, 2018. Rapport national sur l'application de la convention de Ramsar sur les zones humides Rapport national à la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes, Dubaï, Émirats arabes unis, 2018
- Ministère Agriculture 2014. Stratégie Sectorielle du Ministère de l'Agriculture Période 2015-17 , p.5-2017, 11 p.
- Ministère de l'Agriculture, 2015. Plan National de Développement Agricole 2015-2025, 115 p.
- Ministère de l'Elevage, 218. Plan national de développement de l'élevage 2018-2025 ; 109 p
- Ministère de la Pêche et de l'Economie Marine, 2015. Stratégie de Gestion et de Développement Durables du Secteur des Pêches et de l'Economie maritime ; Plan d'actions 2015- 2019
- Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable, 2013. ATLAS MARITIME des zones vulnérables en Mauritanie
- Ministère du développement Rural, 2013. Stratégie de développement du secteur rural horizon 2025 (SDSR) ; 113 p.

- Ould Mohamed Vall A.*et al.*, 2014. Biodiversité et importance écosystémique des fabacées en Mauritanie, *Sciences de la vie*, 37 ; 29-7
- PDDO/ Ali O. Mohamed Salem O. Boukhary, 2012, Le Patrimoine génétique Phoenicicole en Mauritanie, tome 1, 68 p

Sites web

<http://www.peches.gov.mr/-loi->
<http://www.environnement.gov.mr/fr/>
<https://www.giz.de/en/worldwide/28469.html>
<http://www.grandemurailleverte.org/index.php/structures-nationales-gmv/republique-islamique-de-mauritanie>
<http://www.peches.gov.mr/index.php?lang=fr>
<http://www.pnd.mr/pnd/>
<http://www.agriculture.gov.mr/index.php?lang=fr>
<http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Mau175842.pdf>
www.elevagerim.com
<http://www.droit-afrique.com/upload/doc/mauritanie/Mauritanie-Code-1997-chasse-et-protection-de-la-nature.pdf>
<http://www.peches.gov.mr/controle-et-surveillance>
<http://www.agriculture.gov.mr/index.php?lang=fr>